

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

## ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016

### 1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 01 décembre 2015 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2015
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Renouvellement adhésion ADMQ et COMAQ
- 1.7 Renouvellement adhésion UMQ et FQM
- 1.8 Renouvellement contrat annuel PG Solutions inc.

### 2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de décembre 2015
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, décembre 2015
- 2.4 Adoption règlement de taxation et de tarifications 2016 # 2016-527

### 3. Sécurité publique

- 3.1 Démission monsieur Éric Marcotte
- 3.2 Entériner budget annuel entente intermunicipale en incendie

### 4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Renouvellement adhésion APOM
- 4.2 Rapport MTQ amélioration du réseau routier local
- 4.3 Contrat cueillette et transport conteneurs de matières résiduelles en métal
- 4.4 Adoption mandat et contribution 2016 Corporation du Transport adapté Mékinac
- 4.5 Mandat - certificat de localisation - Vente entrepôt

### 5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt de rapports 2015 inspectrices en bâtiment et environnement
- 5.2 Renouvellement adhésion COMBEQ
- 5.3 Avis de motion - modification du règlement de zonage

### 6. Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Appel d'offres - bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère
- 6.2 Festi-Volant Grandes-Piles
- 6.3 Entériner budget 2016, OMH Lac-aux-Sables
- 6.4 Autorisation pour permis de réunion - 20 février, Plaisirs d'hiver

### 7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
  - 7.1.1 O.P.P École le Sablon d'Or
- 7.2 Motion de Félicitations
  - 7.2.1 Claude Bronsard
  - 7.2.2 Fête de Noël des enfants
- 7.3 Varia
- 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.5 Levée de l'assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille seize (12 janvier 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Monsieur Sylvain Robert, conseiller est absent lors de cette séance.*

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**2016-01-001**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 12 janvier 2016 en ajoutant les points suivants:

- 3.3 Achat véhicule pour service des Premiers Répondants
- 6.5 Renouvellement adhésion Association québécoise du loisir municipal
- 6.6 Appui à la Coopérative de solidarité Hébergement St-Rémi - Jardin communautaire

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2015**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 17 décembre 2015 ont été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

**2016-01-002**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de janvier 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de décembre 2015 et devant être présentée au conseil;

**2016-01-003**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de janvier 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 48

### **1.6 Renouvellement adhésion ADMQ et COMAQ**

**2016-01-004**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le renouvellement des adhésions :

- de la directrice générale et de la directrice-générale adjointe à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2016;
- de la directrice-générale à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.7 Renouvellement adhésion UMQ et FQM**

**2016-01-005**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2016 et renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.8 Renouvellement contrat annuel PG Solutions inc.**

**2016-01-006**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède au renouvellement du contrat annuel 2016 de PG Solutions inc pour les logiciels Accès-Cité Finances et Territoires.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois de décembre 2015**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Dominique Lavallée et madame Julie Ricard;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

**2016-01-007**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 décembre 2015, au montant de 70 093,99 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 148 197,15 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 décembre 2015.*

---

*Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe*

### **2.2 Engagement de crédits**

*Aucun engagement.*

### **2.3 Autorisation frais de remboursement élus, décembre 2015**

**2016-01-008**

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de décembre 2015.

#### **2.4 Adoption règlement de taxation et de tarifications 2016 # 2016-527**

La directrice générale adjointe fait la lecture des taux de taxation et de tarification pour l'année 2016;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions des articles 988 à 1000 du Code municipal du Québec, le conseil peut, par règlement, imposer et prélever des taxes, dans les limites fixées par le code, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité et prélever toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour une charge spéciale quelconque dans les limites de ses attributions;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté son budget pour l'exercice 2016 lors de l'assemblée extraordinaire du 17 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement sont disponibles pour lecture par les personnes présentes à la séance;

**2016-01-009**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier que le conseil municipal adopte le règlement 2016-527 fixant l'imposition des taxes, tarifications et compensations de l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Démission monsieur Éric Marcotte**

**CONSIDÉRANT** la rencontre entre le directeur incendie et le pompier concerné suite au dépôt de sa lettre de démission;

**2016-01-010**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte la démission de monsieur Éric Marcotte à titre de pompier volontaire. Le conseil le remercie grandement pour son intérêt et sa participation aux activités et interventions de la brigade.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **3.2 Entériner budget annuel entente intermunicipale en incendie**

**CONSIDÉRANT** les rencontres réalisées pour le suivi de cette entente;

**CONSIDÉRANT** que les prévisions budgétaires pour Lac-aux-Sables ont été adoptées le 17 décembre 2015;

**2016-01-011**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que dans le cadre de l'entente intermunicipale avec les municipalités de Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle relativement à

l'application du schéma de couverture de risques en incendie, que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine le budget annuel total pour l'année 2016 soit 95 405,96 \$ réparti également entre les trois municipalités, soit une dépense annuelle de 31 801,99 \$ pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

### **3.3 Achat véhicule pour service des Premiers Répondants**

**CONSIDÉRANT** les besoins grandissant du service des premiers répondants en raison du nombre d'intervention en constante augmentation;

**CONSIDÉRANT** la quantité de matériel requis pour les interventions, l'étendue du territoire et le nombre de résidences éloignées;

**CONSIDÉRANT** que le service de Premiers Répondants possède déjà une remorque avec les équipements d'intervention hors route;

**CONSIDÉRANT** la vérification du véhicule par les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT** le budget 2016 adopté le 17 décembre 2015;

**2016-01-012**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal autorise l'achat d'un véhicule utilitaire sport de marque Hyundai SANTA FE 2009 pour un montant de 13 300,00\$ incluant les taxes, provenant de Prestige MAZDA Shawinigan selon leur offre du 7 janvier 2016. Le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, monsieur Patrick Genest à signer au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la transaction et à son immatriculation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Renouvellement adhésion APOM**

**2016-01-013**

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion pour l'année 2016 à l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **4.2 Rapport MTQ amélioration du réseau routier local,**

**CONSIDÉRANT** la confirmation d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

**CONSIDÉRANT** la réalisation des travaux d'amélioration sur les chemins du réseau routier local en 2015, plus particulièrement pour des travaux d'amélioration de voirie soit la pose d'un revêtement de chaussée sur une partie de la rue des Pins, le remplacement de deux regards d'égout pluviaux sur la rue Saint-Rémi et de la pose de glissières de sécurité sur une partie du chemin Sainte-Marie;

**2016-01-014**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu :

- que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins ci-haut nommés pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.3 Contrat cueillette et transport conteneurs de matières résiduelles en métal**

**CONSIDÉRANT** le renouvellement du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles des conteneurs en métal;

**2016-01-015**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal octroie le contrat 2016 de cueillette et de transport des matières résiduelles des conteneurs municipaux et commerciaux en métal (18 519,66 \$ avant taxes) ainsi que la location des conteneurs municipaux (109,27 \$/mois avant taxes) à Service Cité-Propre selon leur offre de service du 5 janvier 2016 pour un montant total de 22 800,58 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.4 Adoption mandat et contribution 2016 Corporation du Transport adapté Mékinac**

**2016-01-016**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal :

- mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur le territoire en 2016;
- adopte les prévisions budgétaires 2016 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 157 244 \$;
- adopte le montant de la cotisation 2016 de 3 670,46 \$ pour Lac-aux-Sables;
- autorise le paiement de la contribution en deux versements de 1 835,23 \$ soit le premier en janvier 2016 et le deuxième en juin 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.5 Mandat - certificat de localisation - Vente entrepôt**

**CONSIDÉRANT** que le conseil projette la vente de l'immeuble du 29 de la rue Principale, soit l'ancien entrepôt par le biais d'un agent d'immeuble;

**2016-01-017**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise un appel de proposition auprès de deux firmes d'arpenteur pour la réalisation d'un certificat de localisation de l'immeuble du 29, rue Principale, matricule 8891-41-8784 et autorise la directrice générale ou son adjointe à octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Le conseil municipal entérinera le contrat à la séance suivante.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **5.1 Dépôt de rapports 2015 inspectrices en bâtiment et environnement**

**2016-01-018**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt:

- du rapport 2015 sur les activités de l'inspectrice adjointe en bâtiment et environnement, madame Lyne Morneau.
- du rapport 2015 sur l'émission des permis 2015 de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et directrice-générale adjointe, madame Katy Bacon.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **5.2 Renouvellement adhésion COMBEQ**

**2016-01-019**

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise le renouvellement des adhésions des inspectrices en bâtiment et en environnement mesdames Katy Bacon et Lyne Morneau à la

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.3 Avis de motion - modification du règlement de zonage**

- 2016-01-020** Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage #2013-518 relativement aux usages des zones actuelles #165-Ca et #166-P et leur limites.

## **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Appel d'offres - bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère**

- 2016-01-021** Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'un bâtiment multifonctionnel au parc Louis-Philippe-Fugère selon les plans et devis préparés par la firme Renée Tremblay architecte.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Festi-Volant Grandes-Piles**

- 2016-01-022** Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal nomme monsieur Jean-Claude Tessier, maire, et monsieur Hugo-Stéphane Lavoie ainsi que madame Stéphanie Ricard, coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative, en remplacement s'il y a lieu, pour représenter la municipalité de Lac-aux-Sables pour les compétitions, notamment de Rokkaku, dans le cadre des activités du Festi-Volant de Grandes-Piles la fin de semaine du 30 et 31 janvier 2016. La municipalité assumera les frais de transport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Entériner budget 2016, OMH Lac-aux-Sables**

- 2016-01-023** Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil entérine les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation présentant une part municipale de 4 266 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.4 Autorisation pour permis de réunion - 20 février, Plaisirs d'hiver**

- 2016-01-024** Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise madame Stéphanie Ricard, coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative à procéder, au nom de la municipalité, à une demande de permis de réunion pour l'activité "*Soirée raquettes au clair de lune et vin chaud*" du 20 février 2016 au parc Louis-Philippe-Fugère dans le cadre des Plaisirs d'hiver.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.5 Renouvellement adhésion Association québécoise du loisir municipal**

- 2016-01-025** Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables renouvelle l'adhésion pour l'année 2016 de la municipalité à l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.6 Appui à la Coopérative de solidarité Hébergement St-Rémi - Jardin communautaire**

**CONSIDÉRANT** que Lac-aux-Sables est une municipalité Amie des Aînés;

**CONSIDÉRANT** que le comité MADA appuie le projet de la Coopérative de solidarité Hébergement St-Rémi soit un projet de jardin communautaire;

**CONSIDÉRANT** que ce projet regroupe la Coop de solidarité, la FADOQ et l'école primaire le Sablon d'Or;

**CONSIDÉRANT** que ce projet cadre dans le plan d'Action MADA dans l'objectif d'encourager la tenue d'activité intergénérationnelle;

**2016-01-026**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil appuie la Coopérative de solidarité Hébergement St-Rémi dans son projet de Jardin communautaire dans le cadre du Programme Québec ami des aînés – Volet soutien aux actions communautaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Demande d'aide financière**

#### **7.1.1 O.P.P. École le Sablon d'or**

*Madame Julie Ricard se retire des discussions et de la décision de la prochaine résolution ayant un intérêt dans le comité.*

**2016-01-027**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse un montant de trois cents dollars (300\$) pour la campagne de financement 2016 de l'Organisme de participation de parents de l'École le Sablon d'Or.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4).

### **7.2 Motion de Félicitations**

#### **7.2.1 Claude Bronsard**

**2016-01-028**

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter monsieur Claude Bronsard, qui s'est vu décerné le prix *Nicolas Denys* en tant que prospecteur émérite par l'Association de l'exploration minière du Québec en octobre dernier.

Félicitations!

#### **7.2.2 Fête de Noël des enfants**

**2016-01-029**

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter et remercier le comité piloté par madame Nancy Bélanger pour la tenue de la fête de Noël des enfants qui s'est tenue le 20 décembre dernier à la salle municipale. Une belle participation de soixante-dix enfants aux activités de la journée!

Bravo et bonne continuité.

---

## **ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016**

### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance



- 1.5 Première période de questions – Parole à l’assemblée (15 minutes)
- 1.6 Déclaration d’intérêts pécuniaires
- 1.7 Pages jaunes

## **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de janvier 2016
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, janvier 2016

## **3. Sécurité publique**

- 3.1 Salle 13 février

## **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Autorisation paiement - entente intermunicipale collecte matières résiduelles
- 4.2 Adoption règlement VHR- chemin du lac-du-Missionnaire
- 4.3 Mandat pour certificat de localisation - entrepôt
- 4.4 Servitude rue Pronovost notaire et description technique
- 4.5 Entente STE-LAS entretien rang St-Georges

## **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Dérogation mineure - 198, 198A, Bois-Francis
- 5.2 Dérogation mineure - 160, chemin Naud
- 5.3 Nomination Président(e) CCU
- 5.4 Adhésion annuelle Association québécoise d'urbanisme
- 5.5 Adoption premier projet de règlement- zone 166-P
- 5.6 Avis public, 2e projet de règlement 2015-524
- 5.7 Avis de motion - modification zone 154-Ca

## **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Fête Nationale 2016
- 6.2 Octroi de contrat - site internet
- 6.3 Ouverture des postes d'animateurs camp de jour
- 6.4 Fête des voisins
- 6.5 Allocation financière achat de livres bibliothèque
- 6.6 Autorisation - dépôt de demande de subvention - Scotts Gro1000
- 6.7 Engagement animateur (trice) Maison des jeunes
- 6.8 Rallye LAS - Édition 2016
- 6.9 Partenariat - PAJM
- 6.10 Augmentation des heures d'ouvertures Bibliothèque
- 6.11 Cotisation annuelle Les Arts et la Ville 2016

## **7. Autres sujets**

- 7.1 Demande d’aide financière  
*Aucun point*
- 7.2 Motion de Félicitations
  - 7.2.1 Festi-volant
- 7.3 Varia
- 7.4 Période de questions – Parole à l’assemblée
- 7.5 Levée de l’assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille seize (12 janvier 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur, Sylvain Robert, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Monsieur Yvon Bourassa, conseiller est absent lors de cette séance.*

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**2016-02-031**

Il est proposé par madame Julie Ricard appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 2 février 2016 en ajoutant les points suivants:

- 1.8 Signature de contrat - Presbytère
- 7.3.1 Représentant municipal - Minis forums
- 7.3.2 Représentant municipal - Comité territorial de développement social

Et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**2016-02-032**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2016 et devant être présentée au conseil;

**2016-02-033**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19 h 37  
Fin : 19 h 41

### **1.6 Déclaration d'intérêts pécuniaires**

*La directrice générale adjointe confirme que tous les membres du conseil ont remis leurs déclarations d'intérêts pécuniaires et qu'un certificat en ce sens sera transmis au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire avant le 15 février 2016.*

### **1.7 Pages jaunes**

**2016-02-034**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables procède au renouvellement du contrat avec le Groupe Pages Jaunes selon les changements demandés aux modalités datées du 29 janvier 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.8 Signature de contrat - Presbytère**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2012-03-063;

**CONSIDÉRANT** la modification de la description technique préparée par monsieur Maurice Champagne, arpenteur géomètre;

**2016-02-035**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'autoriser la signature par le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'offre d'achat et du contrat notarié relatif à la transaction d'achat du presbytère de la Fabrique de paroisse de St-Rémi préparé par Me Mario Gagnon.

La transaction est effectuée pour un montant de 1 \$, selon la description technique portant la minute 6756 du dossier 32 C26, datée du 8 septembre 2014 de Maurice Champagne, arpenteur géomètre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois de janvier 2016**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Nicolas Hamelin et monsieur Sylvain Robert;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

**2016-02-036**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 janvier 2016, au montant de 86 969,33 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 78 670,10 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2016.*

---

*Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe*

### **2.2 Engagement de crédits**

**2016-02-037**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

#### **1. Loisirs**

<b>Description</b>	<b>Montant av. tx</b>	<b>Budget</b>
--------------------	---------------------------	---------------

Accessoires et armoires de rangement chalet PLPF	500 \$ incluant taxes	# 02-70120-621
Matériel - maison des Jeunes	1 000\$ incluant taxes	# 02-70120-621
Bibliothèque matériel mur d'Art	500 \$ incluant taxes	# 02-70230-335
Comité d'animation Bibliothèque	2 000 \$ incluant taxes	# 02-70230-335

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **2.3 Autorisation frais de remboursement élus, janvier 2016**

**2016-02-038**

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de janvier 2016.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Salle 13 février**

**CONSIDÉRANT** l'activité de financement du service des Premiers répondants du 13 février prochain;

**2016-02-039**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal confirme la priorité d'utilisation de la salle municipale Lac-aux-Sables pour le 13 février 2016. Il est de plus résolu qu'en cas de demande de réservation pour une réception d'après funérailles, la salle Hervey-Jonction sera la salle disponible pour cette journée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Autorisation paiement - entente intermunicipale collecte matières résiduelles**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

**2016-02-040**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise le paiement des frais relatifs à la période d'octobre à décembre 2015 pour un montant de 13 187,55 \$ à la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **4.2 Adoption règlement VHR- chemin du lac-du-Missionnaire**

**ATTENDU QUE** la Loi sur les véhicules hors route du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), paragraphe 14 de ladite Loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout, ou en partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

**ATTENDU QUE** le Club Quad Mékinac (2011) inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur les chemins privés;

- ATTENDU QUE** l'Association des propriétaires du lac Missionnaire Sud a sollicité par résolution le Club Quad Mékinac (2011) inc. pour faire les démarches afin que la circulation des VHR soit permise sur le chemin du lac-du-Missionnaire
- ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-Sables avait adopté le règlement # 2013-513, mais qu'il y a lieu de le mettre à jour compte tenu des modifications aux différents sentiers;
- ATTENDU QUE** la circulation des VHR est permise sur les chemins en terres publiques selon la Loi sur les véhicules hors route, sous réserves des conditions, restrictions et interdictions imposées à l'article 8 de cette Loi.
- ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 2 septembre 2014;
- ATTENDU QU'** une copie a été donnée aux élus municipaux au moins 48 heures à l'avance et qu'ils reconnaissent l'avoir lue;

**2016-02-041**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu d'adopter le règlement # 2016-528 concernant la circulation des véhicules hors route sur certaines routes municipales et d'en transmettre une copie au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.3 Mandat pour certificat de localisation - entrepôt**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-01-017;

**2016-02-042**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil entérine le mandat Brodeur, L'Heureux, Durocher pour la réalisation d'un certificat de localisation pour l'immeuble du #29, rue Principale, soit l'entrepôt municipal pour un montant de 915 \$ en plus des taxes applicables selon l'offre déposée par Martin Durocher, a.g le 20 janvier 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.4 Servitude rue Pronovost notaire et description technique**

**CONSIDÉRANT** que le conseil veut conclure une entente de servitude notariée pour les travaux du secteur de la rue Pronovost avant la réalisation des travaux et régulariser certaines conduites existantes;

**2016-02-043**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil

- mandate Me Hélène Samson, notaire, pour la préparation des contrats nécessaires à l'établissement des servitudes nécessaires pour les conduites d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues et chemins Pronovost selon son offre du 26 janvier 2016;
- mandate la firme Champagne et Matte, arpenteurs géomètres, pour l'établissement de la description technique nécessaire aux contrats de servitude selon leur offre du 28 janvier 2016;
- autorise le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.5 Entente STE-LAS entretien rang St-Georges**

**ATTENDU QUE** dans le secteur du rang Saint-Georges, le chemin dessert les propriétés situées dans deux municipalités de la MRC de Mékinac, soit la municipalité de Lac-aux-Sables et la municipalité de Sainte-Thècle;

**ATTENDU QUE** pour en faciliter l'entretien, il est préférable de conclure une entente entre les deux municipalités.

**ATTENDU QUE** chaque municipalité est propriétaire pour la portion du chemin située dans les limites de son territoire;

**2016-02-044**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Thècle relativement à l'entretien du chemin nommé Rang Saint-Georges, tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Dérogation mineure - 198, 198A, Bois-Francs**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-002 déposée le 27 novembre 2015 concernant un projet de subdivision de terrains, soumise pour madame Rose Paré-Laframboise pour les immeubles #198 et 198A du chemin des Bois-Francs et une partie du lot 6 (matricules #9295-96-8555, #9295-96-9025 et #9395-06-0550).

Relativement aux articles 5.7 et 5.8 du règlement de lotissement 2013-516, cette demande vise :

- la possibilité de subdiviser 3 parties de lots en 2 terrains non-conformes sans pertes de droits acquis.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

La propriétaire ou son représentant ne sont pas présents dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** que le projet de subdivision améliore la situation des deux (2) terrains construits;

**CONSIDÉRANT** que la ligne de rivage n'est pas modifiée par cette subdivision;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'ajoute pas de terrain à construire;

**2016-02-045**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par madame Julie Ricard résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure #2016-002 de madame Rose Paré-Laframboise pour subdiviser 3 parties de lots en 2 terrains non-conformes sans perte de droits acquis selon le plan daté du 24 novembre 2015, dossier K-12765, minute 2415 de Martin Durocher pour les immeubles relatifs aux matricules #9295-96-8555, #9295-96-9025 et #9395-06-0550.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Dérogation mineure - 160, chemin Naud**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-001 déposée le 20 novembre 2015 concernant l'implantation d'une roulotte et d'une remise dans la rive d'un ruisseau, soumise pour mesdames Jocelyne et Diane Deshaies pour l'immeuble #160 du chemin Naud.

Relativement à l'article 7.8 du règlement de zonage 2013-518, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux d'un ruisseau pour une remise et une roulotte à 7.6 mètres au lieu de 12 mètres.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation pour le bâtiment secondaire et la roulotte.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Les propriétaires ou leurs représentants ne sont pas présents dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de demande de permis pour la remise antérieurement à son installation;

**CONSIDÉRANT** que la remise est localisée complètement dans la rive du ruisseau;

**CONSIDÉRANT** que le terrain, après vérification, se termine plus loin que la bordure de la "montagne";

**2016-02-046**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil refuse cette demande de dérogation mineure #2016-002 de mesdames Jocelyne et Diane Deshaies relativement à une remise et une roulotte à moins de 12 mètres de la ligne des hautes eaux d'un ruisseau pour l'immeuble du#160, chemin Naud.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.3 Nomination Président(e) CCU**

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme doit nommer à chaque année un président qui doit par la suite être officialisé par le conseil;

**2016-02-047**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal nomme monsieur Normand Lapointe, président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2016 et ce jusqu'à la première rencontre du comité en 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.4 Adhésion annuelle Association québécoise d'urbanisme**

**2016-02-048**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal renouvelle son adhésion à l'Association québécoise d'urbanisme pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.5 Adoption premier projet de règlement- zone 166-P**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

**ATTENDU QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 12 janvier 2016;

**2016-02-049**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers que le premier projet de règlement # 2016-529 soit adopté.

Monsieur le maire mentionne aux membres du conseil et à la population que l'assemblée de consultation sur ce premier projet de règlement se tiendra à 19h00 le 1er mars 2016, soit juste avant la séance publique de mars.

### **5.6 Avis public, 2e projet de règlement #2015-524**

Monsieur le maire donne avis que la directrice générale adjointe affichera à compter de demain un avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le Second projet de Règlement numéro 2015-524 modifiant le Règlement de zonage numéro 2013-518. Cet avis sera affiché conformément à la loi régissant la municipalité aux deux endroits prévus par le conseil (bureau municipal et centre communautaire Hervey-Jonction) ainsi que sur le site internet municipal et la page Facebook municipale.

Le 2e projet de règlement #2015-524 porte sur l'autorisation d'utiliser à l'année une roulotte sur un camping.

### **5.7 Avis de motion - modification zone 154-Ca**

**2016-02-050**

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage #2013-518 pour intégrer de nouveaux usages dont la villégiature (récréative générale) et le camping dans la zone 154-Ca ou la modifications des limites de la zone 154-Ca pour l'intégrer à une zone adjacente ou en créant une nouvelle zone.

## **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Fête Nationale 2016**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a adopté depuis les dernières années une alternance des évènements dans les différents parcs de la municipalité;

**2016-02-051**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la société Saint-Jean-Baptiste et autorise la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative à signer la demande pour la tenue des activités de la Fête nationale 2016.

Il est de plus résolu que les activités 2016 se tiennent sur le site du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Octroi de contrat - site internet**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission sur invitation pour un nouveau site web # 2015-12-01;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant total (<i>incluant les taxes</i>)</b>
<i>Oz design</i>	7 703,33 \$
<i>Ôze publicité</i>	11 692,96 \$
<i>Expertise web scah</i>	17 821,13 \$

**2016-02-052**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour la refonte du site web municipal selon le document de soumission # 2015-12-01 à Oz design selon le bordereau de soumission déposé au montant de 7 703,33 \$.



ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Ouverture des postes d'animateurs camp de jour**

**2016-02-053**

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise l'affichage pour trois postes d'animateurs pour la saison 2016 du camp de jour.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.4 Fête des voisins**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a adopté depuis les dernières années une alternance des événements dans les différents parcs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est membre du Réseau québécois des Villes et villages en santé;

**CONSIDÉRANT** la participation citoyenne à l'activité de la Fête des voisins par le passé;

**2016-02-054**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription de la municipalité à la Fête des Voisins qui se tiendra le 11 juin 2016 au parc des 4J au centre communautaire Hervey-Jonction.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.5 Allocation financière achat de livres bibliothèque**

**2016-02-055**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'allocation financière d'un montant de 1 200 \$, tel que prévu au budget 2016 pour les besoins d'achat de livres pour la Bibliothèque Rita-Brouillette.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.6 Autorisation - dépôt de demande de subvention - Scotts Gro1000**

**CONSIDÉRANT** que Lac-aux-Sables est une municipalité Amie des Aînés;

**CONSIDÉRANT** que le comité MADA et la municipalité appuient le projet de la Coopérative de solidarité Hébergement St-Rémi soit un projet de jardin communautaire;

**CONSIDÉRANT** que ce projet regroupe la Coop de solidarité, la FADOQ et l'école primaire le Sablon d'Or;

**CONSIDÉRANT** que ce projet cadre dans le plan d'Action MADA dans l'objectif d'encourager la tenue d'activité intergénérationnelle;

**2016-02-056**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Gro1000 de Scotts pour le projet de jardin communautaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **6.7 Engagement animateur (trice) Maison des jeunes**

**CONSIDÉRANT** le processus d'embauche pour un animateur (animatrice) pour la Maison des Jeunes;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité d'évaluation;

**CONSIDÉRANT** que l'animateur (trice) sera sous la supervision de la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative;

**2016-02-057**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil engage monsieur Gabriel Bouchard au poste d'animateur de la maison des jeunes pour la saison 2016 selon un taux de 11,06 \$/h à raison de 7 heures par semaine à compter du 12 février 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **6.8 Rallye LAS - Édition 2016**

**CONSIDÉRANT** les demandes de Rallye Lac-aux-Sables pour son édition estivale du 13 août 2016;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie au fil des années, la tenue de cet évènement sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens des secteurs concernés sont informés par l'organisation du rallye;

**2016-02-058**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la tenue du Rallye Lac-aux-Sables et accepte les demandes suivantes faites par les coordonnateurs, soient :

- deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement, avec extincteurs à poudre et une pompe en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur, le samedi 13 août de 10h à 19h;
- deux (2) premiers répondants et l'utilisation du véhicule utilitaire du service des Premiers répondants pour la voiture de fermeture le 13 août 2016;
- l'utilisation du terrain de la salle communautaire d'Hervey-Jonction située au 830, rue Auguste-Lagacé, pour le stationnement et la zone de ravitaillement, considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination de sol à compter de 8 h le 11 août jusqu'à 12 h le 14 août. Les équipes pourront également camper près de l'aire de service afin de surveiller leurs équipements (aucun rejet d'eau usée au sol);
- l'utilisation exclusive sans frais de la salle municipale, du sous-sol et de la salle de réunion du centre communautaire d'Hervey-Jonction pour l'inscription des compétiteurs et le centre des opérations, à compter de 8 h le 11 août jusqu'à 12 h le 14 août;
- l'autorisation à la FADOQ Hervey-Jonction de permettre l'utilisation du local du centre communautaire Hervey-Jonction à l'organisation du rallye pour les besoins de l'édition 2016;
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion pour consommation de boissons alcoolisées sur le site et défrayer les coûts relatifs à ces permis pour la durée de l'évènement;
- le prêt de deux (2) bacs 1100 litres et deux (2) affiches avec la mention « lentement »;
- le prêt de balises coniques TRV-7 ou cônes selon leur disponibilités au moment de l'évènement;
- d'autoriser la fermeture du rang St-Georges à partir du numéro civique 511 jusqu'au chemin St-Alphonse et le chemin St-Alphonse de cet intersection jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Thècle (chemin St-Thomas), afin d'y tenir une étape de la compétition samedi le 13 août entre 16h et 18h et d'autoriser un contrôle de la circulation pour la portion du rang St-Georges entre l'intersection avec le Petit chemin St-Georges (Ste-Thècle) et le numéro civique #511.

- d'autoriser le contrôle de la circulation de la rue Veillette la journée de la compétition mais la municipalité ne peut autoriser la fermeture complète en raison de résidences et qu'il s'agit d'une rue sans issue;
- la Sûreté du Québec doit être informée des fermetures de rues par l'organisation du Rallye.

Les promoteurs doivent fournir à la municipalité une copie de leur police d'assurance couvrant les activités de l'événement.

La participation de la municipalité représente une somme de plus de 3 000 \$ en support à l'organisation du Rallye Lac-aux-Sables en prêts de locaux, de main d'œuvre et d'équipements, visibilité sur le site internet municipal et dans le journal local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.9 Partenariat - PAJM**

**CONSIDÉRANT** que Partenaires action jeunesse Mékinac (PAJM) est une corporation sans but lucratif, financé dans le cadre du programme de soutien aux organismes communautaires;

**CONSIDÉRANT** que sa mission est de favoriser le développement de milieux de vie et d'environnements plus enrichissants permettant l'intégration sociale des jeunes âgés de 11 à 17 ans et ce, dans une perspective de prévention des difficultés;

**CONSIDÉRANT** que PAJM propose la mise sur pied du Service d'animation jeunesse dont le principal objectif est de soutenir les municipalités et organismes dans leur prise en charge du dossier jeunesse;

**CONSIDÉRANT** les nombreux avantages pour notre municipalité proposés par la mise sur pied du Service d'animation jeunesse;

**2016-02-059**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'adhérer au service d'animation jeunesse tel que présenté par Partenaires action jeunesse Mékinac et d'autoriser la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative comme signataire de l'entente de services pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.10 Augmentation des heures d'ouvertures Bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** les résultats des sondages;

**CONSIDÉRANT** la volonté d'augmenter les heures d'ouvertures de la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** la suggestion de la responsable de la Bibliothèque;

**2016-02-060**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'augmenter d'une période d'une heure, les heures d'ouverture de la Bibliothèque Rita-Brouillette. Cette heure s'ajoute les lundis de 17h00 à 18h00 à compter du 8 février 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.11 Cotisation annuelle Les Arts et la Ville 2016**

2016-02-061

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil municipal renouvelle son adhésion à l'organisme Les Arts et la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Demande d'aide financière**

*Aucun point*

### **7.2 Motion de Félicitations**

#### **7.2.1 Festi-volant?**

2016-02-062

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter Hugo-Stéphane Lavoie pour sa première place à la compétition de rokkakus du Festi-Volant de Grandes-Piles. Lac-aux-Sables remporte la compétition pour une deuxième fois en trois ans.

Félicitations!

### **7.3 Varia**

#### **7.3.1 - Représentant municipal - Minis forums**

**CONSIDÉRANT** les suites du forum économique d'octobre 2014 sur le thème Mékinac, objectif Avenir;

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires de la MRC de Mékinac doit faire l'adoption des priorisations de champs d'actions régionaux;

**CONSIDÉRANT** qu'un processus de consultations par le biais de minis forums est en cours;

2016-02-063

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil nomme madame Michèle Guindon comme représentante de la municipalité de Lac-aux-Sables pour les minis forums suivants:

- Mékinac: empreint de développement social, par la Corporation de développement communautaire de Mékinac (CDC)
- Mékinac: un milieu où il fait bon vivre, par le Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDS).

Il est de plus résolu que la municipalité assumera les frais de transport pour la participation à ces rencontres à l'extérieur de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers

#### **7.3.2 - Représentant municipal - Comité territorial de développement social**

**CONSIDÉRANT** que le comité MADA travaille sur le dossier du développement social en lien avec le comité territorial;

2016-02-064

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil nomme madame Michèle Guindon comme représentante de la municipalité de Lac-aux-Sables au Comité territorial de développement social de Mékinac (CTDS).

Il est de plus résolu que la municipalité assumera les frais de transport pour la participation à ce comité lorsque les rencontres sont effectuées à l'extérieur de la municipalité.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Avis de motion Règlement de tarification des salles

### **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2016
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, février 2016

### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Rapport annuel incendie pour la MRC

### **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Contrat de nivelage des chemins 2016
- 4.2 Fourniture et transport de pierre concassé
- 4.3 Lumières de rue Parc industriel

### **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Mai, mois de l'arbre et des Forêts
- 5.2 Dépôt de certificat - 2e projet règlement #2015-524
- 5.3 Adoption du règlement final #2015-524
- 5.4 Adoption Second projet #2016-529 - zone 166-P
- 5.5 Adoption Premier projet - #2016-530 - ajout d'une nouvelle zone 167-Vb

### **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Octroi de contrat - bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère
- 6.2 Tarifs 2016, camp de jour
- 6.3 Site Pays de la Batiscan
- 6.4 Politique d'utilisation - mur d'Art Bibliothèque
- 6.5 Carrefour Action Municipale et Famille

### **7. Autres sujets**

- 7.1 Demande d'aide financière
  - 7.1.1 Une rentrée scolaire accessible - CDC de Mékinac
  - 7.1.2 Campagne chauffage de l'église - Fabrique St-Rémi
- 7.2 Motion de remerciement - Monsieur Marius St-Amant
- 7.3 Appui Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille
- 7.4 Varia
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 1<sup>er</sup> jour du mois de mars deux mille seize (1er mars 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur, Sylvain Robert, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Monsieur Yvon Bourassa, conseiller est absent lors de cette séance.*

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**2016-03-066**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016 tel que proposé et en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 a été remis aux élus avant la présente session ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

**2016-03-067**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mars 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de février 2016 et devant être présentée au conseil ;

**2016-03-068**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mars 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19 h 40

Fin : 19 h 55

### **1.6 Avis de motion Règlement de tarification des salles**

**2016-03-069**

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure, un règlement modifiant la tarification des salles, notamment les vendredis et samedis ainsi que pour la période des Fêtes.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois de février 2016**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Dominique Lavallée et monsieur Réjean Gauthier ;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**2016-03-070**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 29 février 2016, au montant de 54 062,27 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 119 617,36 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 29 février 2016.*

---

*Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe*

## **2.2 Engagement de crédits**

**2016-03-071**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

### **1. Administration**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Budget</b>
<i>Publicité Hebdo - Cahier spécial Mékinac</i>	232,25 \$ taxes incluses	# 02-19000-349

### **2. Environnement**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Budget</b>
<i>Bouées - 3 unités</i>	2 498,06 \$ taxes incluses	# 02-70140-621
<i>Jardinières - 15 unités</i>	845,07 \$ taxes incluses	# 02-61000-629

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2.3 Autorisation frais de remboursement élus, février 2016**

**2016-03-072**

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de février 2016.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Rapport annuel incendie pour la MRC**

**CONSIDÉRANT** le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac,

**CONSIDÉRANT** que les services incendies doivent déposer annuellement un rapport montrant l'état d'avancement du plan de mise en œuvre à la MRC de Mékinac,

**CONSIDÉRANT** l'entente inter municipale en incendie entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle (SISEM) ;

**2016-03-073**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Rejean Gauthier, et résolu que le conseil entérine le rapport annuel pour la période 5 soit l'année 2015, tel que préparé par Christian Paré, directeur, pour les activités du service en sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

##### **4.1 Contrat de nivelage des chemins 2016**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission sur invitation pour des travaux de nivelage # 2016-02-01 ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions ;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Taux horaire (incluant taxes)</b>
<i>Les Entreprises St-Ubald inc.</i>	143,72 \$
<i>Excavations Lac-aux-Sables inc.</i>	106,36 \$
<i>Les Excavations Jovanex</i>	N'a pas soumissionné
<i>Marcel Guimond et fils</i>	141,42 \$

**2016-03-074**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour les travaux de nivelage selon le document de soumission # 2016-02-01 à Excavations Lac-aux-Sables inc. selon le bordereau de soumission déposé au montant de 92,50 \$ de l'heure avant les taxes applicables pour les travaux de nivelage des chemins 2016. Le conseil confirme qu'en cas de non-disponibilité tel que mentionné au devis de soumission le deuxième entrepreneur appelé sera Marcel Guimond et fils.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

##### **4.2 Fourniture et transport de pierre concassé**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission sur invitation pour de la fourniture de pierre concassé # 2016-02-02 ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions et la méthode de calcul pour l'octroi du contrat :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant total taxes incluses (non livrée)</b>	<b>Montant total taxes incluses (livrée)</b>	<b>Montant total taxes incluses (selon calcul)</b>
<i>Les Entreprises St-Ubald inc.</i>	53 104,08 \$	64 924,66 \$	59 014,37 \$
<i>Carrière Crête inc.</i>	41 689,94 \$	67 386,85 \$	54 538,40 \$

**2016-03-075**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour la fourniture de pierre concassée selon le document de soumission # 2016-02-02 à Carrière Crête inc. selon le bordereau de soumission déposé pour la période du 31 mars 2016 au plus tard le 31 mars 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

##### **4.3 Lumière de rue Parc industriel**

**CONSIDÉRANT** une demande pour l'installation de lumière de rue dans le secteur du parc industriel sur le chemin du lac-Huron ;

**2016-03-076**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Rejean Gauthier et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'installation d'une lumière de rue sur le chemin du lac-Huron le plus près possible de l'intersection avec la Route Boutet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Mai, mois de l'arbre et des Forêts**

**CONSIDÉRANT** la collaboration de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice ;

**2016-03-077**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal déclare le mois de Mai « le mois de l'arbre » et organise une distribution d'arbres gratuits fournis par l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, le samedi 14 mai 2016.

Il est de plus résolu que le conseil nomme le conseiller, monsieur Réjean Gauthier, responsable de cette activité. Le directeur des travaux publics mandatera un employé pour aller chercher les plants à la pépinière de Grandes-Piles le 11 mai 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Dépôt de certificat - 2e projet règlement #2015-524**

*La directrice générale adjointe de la municipalité de Lac-aux-Sables, madame Katy Bacon certifie aux membres du Conseil ce qui suit :*

Suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Second projet de Règlement numéro 2015-524 modifiant le Règlement de zonage numéro 2013-518, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, j'affirme :

Que les personnes visées pouvaient déposer une demande dans les huit (8) jours à compter de l'avis public du 3 février 2016 ;

Qu'il y a soixante-dix-sept (77) zones concernées et soixante-quatorze (74) zones contigües ;

Que la période se terminait à 16h le 11 février 2016 ;

Qu'aucune demande n'a été déposée ;

Que le second projet règlement # 2015-524 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

*Je soussignée, certifiée par la présente, le résultat de la procédure d'enregistrement du 3 au 11 février 2016.*

---

*Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe  
Inspectrice en bâtiment et en environnement*

### **5.3 Adoption du règlement final #2015-524**

*M. Sylvain Robert, conseiller s'abstient de voter sur la présente question en raison de conflits d'intérêts.*

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage 2013-518 suite à une demande d'un promoteur ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 2 décembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 29 juin 2015 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la consultation publique et des mémoires déposés ;

**ATTENDU QU'**aucune demande n'a été déposée durant la période d'enregistrement faisant suite à l'avis public aux personnes intéressées ;

**ATTENDU QUE** le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu une copie du règlement ;

**2016-03-078**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu à l'unanimité des conseillers votants (4) que le règlement #2015-524 soit adopté sans modification par rapport au deuxième projet.

#### **5.4 Adoption Second projet #2016-529 - zone 166-P**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 12 janvier 2016 ;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 1er mars 2016 ;

**2016-03-079**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu à l'unanimité des conseillers que le deuxième projet de règlement # 2016-529 soit adopté sans changement par rapport au premier projet.

#### **5.5 Adoption Premier projet - #2016-530 - ajout d'une nouvelle zone 167-Vb**

*M. Sylvain Robert, conseiller s'abstient de voter sur la présente question en raison de conflits d'intérêts.*

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 suite à une demande d'un promoteur ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire ;

**ATTENDU QUE** la population a manifesté un souci concernant la densité d'occupation des emplacements de camping dans le cadre de l'assemblée publique d'un autre projet de règlement (#2015-524) ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 2 février 2016 ;

**2016-03-080**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu à l'unanimité des conseillers votants (4) que le premier projet de règlement # 2016-530 soit adopté.

Monsieur le maire mentionne aux membres du conseil et à la population que l'assemblée de consultation sur ce premier projet de règlement se tiendra à 19h00 lundi le 4 avril 2016 à la salle municipale Lac-aux-Sables.

## **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Octroi de contrat - bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère**

**CONSIDÉRANT** l'ouverture publique des soumissions le 23 février 2016 à 11h ;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants ;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant total taxes incluses</b>
<i>Construction Sipro inc. (Henry-Paul Coté)</i>	322 530,78 \$
<i>Construction Charic</i>	322 079,46 \$
<i>Construction Coté et fils inc.</i>	287 931,89 \$
<i>Lévis Construction inc.</i>	315 023,45 \$
<i>Paul. A. Bisson inc.</i>	293 310,00 \$
<i>Construction Paul Béland</i>	359 385,42 \$
<i>Meunier GPR. inc.</i>	307 386,39 \$
<i>Construction Richard Champagne</i>	267 774,28 \$
<i>Drumco Construction inc.</i>	317 193,03 \$
<i>D.E.L. Multi Construction inc.</i>	287 447,13 \$
<i>Alain M et M Ltée</i>	298 245,15 \$
<i>Henry St-Amant et fils inc.</i>	329 058,45 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse des documents de soumissions par la firme Renée Tremblay, architecte ;

**2016-03-081**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil octroie, en vertu du document d'appel d'offres et les addendas publiés à cet effet sur le système électronique (SEAO), le contrat de construction d'un bâtiment de loisirs multifonctionnel à Construction Richard Champagne inc. au montant de 267 774,28 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.2 Tarifs 2016, camp de jour**

**CONSIDÉRANT** le document préparé par la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative ;

**CONSIDÉRANT** le budget pour le camp de jour estival ;

**2016-03-082**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables entérine le tableau des frais d'inscription au camp de jour pour l'année 2016. Des frais supplémentaires de 25 % sont chargés pour les non-contribuables de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.3 Site Pays de la Batiscan**

**CONSIDÉRANT** le projet de site web d'Héritage Vallée de la Batiscan dans le but de faire connaître les attraits de la vallée de la rivière Batiscan ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables fait partie intégrante du bassin versant de cette rivière ;

**2016-03-083**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Rejean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise la signature du contrat de participation pour une période de 2 ans au site web d'Héritage Vallée de la Batiscan géré par Web Manitou pour un montant de 157,13\$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.4 Politique d'utilisation - mur d'Art Bibliothèque**

**CONSIDÉRANT** qu'un des objectifs de la politique culturelle de la municipalité est de stimuler et dynamiser le développement culturel et d'offrir des opportunités aux artistes et artisans de faire valoir leur potentiel

**CONSIDÉRANT** que les activités d'animation de la Bibliothèque Rita-Brouillette ;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouvel espace est aménagé et mis à la disposition des artistes ;

**CONSIDÉRANT** qu'une politique d'utilisation a été préparée par la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative et approuvée par le comité d'animation de la bibliothèque ;

**2016-03-084**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal entérine la politique d'utilisation du mur d'art de la Bibliothèque Rita-Brouillette de février 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **6.5 Carrefour Action Municipale et Famille**

**2016-03-085**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'inscription d'un membre du comité MADA soit madame Michèle Guindon au colloque du Carrefour Action Municipale et Famille, qui se tiendra à Granby les 2 et 3 juin 2016. La municipalité assumera les frais d'inscription de 260 \$ incluant les taxes et les frais de séjour.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Demande d'aide financière**

#### **7.1.1 Une rentrée scolaire accessible - CDC de Mékinac**

**CONSIDÉRANT** le projet "Une rentrée scolaire accessible à toutes les familles de Mékinac" qui permet aux familles de se procurer les fournitures scolaires à moindre coûts en collaboration avec des organismes de la région et des marchands locaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015, 38 enfants du territoire issus de 21 familles ont participé à l'une des trois ventes ;

**CONSIDÉRANT** qu'un des volets du projet permet aux enfants provenant de familles reconnues être en grand besoin de bénéficier du matériel scolaire complet pour un montant symbolique de 5\$;

**2016-03-086**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ à la Corporation de développement communautaire de Mékinac (CDC) pour la campagne 2016 "*Une rentrée scolaire accessible*".

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **7.1.2 Campagne chauffage de l'église - Fabrique St-Rémi**

**2016-03-087**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 500 \$ à la Fabrique Saint-Rémi pour une participation publicitaire à la campagne 2016 "*Chauffage de l'église St-Rémi*".

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.2 Motion de remerciement - Monsieur Marius St-Amant**

**2016-03-088**

Le maire et les membres du conseil s'associent pour remercier chaleureusement monsieur Marius Saint-Amant pour son implication depuis plus de 20 ans dans la campagne de distribution des arbres durant le mois de l'arbre. Merci beaucoup pour cette générosité qui a permis d'améliorer l'environnement de la municipalité.

Merci !

### **7.3 Appui Société canadienne du cancer - Avril, mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT** la demande d'appui du maire de la municipalité de Bois-des-Filions qui est un ambassadeur de la Société canadienne du cancer ;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

**CONSIDÉRANT QUE** grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

**2016-03-089**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu de décréter que le mois d'avril est le mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **7.4 Varia**

*Aucun point ajouté*

#### **7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 20 h 20

Fin : 20 h 46

### **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

## **ORDRE DU JOUR Séance du 5 avril 2016**

### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Retour au travail, inspectrice-adjointe Mme Lyne Morneau
- 1.7 Renouvellement contrat assurance 2016-2017
- 1.8 Confirmation indexation salaires des élus 2016, règlement # 2010-492
- 1.9 Accès édifice hôtel de ville

### **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars 2016
- 2.2 Engagement de crédits

- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, mars 2016

### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Facturation intervention extérieure premiers répondants
- 3.2 Avis de motion de félicitations à M. Hugo-Stéphane Lavoie pour l'obtention de son titre d'officier non urbain
- 3.3 Avis de motion pour modifier le Règlement # 2009-487 encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 3.4 Démission de monsieur David Giguère à titre de stagiaire pompier
- 3.5 Formation matières dangereuses opérations (MDO)

### **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Adjudication de contrat achat d'abat-poussière
- 4.2 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versements
- 4.3 Suivi MTQ remplacement ponceau route 363
- 4.4 Visite des étudiants Collège Shawinigan, programme gestion des eaux
- 4.5 Résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports du Québec
- 4.6 Signature entente pour raccordement égout rue Cloutier
- 4.7 Signature entente promoteur raccordement aqueduc et égout rue Cloutier
- 4.8 Demande d'appel d'offres public pour travaux sur une portion de la rue Sainte-Marie
- 4.9 Dépôt rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable
- 4.10 Dépôt Déclaration prélèvement d'eau 2015
- 4.11 Dépôt Bilan d'eau potable 2015
- 4.12 Dépôt Rapport eaux usées Romaeu 2015
- 4.13 Demande raccordement bâtiment Fadoq Lac-aux-Sables

### **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Dépôt de certificat de la directrice adjointe - suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement # 2015-529
- 5.2 Adoption règlement final # 2016-529 - zone 166-P
- 5.3 Adoption 2<sup>e</sup> projet - # 2016-530 – Modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour ajouter une nouvelle zone à même la zone 154-Ca
- 5.4 Demande Solution Construction inc. - cession pour fins de parc
- 5.5 Changement de lieu de la distribution des arbres, 14 mai

### **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Autorisation représentation annuelle des coordonnateurs de bibliothèque
- 6.2 Fête Estivale 2016
- 6.3 Tarification des salles pour les associations
- 6.4 Adhésion Culture Mauricie

### **7. Autres sujets**

- 7.1 Demande d'aide financière
  - 7.1.1 *Moisson Mauricie*
  - 7.1.2 *Club de patinage artistique Les Cabrioles "Lauréats Katleen-Bouchard"*
- 7.2 Appui demande de la Commission scolaire de l'Énergie pour le maintien des élections scolaires
- 7.3 Église St-Léopold d'Hervey-Jonction
- 7.4 Varia
- 7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.6 Levée de l'assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille seize (5 avril 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables au 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur, Sylvain Robert, conseiller est absent pour cette séance.

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

**2016-04-091**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 5 avril 2016 ajoutant les points suivants :

- 4.14 Suivi travaux chemin Sainte-Marie
- 4.15 Autorisation envoi d'infractions
- 7.4.1 Demande tenue d'une réunion du comité consultatif en environnement

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016 a été remis aux élus avant la présente session ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

**2016-04-092**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Monsieur Yvon Bourassa étant absent lors de la séance il s'abstient de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4).

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'avril 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mars 2016 et devant être présentée au conseil ;

**2016-04-093**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19 h 50

Fin : 19 h 58

### **1.6 Retour au travail, inspectrice-adjointe Mme Lyne Morneau**

**CONSIDÉRANT** que la période estivale apporte un surcroît de travail au service d'urbanisme et d'environnement ;

**2016-04-094**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu d'autoriser le retour au travail de madame Lyne Morneau à compter du 3 mai jusqu'au 28 octobre 2016 afin d'effectuer les tâches d'inspectrice-adjointe en bâtiment et en environnement pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.7 Renouvellement contrat assurance**

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurances avec le Groupe Ultima inc. sera échu le 24 avril 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil autorise d'indiquer la valeur dépréciée pour la liste des équipements d'entrepreneur détenus par la municipalité ;

**2016-04-095**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables procède au renouvellement du contrat d'assurances couvrant la période du 24 avril 2016 au 24 avril 2017 selon l'offre déposée pour un montant global de 37 829 \$ incluant deux avenants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.8 Confirmation indexation salaires des élus 2016, règlement # 2010-492**

**CONSIDÉRANT** que l'article 6 du règlement # 2010-492 prévoit que la rémunération de base annuelle et l'allocation de dépenses annuelle des élus municipaux sont indexées au même taux que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement ;

**2016-04-096**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de confirmer que l'indexation du salaire des élus pour 2016 est de 1,6 % tel que le prévoit le règlement # 2010-492

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.9 Accès édifice hôtel de ville**

**CONSIDÉRANT** les rénovations de l'hôtel de ville en 2015 ;

**2016-04-097**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder à l'installation d'un cylindre de porte pour la porte d'entrée du premier pallier du bureau municipal afin qu'elle referme automatiquement.

D'indiquer que les accès intérieurs demeurent verrouillés durant la période d'ouverture ;

Il est de plus résolu de rappeler que toutes les personnes doivent se présenter à la réception pour s'annoncer avant de pouvoir circuler dans les bureaux municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois de mars 2016**



**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Nicolas Hamelin et madame Julie Ricard ;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**2016-04-098**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mars 2016, au montant de 20 860,39 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses préautorisées au montant de 80 797,90 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mars 2016.*

---

*Valérie Cloutier, OMA*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

## **2.2 Engagement de crédits**

**2016-04-099**

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

### **1. Administration**

<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Budget</b>
<i>Honoraires professionnels Services juridiques - divers dossiers</i>	11 232,78 \$	# 02-19000-412 et # 02-61000-412

### **2. Loisirs**

<b>Description</b>	<b>Montant excluant taxes</b>	<b>Budget</b>
<i>Achat de chandails</i>	525 \$	Promotion

### **3. Incendie**

<b>Description</b>	<b>Montant excluant taxes</b>	<b>Budget</b>
<i>Équipements divers (Rallonges électriques, outils, cordes etc.)</i>	300,00 \$	# 02-22015-641
<i>Table de poste de commandement et support</i>	510,00 \$	
<i>Lampe de scène ;</i>	780,00 \$	
<i>Entretien des habits de combat</i>	610,00 \$	# 02-22000-442
<i>Renouvellement d'uniformes</i>	738,10 \$	# 02-22000-649

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2.3 Autorisation frais de remboursement élus, mars 2016**

**2016-04-100**

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de mars 2016.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Facturation dossier premiers répondants**

**CONSIDÉRANT** l'intervention hors du territoire de la municipalité effectuée par les premiers répondants lors d'un évènement survenu le 2 mars 2016 suite à un appel de la centrale 9-1-1 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté une fois sur place qu'aucune intervention médicale n'était nécessaire ;

**CONSIDÉRANT** que le patient n'est pas un contribuable de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

**2016-04-101**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil demande que les frais relatifs à l'intervention des premiers répondants pour l'évènement du 2 mars 2016 soient facturés au non-contribuable concerné.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

**3.2 Avis de motion de félicitations à M. Hugo-Stéphane Lavoie pour l'obtention de son titre d'officier non urbain**

**2016-04-102**

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter monsieur Hugo-Stéphane Lavoie pour l'obtention de son titre d'officier non-urbain (ONU) de l'École nationale des pompiers du Québec.

**3.3 Avis de motion pour modifier le Règlement # 2009-487 encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**2016-04-103**

Monsieur Réjean Gauthier donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, à une séance subséquente un règlement modifiant le règlement # 2009-487 encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

**3.4 Démission de monsieur David Giguère à titre de stagiaire pompier**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la lettre de démission à titre de pompier volontaire stagiaire transmise par monsieur David Giguère ;

**2016-04-104**

**EN CONSIDÉRANT** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil accepte la démission de monsieur David Giguère à titre de pompier volontaire stagiaire. Le conseil le remercie grandement pour son intérêt et sa participation aux activités et interventions de la brigade.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

**3.5 Formation matières dangereuses opérations (MDO)**

**2016-04-105**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité autorise l'inscription de quatre pompiers à la formation matières dangereuses opérations (MDO) pour un coût total d'inscription de 4 660 \$ plus les frais de repas et transport. Cette formation est obligatoire pour les Pompier I.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

**4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**4.1 Adjudication de contrat achat d'abat-poussière**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission publique conjointe avec la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions pour la portion Lac-aux-Sables ;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût unitaire/litres An 1 (avant taxes)</b>	<b>Coût unitaire/litres Ans 2 et 3 (avant taxes)</b>	<b>Coût unitaire/litres Ans 4 et 5 (avant taxes)</b>
<i>SOMAVRAC</i>	0,285 \$	0,305 \$	0,32 \$
<i>ENT. BOURGET</i>	0,319 \$	0,329 \$	0,349 \$
<i>MULTI ROUTES</i>	0,359 \$	n/a	n/a

2016-04-106

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des soumissions et confirme l'octroi du contrat à Somavrac pour un contrat de trois ans au taux de 0,285 \$/litres pour l'année 2016 et de 0,305 \$/litres pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.2 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versements**

**CONSIDÉRANT** que les demandes déposées pour les chemins cités ci-dessous sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés ;

2016-04-107

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu d'accepter les demandes et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2015-2016 une somme de 670 \$ par km soit :

<b><u>Chemins</u></b>	<b><u>Distance</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
Chemin du Lac-Veillet Nord	2 000 m	1 340,00 \$
Décharge du Lac-Brûlé	700 m	469,00 \$
Chemin du Lac-Simon, côté sud	480 m	321,60 \$
Route Boutet	1 000 m	670,00 \$
Chemin du Lac-Brûlé	1 000 m	670,00 \$
5 <sup>e</sup> Avenue Est	1 600 m	1 072,00 \$
Chemin du Lac des Américains (Sud)	1 000 m	670,00 \$
Chemin du lac des Américains (Nord)	1 000 m	670,00 \$
Chemin Marcotte	300 m	201,00 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **4.3 Suivi MTO remplacement ponceau route 363**

**CONSIDÉRANT** le suivi du ministère des Transports du Québec suite à la résolution # 2015-11-352 relativement à des travaux sur un ponceau de la route 363 à proximité de St-Ubalde;

2016-04-108

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil demande au ministère des Transports un estimé des coûts pour la réalisation des travaux afin que la municipalité puisse voir si elle peut effectuer l'approbation budgétaire nécessaire avant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.4 Visite des étudiants Collège Shawinigan, programme gestion des eaux**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Maxime Briand, enseignant à la technique de Gestion des eaux du Collège Shawinigan pour effectuer la visite des installations d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

**CONSIDÉRANT** que le groupe sera accompagné de membres du personnel de la municipalité ;

2016-04-109

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser la visite d'une demi-journée des installations du système d'approvisionnement et de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées de la municipalité vers le 27 mai 2016 par le groupe d'étudiants du Collège Shawinigan.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.5 Résolution municipale pour des interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports du Québec**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2016, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du

ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires ;

**2016-04-110**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

- Que la Municipalité de Lac-aux-Sables se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2016 ;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;
- Que la Municipalité nomme madame Valérie Cloutier, directrice générale ou monsieur Patrick Genest, directeur des Travaux publics à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.6 Signature entente pour raccordement égout rue Cloutier / chemin Sainte-Marie**

**CONSIDÉRANT** les vérifications effectuées à partir de l'étude de IMS Expert conseil datée du 19 mai 2005 ;

**CONSIDÉRANT** le devis technique de la conduite de refoulement desservant le secteur de la rue Cloutier vers le chemin Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** la demande de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout déposée par le propriétaire du 821 chemin de la Passerelle ;

**CONSIDÉRANT** que cette propriété est riveraine au chemin Sainte-Marie ;

**2016-04-111**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise le raccordement des services pour cette propriété. Le raccordement d'égout recevra seulement l'effluent liquide. Le propriétaire devra avoir un élément séparateur permettant ce type de rejet. Les coûts pour le branchement des services seront à la charge du propriétaire selon la politique municipale en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.7 Signature entente promoteur raccordement aqueduc et égout rue Cloutier**

**CONSIDÉRANT** les informations juridiques reçues pour le suivi du dossier des conduites d'aqueduc et d'égout municipales reliant deux propriétés de la rue Cloutier vers la rue Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que des conduites d'aqueduc et d'égout passent sur la rue Cloutier dans l'emprise municipale ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité peut raccorder ces propriétés à même les conduites de cette rue ;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires du 55 et du 167 rue Cloutier ont été informés des travaux à effectuer et sont en accord avec ceux-ci ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité effectuera les travaux dans l'emprise municipale afin de grossir la conduite existante d'égout sur une portion de 300 pieds de la rue Cloutier ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux dans l'emprise municipale sont à la charge de la municipalité ;

**2016-04-112**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'autoriser la directrice générale à signer une entente avec le promoteur de la compagnie afin que le branchement des deux propriétés soit effectué à ses frais tel que présenté aux propriétaires du 55 et du 167 rue Cloutier ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.8 Demande d'appel d'offre public pour travaux sur une portion de la rue Sainte-Marie**

**CONSIDÉRANT** les travaux budgétés relatifs à la réfection de la chaussée et du système de drainage d'une portion de la rue Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que suite aux travaux, la rue Sainte-Marie deviendra à sens unique du quai municipal en direction du pont de la décharge de la rivière Propre ;

**2016-04-113**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

**D'AUTORISER** un appel d'offre public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de réfection de la chaussée et du système de drainage d'une portion de la rue Sainte-Marie. Le conseil nomme monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac responsable de l'appel d'offres.

**DE CONFIRMER** que la rue Sainte-Marie deviendra à sens unique suite aux travaux qui auront lieu en septembre.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.9 Dépôt rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable**

**CONSIDÉRANT** la stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;

**2016-04-114**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu d'accepter le dépôt du rapport 2013 sur la gestion de l'eau potable transmis le 30 mars 2016 au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoires. Le rapport présente une consommation d'eau de 352 litres/ personne\*jour pour 2013 (440 litres en 2012).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.10 Dépôt Déclaration prélèvement d'eau 2015**

**2016-04-115**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du rapport de prélèvement d'eau 2015 transmis au ministère des Affaires Municipales, de l'Occupation du Territoire en février 2015 indiquant une consommation annuelle de 120 437 mètres cubes d'eau.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.11 Dépôt Bilan d'eau potable 2015**

**2016-04-116**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du bilan d'eau potable 2015 qui est disponible pour consultation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.12 Dépôt Rapport eaux usées Romaeu 2015**

**CONSIDÉRANT** le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) ;

**2016-04-117**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu d'accepter le dépôt du rapport 2015 découlant du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées et transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du Territoire en mars 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.13 Demande raccordement bâtiment Fadoq Lac-aux-Sables**

**CONSIDÉRANT** que la Fadoq Lac-aux-Sables a obtenue confirmation de sa demande de subvention dans le cadre du programme Nouveau Horizon ;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2015-07-234 portant sur le raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout ;

**2016-04-118**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil maintienne sa résolution et confirme que la municipalité procèdera à ses frais, à titre d'aide dans le projet, aux travaux nécessaires d'installation des conduites et des boites de services pour l'aqueduc et l'égout jusqu'aux limites de l'emprise de la rue Principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.14 Suivi travaux chemin Sainte-Marie**

**CONSIDÉRANT** que le promoteur n'a pas préalablement établi d'entente avec la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que les nouveaux plans présentés intègrent des changements au projet d'origine qui impliquent dorénavant l'utilisation de l'emprise municipale ainsi que sa modification ;

**CONSIDÉRANT** le délai accordé pour la présentation et la prise de décision ;

**2016-04-119**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil indique à l'Entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. ainsi qu'aux promoteurs du projet du chemin privé alternatif au chemin Sainte-Marie de n'effectuer aucuns travaux dans l'emprise municipale et d'arrêter les travaux amorcés sans autorisation. La municipalité exige également que les glissières enlevées sans autorisation soient replacées dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la réception de l'avis. À défaut de procéder tel que demandé, la municipalité verra à faire exécuter les travaux à la charge de l'entreprise et des promoteurs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.15 Autorisation envoi d'infractions**

**CONSIDÉRANT** le suivi effectué par les officiers municipaux en regard aux travaux effectués en bordure et sur une partie du chemin Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation de travaux émise était pour des travaux à effectuer pour le projet de chemin privé alternatif au chemin Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté plusieurs règlements contenant des dispositions relatives aux permis et certificats règlement # 2013-515 et à des dispositions sur l'utilisation de la voie publique dans le cadre de travaux soit le règlement #2013-517 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est important que les règlements soient respectés ;

**CONSIDÉRANT** qu'il a été constaté que des travaux dans la rive ont été effectués sans certificat d'autorisation municipal et ainsi que des travaux sur le chemin public sans autorisation municipale ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement # 2013-514 prévoit que le conseil autorise l'émission des constats ;

**2016-04-120**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement à émettre des constats d'infractions relatifs au règlement # 2013-515 et au règlement # 2013-517 et à poursuivre les procédures judiciaires au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Dépôt de certificat de la directrice adjointe - suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement # 2016-529**

**2016-04-121**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter le dépôt du certificat de la directrice générale adjointe faisant état de la procédure d'enregistrement des demandes de participation à un référendum pour le règlement # 2016-529 qui précise qu'aucune demande n'a été déposée et que le 2<sup>e</sup> projet de règlement est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Adoption du règlement final # 2016-529 - zone 166-P**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage #2013-518 ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 12 janvier 2016 ;

**CONSIDÉRANT** l'assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 1er mars 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucune demande n'a été déposée durant la période d'enregistrement faisant suite à l'avis public aux personnes intéressés ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**2016-04-122**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers que règlement # 2016-529 soit adopté sans changement par rapport au deuxième projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.3 Adoption Second projet # 2016-530 – Modifiant le règlement de zonage # 2013-518 pour ajouter une nouvelle zone à même la zone 154-Ca**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage # 2013-518 suite à une demande d'un promoteur ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la population a manifesté un souci concernant la densité d'occupation des emplacements de camping dans le cadre de l'assemblée publique d'un autre projet de règlement (# 2015-524) ;

**CONSIDÉRANT** que la consultation publique sur le premier projet de règlement # 2016-530 s'est tenue le 4 avril 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance subséquente de ce conseil tenue le 2 février 2016 ;

**2016-04-123**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu à l'unanimité des conseillers votants (5) que le deuxième projet de règlement # 2016-530 soit adopté sans changement par rapport au premier projet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **5.4 Demande Solution Construction inc. - cession pour fins de parcs**

**CONSIDÉRANT** le règlement de lotissement # 2013-516 section 8, prévoyant l'application de la redevance pour fins de parcs et espaces verts ;

**CONSIDÉRANT** que le promoteur Solution Construction offre une redevance en terrain pour son projet de lotissement du secteur du chemin des Bois-Francis ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil a déjà étudié la question de la redevance pour ce projet par la résolution # 2014-05-154 ;

**CONSIDÉRANT** que le terrain offert n'est pas adjacent à un chemin public et entretenu par la municipalité ;

**2016-04-124**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil confirme que la redevance de 2.5 % du projet sera monétaire et accepte le taux d'évaluation à 0,80\$/pi<sup>2</sup> déposé par l'évaluateur indépendant DeRico, Expert Conseil pour un projet totalisant 48 895 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **5.5 Changement de lieu de la distribution des arbres, 14 mai**

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2016-03-077 fixant la distribution d'arbres au garage municipal et qu'un employé municipal irait chercher les arbres à Grandes-Piles ;

**CONSIDÉRANT** que le responsable de l'activité préfère se rendre lui-même à Grandes-Piles et faire la distribution à partir de son domicile ;

**2016-04-125**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la distribution d'arbres se fera au 771, rue St-Rémi et que le responsable monsieur Réjean Gauthier ira lui-même chercher les arbres à Grandes-Piles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **6.1 Autorisation représentation annuelle des coordonnateurs de bibliothèque**

**2016-04-126**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'autoriser madame Lucie Charest coordonnatrice de la bibliothèque Rita-Brouillette à participer à la rencontre annuelle des coordonnateurs de bibliothèques qui se tiendra à St-Étienne-des-Grès le 28 avril 2016. Les frais de transport sont à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.2 Fête Estivale 2016**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière de la Fête Estivale ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse faite par le conseil municipal ;

**CONSIDÉRANT** que l'édition 2016 se tiendra les 18, 19, 20 et 21 août 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit fournir la programmation complète à son assureur ainsi que tous les contrats relatifs à l'événement pour fins d'approbation ;

**CONSIDÉRANT** le budget 2016 ;

**2016-04-127**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que l'aide de la municipalité pour l'édition 2016 de la Fête Estivale soit la suivante :

- Octroyer une aide financière en argent de 2 000 \$;



- Fournir les toilettes mobiles pour l'événement ;
- Assumer le montant total de l'assurance responsabilité de l'événement ;
- Autoriser à titre de commandite pour la tenue des activités, l'utilisation du parc de la Pointe du Vieux Moulin, du parc Louis-Philippe-Fugère, du quai municipal, du chalet le Refuge ;
- Autoriser le comité de la Fête Estivale à effectuer les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur ces sites pour la durée des activités soit les 18, 19, 20 et 21 août 2016 ;
- autoriser la fermeture (par la municipalité) de l'accès au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin à compter de 17 heures les 18, 19, 20 et 21 août 2016 ;
- autoriser la tenue d'un feu d'artifice sous la surveillance de pompiers du service des incendies, le 20 août 2016 ou en cas de pluie, le 21 août 2016, à partir du site situé sur le plateau en haut de la côte au bout de la rue de la Montagne (parties du lot 22 et 23 rang 2 Sud-Ouest, canton paroisse de Notre-Dame des Anges). L'organisme devra obtenir une preuve d'assurance pour ledit feu ainsi que l'autorisation du propriétaire des lots. L'autorisation est donnée sous réserve de l'émission du permis de brûlage et la surveillance lors de cette journée par le service de sécurité incendie de la municipalité ;
- autoriser l'utilisation du bloc sanitaire du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin pour les festivités de la Fête Estivale 2016. La municipalité verra également à l'entretien des installations sanitaires les 18, 19, 20 et 21 août 2016 en matinée ;
- autoriser le stationnement sur un côté de la rue Cloutier les 18, 19, 20 et 21 août 2016 ;
- autorise la fermeture du quadrilatère formé par les rues Principale, Cloutier, chemin Sainte-Marie et rue Sainte-Marie pour la tenue d'une course de lits, durant 30 minutes approximativement, le 19 août 2015 ;
- autorise le comité organisateur à utiliser le bâtiment près du terrain de balles du parc Louis-Philippe-Fugère durant les festivités ;
- voir à ce que l'estrade du parc Louis-Philippe Fugère soit positionnée près de la patinoire et du terrain de volley-ball ;
- autorise le prêt des abris mobiles du service incendie de Lac-aux-Sables et des abris rapides de la municipalité ;
- autorise l'ajout d'une ou de deux estrades mobiles à réserver auprès du Festival Western de St-Tite.

La participation financière, humaine et en matériel de la municipalité la qualifie à titre de supporteur principal de l'événement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Tarification des salles pour les associations**

**CONSIDÉRANT** le règlement sur la tarification des salles # 2008-481 ;

**2016-04-128**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal confirme que la location des salles municipales pour les associations du territoire, même pour leur assemblée générale annuelle se fait au taux horaire prévu dans le règlement # 2008-481.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.4 Adhésion Culture Mauricie**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables est membre de Culture Mauricie ;

**CONSIDÉRANT** le comité Arts et Culture de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

**2016-04-129**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion municipale à Culture Mauricie pour l'année 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Demande d'aide financière**

#### **7.1.1 Moisson Mauricie**

**CONSIDÉRANT** l'apport de Moisson Mauricie par le Carrefour Normandie pour la population de Lac-aux-Sables tel que présenté par l'organisme ;

**2016-04-130**

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ à Moisson Mauricie pour leur campagne 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **7.1.2 Club de patinage artistique Les Cabrioles**

**CONSIDÉRANT** que 14 membres du club de patinage proviennent de Lac-aux-Sables sur les 62 membres provenant du territoire de la MRC de Mékinac;

**2016-04-131**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 50 \$ pour une participation publicitaire au Club de patinage les Cabrioles pour les "*Lauréats Katleen-Bouchard*" du 7 mai 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.2 Appui demande de la Commission scolaire de l'Énergie pour le maintien des élections scolaires**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé l'appui des municipalités pour le maintien des élections scolaires ;

**CONSIDÉRANT** le mémoire que la Commission scolaire de l'Énergie a déposé dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 86 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de loi vise à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire ;

**2016-04-132**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la Commission scolaire de l'Énergie dans ses démarches pour le maintien des élections scolaires par suffrage universel en favorisant le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire et en appuyant le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.3 Église St-Léopold d'Hervey-Jonction**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Fabrique St-Léopold d'Hervey-Jonction concernant l'avenir de leur église ;

**2016-04-133**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables informe la Fabrique qu'elle a bien reçu sa demande mais que des informations supplémentaires doivent être obtenues par la municipalité avant de rendre une décision dans ce dossier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7.4 Varia**

#### **7.4.1 Demande tenue d'une réunion du comité consultatif en environnement**

2016-04-134

Monsieur Réjean Gauthier appuyé de monsieur Nicolas Hamelin demande que le comité consultatif en environnement (CCE) tienne une rencontre afin de faire la mise à jour de l'état des différentes recommandations étudiées par le comité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **Information pour déposer une demande de tenue de registre**

2016-04-135

Avant la période de questions, madame la directrice générale mentionne à l'assistance que la période permettant de déposer une demande de tenue de registre dans le cadre du règlement # 2016-530 se terminera le 22 avril 2016 à 16h.

### **7.5 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 20 h 52

Fin : 21 h 14

### **7.6 Levée de l'assemblée**

2016-04-136

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la séance soit levée à 21 h 15.

---

M. Jean-Claude Tessier  
Maire

---

Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ avril

---

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016**

#### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Mention lecture des procès-verbaux par conseillers absents
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.6 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.7 Approbation directives de changement # 1 contrat 1849-14
- 1.8 Retour au travail journalier
- 1.9 Renouvellement contrat Alsco
- 1.10 Recommandation comité ressources humaines, statut emploi

#### **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'avril 2016
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus, avril 2016

#### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Adoption règlement # 2016-531 modifiant le Règlement # 2009-487 encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 3.2 Acceptation soumission pour plancher caserne incendie

#### **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Demande dans le cadre du programme d'Aide aux villégiateurs sur les terres du Domaine de l'État

- 4.2 Contrat cueillette des conteneurs de matières résiduelles situés à l'Éco-Centre
- 4.3 Mise en vente du bâtiment situé au 29, rue Principale
- 4.4 Branchement service aqueduc 210, rue Bourassa
- 4.5 Adjudication de contrat marquage de la chaussée
- 4.6 Achat pompe doseuse
- 4.7 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versements

## **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Dépôt de certificat - suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement # 2016-530 – ajoutant une nouvelle zone à même la zone 154-Ca
- 5.2 Adoption du règlement # 2016-530 version finale
- 5.3 Exigence certificat de localisation pour bâtiment principal

## **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Embauche animateurs camp de jour
- 6.2 Règlement constitutif patrouille nautique
- 6.3 Demande de subvention dans le cadre du FDT local
- 6.4 Budget et programmation pour la Fête Nationale
- 6.5 Budget et programmation pour la Fête des Voisins
- 6.6 Demande de budget supplémentaire OMH Lac-aux-Sables
- 6.7 Dépôt états financiers 2015 bibliothèque Rita-Brouillette
- 6.8 Certification au cadre de référence pour les camps de jour municipaux
- 6.9 Programme À pied, à Vélo, ville active
- 6.10 Contrat aménagement paysager centre communautaire Hervey-Jonction

## **7. Autres sujets**

- 7.1 Demande d'aide financière
- 7.2 Église St-Léopold d'Hervey-Jonction
- 7.3 Varia
- 7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.5 Levée de l'assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 3<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille seize (3 mai 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard, conseillère est absente lors de la tenue de cette séance.

## **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

2016-05-137

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 3 mai 2016 en ajoutant les points suivants :

- 4.8 Autorisation de travaux rechargement de chemins municipaux
- 6.11. Renouvellement adhésion RQVVS 2016

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Mention lecture des procès-verbaux par conseillers absents**

*Monsieur Yvon Bourassa déclare, qu'après lecture des procès-verbaux des séances du mois de février et mars 2016, n'avoir aucun intérêt en lien avec les résolutions adoptées lors de ces séances auxquelles il était absent.*

*Monsieur Sylvain Robert déclare, qu'après lecture du procès-verbal de la séance du mois d'avril, séance à laquelle j'étais absent, avoir un intérêt sur les résolutions suivantes : # 2016-04-111, # 2016-04-112, # 2016-04-113, # 2016-04-123.*

### **1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016 a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2016-05-138

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ce procès-verbal soit adopté avec la modification suivante :

Monsieur Yvon Bourassa mentionne ne pas avoir participé au vote de la résolution # 2016-04-113 étant donné son intérêt dans le dossier du fait que les travaux sont situés sur la rue où est située sa résidence principale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Dépôt du bordereau de correspondance**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de avril 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2016 et devant être présentée au conseil;

2016-05-139

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.6 Première période de questions – Parole à l'assemblée**

Début : 19 h 45  
Fin : 19 h 56

Lors de la période de question, messieurs Michel Bélanger, Denis Cloutier, Jean-Yves Julien et de madame Hélène Delisle déposent une lettre à l'attention du conseil municipal.

### **1.7 Approbation directives de changement # 1 contrat 1849-14**

**CONSIDÉRANT** l'octroi du contrat de construction du bâtiment multifonctionnel au parc Louis-Philippe-Fugère;

**CONSIDÉRANT** le remplacement de seuils et l'ajout de quincaillerie pour différentes portes par l'architecte;

**2016-05-140**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte la directive de changement #1 et accepte le crédit de 13,00 \$ au contrat de Construction Richard Champagne inc.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.8 Retour au travail journalier**

**CONSIDÉRANT** la planification saisonnière des journaliers et du préposé à l'Éco-centre;

**2016-05-141**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le retour au travail de monsieur Yves Simard à compter du 7 mai 2016 selon les besoins du service des Travaux publics et de l'ouverture de l'éco-centre municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.9 Renouvellement contrat AlSCO**

**CONSIDÉRANT** que le contrat vient à échéance au mois de mai 2016;

**2016-05-142**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande à la directrice générale et au directeur des Travaux publics de voir à la faisabilité de modifier l'entente avec le fournisseur afin de pouvoir offrir de nouveaux équipements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **1.10 Recommandation comité ressources humaines, statut emploi**

**CONSIDÉRANT** la démarche entreprise par la municipalité avec la firme Claude Grenier Ressources humaines inc.;

**CONSIDÉRANT** les recommandations déposées au conseil par la firme et le comité ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** la variété de tâches à effectuer au niveau administratif et la planification de la relève;

**CONSIDÉRANT** la convention collective de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**2016-05-143**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables confirme que les fonctions de madame Manuella Perron se qualifient au titre de statut d'emploi régulier saisonnier à raison de quatre jours par semaine plus les remplacements à compter du 2 mai 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau des dépenses du mois d'avril 2016**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par messieurs Yvon Bourassa et Sylvain Robert;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

2016-05-144

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 avril 2016, au montant de 79 254,79 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 57 497,64 \$.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 avril 2016.*

---

Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

## **2.2 Engagement de crédits**

*Aucun point*

## **2.3 Autorisation frais de remboursement élus, d'avril 2016**

Les élus déclarent avoir déposé leurs frais de déplacement autorisés pour le mois d'avril 2016.

2016-05-145

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert d'autoriser un déboursé de 75,80 \$ pour le paiement des frais du mois de avril 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Adoption règlement # 2016-531 modifiant le règlement # 2009-487 encadrant la taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a modifié le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 le 24 mars 2016;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-Sables doit abroger le règlement # 2009-487 afin d'intégrer la nouvelle tarification imposée encadrant la taxe municipale pour le financement du 9-1-1;

2016-05-146

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables adopte le règlement # 2016-531.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **3.2 Acceptation de la soumission pour plancher caserne incendie**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réparation du plancher de la caserne incendie au Programme triennal d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT** les propositions reçues;

Nom des soumissionnaires	Montant total avant taxes	Montant total avec taxes
Béton solution M. Provost inc.	18 500,00 \$	21 270,38 \$
Zone Garage	11 568,50 \$	13 300,89 \$
Sévigny époxy	14 650,00 \$	16 843,84 \$

2016-05-147

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte la

soumission de Zone Garage pour les travaux de réparation du plancher de la caserne incendie pour un montant total de 13 300,89 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

##### **4.1 Demande dans le cadre du programme d'Aide aux villégiateurs sur les terres du Domaine de l'État**

**2016-05-148**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *d'Aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État* pour les chemins Tawachiche-Est et Tawachiche-Ouest.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

##### **4.2 Contrat cueillette des conteneurs de matières résiduelles situés à l'Éco-centre**

**CONSIDÉRANT** l'appel de propositions pour la cueillette des conteneurs pour les matières non-valorisables de l'éco-centre;

**CONSIDÉRANT** le résultat de cet appel de propositions;

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant unitaire par levée avant taxes</b>
J.Y Martel	230,00 \$
Service Cité-Propre	250,00 \$

**2016-05-149**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte la proposition de J.Y Martel pour la cueillette et la fourniture des conteneurs des matières résiduelles pour l'éco-centre pour la saison 2016 au montant de 230 \$ par levée avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

##### **4.3 Mise en vente du bâtiment situé au 29, rue Principale**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire se départir de l'immeuble du 29, rue Principale par le biais d'un agent d'immeuble;

**2016-05-150**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour les services du courtier immobilier monsieur Donald Denis de Via Capitale Cité pour la mise en vente de l'immeuble du 29 rue Principale. Les offres seront reçues par le courtier à compter du 23 mai 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

##### **4.4 Branchement service aqueduc 210, rue Bourassa**

**CONSIDÉRANT** la vérification des services possibles pour le futur bâtiment sur l'immeuble du 210, rue Bourassa, sur le lot 21-p;

**2016-05-151**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le branchement de l'immeuble au réseau d'aqueduc suite à la signature de l'entente pour le raccordement. Une installation septique conforme devra être réalisée par le propriétaire pour l'évacuation et le traitement des eaux usées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

##### **4.5 Adjudication de contrat marquage de la chaussée**



**CONSIDÉRANT** la demande de soumission sur invitation pour le contrat de marquage de la chaussée # 2016-04-01;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions;

Nom des soumissionnaires invités	Prix du mètre de marquage, taxes incluses.	Les 3 traverses piétonnières, taxes incluses.	Lignes d'arrêts prix unitaire, taxes incluses.	Montant total taxes incluses selon qté au devis
<i>Lignco Sigma</i>	0,282 \$	306,01 \$	18,48 \$	7 899,31 \$
<i>Lignes Maska</i>	0,287 \$	431,00 \$	24,14 \$	8 425,55 \$
<i>Marquage Traçage Québec</i>	0,230 \$	229,95 \$	23,00 \$	6 819,45 \$

**2016-05-152**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour le marquage de la chaussée d'après le document de soumission # 2016-04-01 à Marquage Traçage Québec selon le bordereau de soumission déposé pour les prix unitaires pour un montant total estimé de 6 819,45 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.6 Achat pompe doseuse**

**CONSIDÉRANT** que la pompe doseuse à la station de pompage d'aqueduc doit être remplacée;

**2016-05-153**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables procède à l'achat de deux pompes doseuses au coût unitaire de 2 300 \$ plus les taxes applicables et l'installation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **4.7 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versements**

**CONSIDÉRANT** que les demandes déposées pour les chemins cités ci-dessous sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**2016-05-154**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu d'accepter les demandes et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2015-2016, une somme de 670 \$ par km soit :

<b>Chemins</b>	<b>Distance</b>	<b>Montant</b>
Chemin du Lac-Veillettes Sud	3 100 m	2 077,00 \$
Chemin du Lac-Simon, côté sud	120 m	80,40 \$
Rue Tessier	1 000 m	670,00 \$
Épinette (1ère portion)	1 000 m	670,00 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

#### **4.8 Autorisation de travaux rechargement de chemins municipaux**

**CONSIDÉRANT** la programmation des travaux estivaux 2016 et le budget;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres déjà réalisé pour la fourniture et le transport de matériaux;

**2016-05-155**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le directeur des Travaux publics à procéder aux travaux de rechargement des chemins municipaux selon le tableau déposé pour un montant maximal de 43 000 \$ de pierre concassée et de 25 500 \$ de transport.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Dépôt de certificat - suite à l'adoption du 2<sup>e</sup> projet du règlement # 2016-530 – ajoutant une nouvelle zone à même la zone 154-Ca**

**2016-05-156**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu d'accepter le dépôt du certificat de la directrice générale faisant état de la procédure d'enregistrement des demandes de participation à un référendum pour le règlement # 2016-530 qui précise qu'aucune demande n'a été déposée et que le 2<sup>e</sup> projet de règlement est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Adoption du règlement # 2016-530 version finale**

*M. Sylvain Robert, conseiller, informe les membres de l'assemblée qu'il ne prendra pas position dans ce dossier et ne prend pas part à la décision étant en conflits d'intérêt.*

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications à son règlement de zonage # 2013-518 suite à une demande d'un promoteur;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal veut augmenter les possibilités commerciales sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que la population a manifesté un souci concernant la densité d'occupation des emplacements de camping dans le cadre de l'assemblée publique d'un autre projet de règlement (# 2015-524);

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 2 février 2016;

**CONSIDÉRANT** que la consultation publique sur le premier projet de règlement # 2016-530 s'est tenue le 4 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** que le second projet de règlement # 2016-530 a été adopté à la séance ordinaire du 5 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de la procédure d'enregistrement en date du 23 avril 2016, aucune demande n'a été déposée sur le deuxième projet de règlement # 2016-530, qu'il se voit donc approuvé par les personnes habiles à voter;

**2016-05-157**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le règlement # 2016-530 soit adopté et acheminé à la MRC de Mékinac afin d'approuver sa concordance au schéma d'aménagement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (4).

### **5.3 Exigence certificat de localisation pour bâtiment principal**

**CONSIDÉRANT** l'article 4.5 du règlement relatif à l'émission des permis et certificats #2013-515 relativement à la preuve de localisation pour un bâtiment principal;

**2016-05-158**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables confirme qu'un certificat de localisation préparé par un arpenteur géomètre doit être déposé à la municipalité pour toutes nouvelles constructions d'un bâtiment principal.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

### **6.1 Embauche animateur camp de jour**

**CONSIDÉRANT** les candidatures reçues pour les postes d'animateurs du camp de jour;

**CONSIDÉRANT** les entrevues réalisées par la coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative et le comité de sélection;

**2016-05-159**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu de procéder à l'embauche de mademoiselle Katya Audy et de messieurs Hugo Audy et Benoit Banville, à titre d'animateurs du camp de jour pour l'été 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Règlement constitutif patrouille nautique**

**CONSIDÉRANT** la politique d'accès à la rampe de mise à l'eau qui fait mention de la création d'une patrouille nautique par le biais d'un organisme à but non lucratif;

**2016-05-160**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables accepte le projet de constitution de la Patrouille nautique de Lac-aux-Sables et autorise le paiement des frais d'enregistrement de 34 \$ pour l'enregistrement de la personne morale sans but lucratif.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Demande de subvention dans le cadre du FDT local**

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe locale du Fonds de développement territorial;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation des projets doit améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social et culturel;

**CONSIDÉRANT** les différents plans d'action de la municipalité relatifs à la famille, aux aînés et aux arts et à la culture;

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté s'inscrit dans le cadre du plan de développement et de diversification de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que le projet permet de répondre à des pistes de solutions amenées par le comité MADA en lien avec la baisse démographique du territoire;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à soutenir l'information de divers secteurs d'activités tels que touristique, social, communautaire et culturel;

**2016-05-161**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement territorial (FDT) local pour un projet de panneau d'affichage numérique qui sera situé sur la rue St-Alphonse à Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **6.4 Budget et programmation pour la Fête Nationale**

**CONSIDÉRANT** la programmation suggérée par le comité de la Fête Nationale;

**2016-05-162**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte la programmation proposée pour la Fête Nationale 2016 sur le site du parc de la Pointe du Vieux-Moulin le 23 juin et confirme le budget alloué de 2 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.5 Demande et programmation pour la Fête des Voisins**

CONSIDÉRANT la programmation suggérée par le comité de la Fête des Voisins;

**2016-05-163**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte la programmation proposée pour la Fête des Voisins 2016 sur le site du parc des 4J le 11 juin, confirme le budget alloué de 2 300 \$ et ajoute une activité de soccer bulle à la programmation de la journée pour offrir une activité supplémentaire aux adolescents et adultes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.6 Demande de budget supplémentaire OMH Lac-aux-Sables**

CONSIDÉRANT la demande du gestionnaire pour des travaux d'améliorations et de rénovations dans deux logements dans l'Office municipal d'Habitation;

**2016-05-164**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise une participation supplémentaire de l'ordre de 2 500 \$ au budget 2016 pour l'Office municipal d'Habitation de la rue Lavallée dans le cadre de la rénovation et l'amélioration de deux logements.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.7 Dépôt états financiers 2015 bibliothèque Rita-Brouillette**

CONSIDÉRANT la préparation des états financiers de la Bibliothèque Rita-Brouillette pour l'année 2015 par madame Stéphanie Ricard;

**2016-05-165**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Bibliothèque Rita-Brouillette pour l'année 2015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.8 Certification au cadre de référence pour les camps de jour municipaux**

CONSIDÉRANT la poursuite des activités du camp de jour pour la saison 2016;

**2016-05-166**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise l'adhésion de la municipalité au programme de certification au cadre de référence pour les camps de jour municipaux pour un montant de 125 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.9 Programme À pied, à Vélo, ville active**

**2016-05-167**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin, et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables mandate madame Stéphanie Ricard comme ressource attitrée au suivi du programme À pied, à vélo, ville active.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.10 Contrat aménagement paysager centre communautaire Hervey-Jonction**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du centre communautaire Hervey-Jonction en 2015;

**2016-05-168** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu que le conseil municipal accepte la proposition de Claudette Piché paysagiste, pour la réalisation et l'entretien d'un aménagement paysager face au centre communautaire Hervey-Jonction pour la somme de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **6.11. Renouveau adhésion RQVVS 2016**

**2016-05-169** Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la municipalité au Réseau Québécois des Villes et Villages en santé pour l'année 2016 au montant de 50 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### **7. AUTRES SUJETS**

#### **7.1 Demande d'aide financière**

*Aucune demande*

#### **7.2 Église St-Léopold d'Hervey-Jonction**

**CONSIDÉRANT** la proposition transmise par la Fabrique St-Léopold afin que la municipalité acquiert l'Église St-Léopold suite à sa déconsécration en mai prochain;

**CONSIDÉRANT** les informations étudiées par le conseil municipal pour les aspects comptables, légaux, d'assurabilité et sur les compétences municipales;

**2016-04-170** **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables n'accepte pas la proposition d'acquérir l'Église de la Fabrique St-Léopold suite aux informations étudiées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### **7.3 Varia**

*Aucun point*

#### **7.4 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début: 20 h 23

Fin : 20 h 58

#### **7.5 Levée de l'assemblée**

**2016-05-171** Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la séance soit levée à 20h59.

\_\_\_\_\_  
N. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ mai 2016.

\_\_\_\_\_

# MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

## ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2016

### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

### **2. Trésorerie**

*Aucun point*

### **3. Sécurité publique**

*Aucun point*

### **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Demande programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016

### **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

*Aucun point*

### **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

*Aucun point*

### **7. Autres sujets**

- 7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.2 Levée de l'assemblée

-----  
Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 18 heures 45 minutes, le 19<sup>e</sup> jour du mois de mai deux mille seize (19 mai 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard conseillère et monsieur Sylvain Robert conseiller sont absents lors de la tenue de cette séance.

### **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

#### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq minutes (18h45), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

**2016-05-172**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 19 mai 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

*Aucun point*

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

*Aucun point*

## **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Demande programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016**

**2016-05-173**

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue afin de déposer une demande d'aide à l'amélioration du réseau routier municipale (PAARRM);

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont prévus afin de permettre d'améliorer l'accessibilité aux secteurs de villégiature et l'accès aux terres publiques de la ZEC Tawachiche en améliorant la surface de roulement de certains chemins;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par Monsieur Réjean Gauthier et résolu :

- de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au Ministère des Transports pour des travaux de préparation et de rechargement en concassé sur les chemin du Tawachiche, du lac-du-Missionnaire et du 3<sup>e</sup> rang;
- d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables les documents relatifs au suivi de cette demande;
- que les travaux soient exécutés conformément aux règles de la subvention et que le conseil confirme que les dépenses seront effectuées sur des routes dont la gestion incombe à la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

*Aucun point*

## **6. LOISIRS ET CULTURE**

*Aucun point*

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Période de questions – Parole à l'assemblée**

Début:

Fin :

### **7.2 Levée de l'assemblée**

2016-05-174

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 18h50.

\_\_\_\_\_  
O. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

*« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 19 mai 2016.*

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016**

#### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
  - 1.4.1 Présentation de suggestions des élèves de l'école le Sablon d'Or
  - 1.4.2 Lecture du bordereau de correspondance du mois
  - 1.4.3 Lecture lettre comité de protection de notre patrimoine
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)



- 1.6 Adhésion annuelle Chambre de commerce de Mékinac
- 1.7 Ajout assuré additionnel Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables Inc.
- 1.8 Délégation procédure d'appel d'offres assurance-collective
- 1.9 Fermeture administrative d'un dossier à la cour municipale
- 1.10 Paiement décompte progressif #1 - projet bâtiment multifonctionnel

## **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
  - 2.2.1 Module balançoire bébé
  - 2.2.2 Sacs Mékinac J'achète!
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus
- 2.4 Information dépôt des états financiers audités au 31 décembre 2015
- 2.5 Dépôt états financiers semestriels au 30 avril 2016

## **3. Sécurité publique**

- 3.1 Autorisation paiement premier versement - Service de la Sûreté du Québec
- 3.2 Demande utilisation camion incendie activité du 21 juin 2016

## **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Autorisation de demande de soumissions pour travaux chemin St-Alphonse
- 4.2 Suivi demande de municipalisation route Boutet
- 4.3 Adjudication de contrat travaux réfection de la chaussée portion de la rue Sainte-Marie
- 4.4 Dépôt demande de subvention dans le cadre des programmes AIRRL
- 4.5 Acceptation offre d'achat pour le bâtiment situé au 29, rue Principale

## **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Demande de dérogation mineure 81-91, rue Bourassa
- 5.2 Appui demande CPTAQ - Érablière Batiscan inc., lot 5 387234
- 5.3 Dépôt recommandation comité consultatif en environnement
- 5.4 Demande de subvention programme d'accessibilité aux plans d'eau
- 5.5 Utilisation chaloupe dans le cadre de la patrouille nautique
- 5.6 Dépôt résolution Corporation patrouille nautique pour le fonds réservé

## **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Semaine d'animation camp de jour 2016
- 6.2 Nomination nouveau groupe de travail plan d'action démographie
- 6.3 Réglementation affichage "*loi concernant la lutte contre le tabagisme*"
- 6.4 Délégation pour représentant assemblée générale annuelle de Culture Mauricie
- 6.5 Programme à pied, à vélo, ville active
- 6.6 Journée Canot-Kayak - ARPLAS
- 6.7 Inscription Classique annuelle au Club de Golf Le St-Rémi, le 10 juin 2016
- 6.8 Entériner dépôt des prévisions budgétaires révisées 2016 OMH Lac-aux-Sables

## **7. Autres sujets**

- 7.1 Motion de félicitations M. Jean-Louis Souldard, prix du lieutenant-gouverneur général du Québec
- 7.2 Varia
  - 7.2.1 Présentation du projet écran numérique dans le cadre du FDT
  - 7.2.2 L'avenir de poste Canada
  - 7.2.3 Retrait procédure règlement # 2015-526
  - 7.2.4 Avis de motion règlement d'emprunt travaux de voirie
  - 7.2.5 Autorisation fermeture temporaire portion rue Auguste-Lagacé

-----

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 7<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille seize (7 juin 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016**

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **1.1. Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux élèves de l'école le Sablon d'Or. Pour souligner leur première participation à une séance du conseil, une épinglette au logo de la municipalité est remise à chacun.

##### **1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 7 juin 2016 en inversant les points 1.4.1 et 1.4.2 et en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2016**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 19 mai 2016 ont été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2016-06-176

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tels que déposés :

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

**1.4.1 Présentation de suggestions des élèves de l'école le Sablon d'Or**

Monsieur le maire invite les élèves de l'école primaire le Sablon d'Or à présenter à l'attention des membres du conseil leur vision et leurs demandes relatives aux différents services offerts par la municipalité pour les jeunes sablois. Les jeunes déposent un cartable présentant leurs différentes idées soulevées dans le but d'initier de nouvelles activités sur le territoire de la municipalité et pour conserver leur école.

**1.4.2 Lecture du bordereau de correspondance du mois**

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de mai 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de mai 2016 et devant être présentée au conseil;

2016-06-177

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de mai 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.4.3 Lecture lettre comité de protection de notre patrimoine**

À la demande des membres du comité protection de notre patrimoine, monsieur le maire invite madame Patricia Gauthier, représentante du comité à faire la lecture de leur lettre adressée aux membres du conseil municipal et déposée au bordereau de correspondance du mois.

**1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début: 20 h 20

Fin: 20 h 30

**1.6 Adhésion annuelle Chambre de commerce de Mékinac**

2016-06-178

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le renouvellement de la cotisation annuelle de la municipalité à la Chambre de commerce de Mékinac pour 2016-2017 pour un montant de 131.07 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.7 Ajout assuré additionnel Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables Inc.**

**CONSIDÉRANT** la création de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables inc.;

**CONSIDÉRANT** que la protection d'assurance de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables est assumée par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'assureur a confirmé qu'il n'y a pas de surprime pour ajouter la Corporation à titre d'assuré additionnel;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables confirme qu'il ajoute à titre d'assurée additionnelle, la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables inc. dans la police d'assurance responsabilité auprès de la MMQ.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.8 Délégation procédure d'appel d'offres assurance-collective**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-aux-Sables offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement incluant d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> octobre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration des représentants des municipalités locales participantes;

**CONSIDÉRANT** que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

**CONSIDÉRANT** les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert, et résolu :

- **Que** la Municipalité de Lac-aux-Sables délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

- **Qu'une** copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.9 Fermeture administrative d'un dossier à la cour municipale**

**CONSIDÉRANT** que les dossiers de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac portant les numéros de constats suivants : 802239032, 802239509, 802239508, tous trois datés du 4 décembre 2006 sont des dossiers pour lesquels il est impossible de retracer les contrevenants;

**CONSIDÉRANT** que certains de ces dossiers sont relatifs à des infractions commises il y a près de dix ans;

**CONSIDÉRANT** qu'en regard de certains dossiers, des mandats d'emprisonnement à défaut de paiement d'amende sont expirés et ne sont pas renouvelables;

**CONSIDÉRANT** que les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite aux jugements rendus dans ces causes n'ont pu être appliqués avec succès;

**2016-06-181**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le greffe de la Cour municipale à procéder à la fermeture administrative des dossiers # 802239032, # 802239509 et # 802239508, datés du 4 décembre 2006.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **1.10 Paiement décompte progressif #1 - projet bâtiment multifonctionnel**

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif # 1 déposée par l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. pour les travaux exécutés du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2016 au parc Louis-Philippe-Fugère;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

**2016-06-182**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement du décompte progressif # 1 de l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel et de verser un montant de 63 733,92 \$, incluant les taxes applicables et ce, après l'application de la retenue de 10%.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1. Bordereau de dépenses du mois**

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvon Bourassa et monsieur Sylvain Robert;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux des achats # 832, # 833 et # 834;

**2016-06-183**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 mai 2016, au montant de 138 136,63 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 87 460,71 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 mai 2016.*

---

Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

### **2.2. Engagement de crédits**

2016-06-184

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

### 2.2.1 Module balançoire bébé

1- Loisirs et parcs

Description	Montant	Budget
<i>Module balançoire pour bébé</i>	3 500 \$ incluant les taxes	Surplus accumulé Immobilisations

### 2.2.2 Sacs Mékinac J'achète!

2- Développement économique

Description	Montant	Budget
<i>Sacs Mékinac J'achète!</i>	2 500 \$ incluant les taxes	#02 62200 999 Promotion et développement

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.3 Autorisation frais de remboursement élus

Les élus déclarent avoir déposé leur frais de déplacement autorisés pour le mois de mai 2016.

2016-06-185

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, et résolu d'autoriser un déboursé de 76,50 \$ pour le paiement des frais du mois de mai 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.4 Information dépôt des états financiers audités au 31 décembre 2015

Monsieur le maire informe les membres du conseil et la population que l'auditeur indépendant de la municipalité présentera les états financiers audités au 31 décembre 2015 lors de la tenue d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 16 juin 2016 à 19h30 à la salle municipale de Lac-aux-Sables.

Un avis public à cet effet sera donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

### 2.5 Dépôt états financiers semestriels au 30 avril 2016

2016-06-186

Le conseil accepte le dépôt des états comparatifs de revenus et de dépenses en date du 30 avril 2016 préparés par madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire trésorière tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal. Une copie sera remise à chacun des conseillers municipaux.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Autorisation paiement premier versement - Service de la Sûreté du Québec**

**2016-06-187**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le paiement du premier versement pour le service de la Sûreté du Québec au montant de 86 509 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **3.2 Demande utilisation camion incendie activité du 21 juin 2016**

**2016-06-188**

**CONSIDÉRANT** la tenue de l'activité Fort Sabloyard le 21 juin 2016 à l'école le Sablon d'Or;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande à un conseiller et à un membre du service de sécurité incendie de représenter la municipalité à l'activité Fort Sabloyard et autorise l'utilisation du camion autopompe lors de cet évènement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **4.1 Autorisation de demande de soumissions pour travaux chemin St-Alphonse**

**2016-06-189**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'accord de principe AIRRL 2015-129 du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports du Québec dans le cadre du programme de *Réhabilitation du réseau routier 2016-2017* pour les travaux de réfection du chemin Saint-Alphonse;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit fournir le bordereau de soumissions et la méthode de financement selon l'accord de principe;

**CONSIDÉRANT** que le dépôt des plans et du devis technique par le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal procède à un processus d'appel d'offres public pour les travaux de réfection du chemin Sainte-Alphonse dans le cadre du programme de *Réhabilitation du réseau routier 2016-2017*.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.2 Suivi demande de municipalisation route Boutet**

**2016-06-190**

**CONSIDÉRANT** la demande de municipalisation de la portion privée de la route Boutet;

**CONSIDÉRANT** la politique de reprise des chemins par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** le rapport du directeur des travaux publics pour la phase 1 du développement des Rives du Cerfs sur la route Boutet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée, et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande au directeur des travaux publics de soumettre un rapport d'inspection au conseil et aux promoteurs indiquant l'état de conformité de la deuxième portion du chemin privé de la route Boutet selon la présente politique. Ce rapport d'étape permettra au conseil de décider ultérieurement de la poursuite du traitement de la demande.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.3 Adjudication de contrat travaux réfection de la chaussée portion de la rue Sainte-Marie**

2016-06-191

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions reçues le 24 mai à 11h, pour la réfection de la chaussée portion de la rue Sainte-Marie selon le devis #MEK P0037;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants ;

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant incluant les taxes applicables</b>
Maskimo Construction inc.	179 109,20 \$
Pagé Construction div. Sintra inc.	189 589,18 \$
Pax Excavation inc.	179 820,90 \$
Marcel Guimond et fils inc.	159 033,42 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	195 628,35 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	177 052,90 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour la réfection de la chaussée pour une portion de la rue Sainte-Marie selon le document de soumission # MEK P0037 à Marcel Guimond et fils inc. selon le bordereau de soumission déposé au montant de 159 033,42 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.4 Dépôt demande de subvention dans le cadre des programmes AIRRL**

2016-06-192

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Lac-aux-Sables a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

**ATTENDU QUE** la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

**ATTENDU QUE** les travaux sont situés sur le réseau routier local soit le chemin du lac-Huron;

**POUR CES MOTIFS** sur proposition de monsieur Yvon Bourassa, appuyé de monsieur Réjean Gauthier, il est résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL du programme Réhabilitation du réseau routier local.



**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.5 Acceptation offre d'achat pour le bâtiment situé au 29, rue Principale**

**CONSIDÉRANT** le processus de vente de l'immeuble du 29, rue Principale par le biais de monsieur Donald Denis, courtier immobilier;

**CONSIDÉRANT** qu'une offre conforme aux orientations du conseil a été déposée;

**2016-06-193**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte l'offre d'achat déposée par monsieur Michel Gauthier, le 30 mai 2016 au montant de 35 000 \$ plus les taxes applicables. Il est de plus résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, les documents nécessaires au transfert de propriété de l'immeuble du 29, rue Principale.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **5.1 Demande de dérogation mineure 81-91, rue Bourassa**

*Monsieur Yvon Bourassa, conseiller, se retire des discussions sur ce point pour éviter toutes apparences de conflits d'intérêts.*

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-105 concernant un bâtiment secondaire, soumise par madame France St-Amand le 5 mai 2016 pour le 81-91, rue Bourassa.

Relativement à l'article 9.3 du règlement de zonage 2013-518, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul avant à 1,81 mètre pour un bâtiment secondaire dans la zone 157-Ra.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

La propriétaire madame France St-Amand est présente dans l'assemblée.

Après délibération du conseil,

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu de demande de permis pour la remise antérieurement à son installation;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation ne vise pas une disposition par rapport à la rive;

**CONSIDÉRANT** la pente du terrain;

**CONSIDÉRANT** la présence des conduites d'égout municipales sur le terrain;

**CONSIDÉRANT** la proximité de l'emprise de la voie ferrée;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de préjudice pour le voisinage;

**2016-06-194**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation # 2016-105, concernant l'abaissement de la marge de recul avant à 1,81 mètres, soumise par madame France St-Amand le 5 mai 2016 pour le 81-91, rue Bourassa.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers votants (5).

### **5.2 Appui demande CPTAQ - Érablière Batiscan inc., lot 5 387234**

**CONSIDÉRANT** que la présente demande est en lien avec l'orientation préliminaire au dossier # 35010-418888;

**CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole du lot 5 387 234 présente des limitations graves soient de type 3-6DW 3-4T pour sa partie à proximité du chemin 1<sup>er</sup> rang Price et de type 7-RT pour la partie arrière soit la majorité du lot selon la *Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole*;

**CONSIDÉRANT** que le lot visé par la présente demande est cultivé en partie (champs) et que la partie boisée présente un potentiel acéricole;

**CONSIDÉRANT** que l'application des distances séparatrices n'ajoute pas de difficulté supplémentaire pour les élevages existants, étant donné que l'autorisation demandée a pour but une fin agricole soit l'acériculture;

**CONSIDÉRANT** que l'usage agricole projeté n'amènera pas de contraintes pour la protection des puits d'eau potable environnants;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut y avoir des endroits de moindre impact au niveau de la Loi mais que le lot visé est adjacent à un autre lot que le demandeur souhaite acquérir;

**CONSIDÉRANT** que le morcellement demandé permettra de consolider une exploitation acéricole existante dans un boisé d'érable non-exploité tout en ne brisant pas l'homogénéité des exploitations agricoles de cultures existantes;

**CONSIDÉRANT** que la demande n'affectera pas les ressources en eau et en sol, l'acériculture nécessitant peu de modification sur le terrain;

**CONSIDÉRANT** que le lotissement demandé permettra la continuité de la pratique de l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que la demande peut avoir un effet bénéfique au niveau du développement économique;

**CONSIDÉRANT** que la demande permettra de favoriser le projet de transfert de l'exploitation vers la relève;

**CONSIDÉRANT** qu'un des objectifs de la protection du milieu forestier en zone agricole au schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac est la protection des érablières;

**CONSIDÉRANT** qu'un refus pourrait avoir pour conséquence pour le demandeur de ne pouvoir augmenter son potentiel d'entailles;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

2016-06-195

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ qui a été déposée et reçue le 28 avril 2016 par Érablière Batiscan inc. pour le lot 5 387 234 dans le 1<sup>er</sup> rang Price.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **5.3 Dépôt recommandation comité consultatif en environnement**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte le dépôt de la recommandation CCE027 du comité

consultatif en environnement (CCE) adoptée le 12 mai 2016 portant sur les possibilités d'utilisation d'une portion du chemin Sainte-Marie dans l'éventualité d'un détournement de la circulation sur une voie alternative au chemin Sainte-Marie.

**2016-06-196** **ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **5.4 Demande de subvention programme d'accessibilité aux plans d'eau**

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection et d'amélioration prévus à la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;

**CONSIDÉRANT** un programme d'aide financière pour des projets pilotes d'accessibilité à la ressource faunique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

**2016-06-197**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise le dépôt dans le cadre du programme d'aide financière *Accessibilité à la ressource faunique* pour les travaux de réfection et d'amélioration de la rampe de mise à l'eau publique du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin. La directrice générale ou la directrice générale adjointe sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **5.5 Utilisation chaloupe dans le cadre de la patrouille nautique**

**CONSIDÉRANT** la demande de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme est un assuré additionnel de la municipalité;

**2016-06-198**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise l'utilisation de la chaloupe et des équipements par les bénévoles de la Corporation de la patrouille nautique pour leurs activités durant la saison 2016. Les bénévoles opérant la chaloupe devront posséder leurs cartes de conducteur d'embarcation de plaisance et porter un équipement de flottaison individuel (VFI).

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **5.6 Dépôt résolution Corporation patrouille nautique pour le fonds réservé**

**CONSIDÉRANT** le règlement 2015-525 relatif à la politique d'accès à la rampe de mise à l'eau;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement contient une disposition créant le fonds réservé à la patrouille nautique;

**2016-06-199**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte le dépôt des résolutions du comité provisoire de la Corporation de la patrouille nautique de Lac-aux-Sables inc. afin que soit affecté au fonds réservé de la patrouille, les dépenses relatives à l'achat et à l'installation de trois bouées en 2016 ainsi que les dépenses d'opération de la patrouille durant la saison 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Semaine d'animation camp de jour 2016**

2016-06-200

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables confirme que les semaines d'animation du camp de jour soient du 27 juin au 19 août 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Nomination nouveau groupe de travail plan d'action démographie**

**CONSIDÉRANT** la diminution de la population dans nos milieux ruraux et que cette tendance est à la hausse;

**CONSIDÉRANT** que l'évolution démographique de notre population a un impact négatif sur notre jeune population et positive sur la population vieillissante;

**CONSIDÉRANT** que la population annuelle totale de notre municipalité est en diminution;

**CONSIDÉRANT** que la diminution de la population de tout âge met en danger le maintien de nos services commerciaux et sociaux dans notre municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'administration municipale a le devoir d'évaluer des possibilités de mise en place des actions pour contrer cette tendance;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal crée un groupe de travail composé 12 citoyennes, citoyens, d'officiers et d'élu(e)s qui auront pour mandat de proposer au conseil municipal des actions pour attirer à Lac-aux-Sables des nouvelles familles résidentes de toutes les catégories d'âges.

Le groupe sera formé de représentants de la municipalité, des organismes aînés, de représentants de familles du territoire et d'officiers municipaux. Le conseil procède à la nomination des personnes suivantes :

Représentants du conseil municipal : Mesdames Dominique Lavallée et Julie Ricard et messieurs Jean-Claude Tessier et Nicolas Hamelin.

Du comité Municipalité Amie des Aînés Lac-aux-Sables (MADA) : Madame Claudette Béland

Représentant FADOQ : Monsieur Yvan Hamelin

Représentants familles et citoyens : mesdames Nancy Bélanger, Audrey Genest et Julie Robillard et monsieur Pierre Béland

Officiers municipaux : mesdames Valérie Cloutier et Stéphanie Ricard

2016-06-201

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Réglementation affichage "loi concernant la lutte contre le tabagisme"**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi 44, *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*, le 26 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** que l'obligation de faire respecter la Loi revient à l'exploitant du lieu en question;

**CONSIDÉRANT** que cette nouvelle loi est applicable notamment dans les endroits suivants :

- Aires extérieures de jeu destinées aux enfants et qui accueillent le public;

- Terrains sportifs et terrains de jeux, y compris les aires réservées aux spectateurs, qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public;

- Terrains des patinoires extérieures qui sont fréquentés par des mineurs et qui accueillent le public

**2016-06-202**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu :

- Que le conseil municipal de Lac-aux-Sables applique la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* dans les lieux suivants en confirmant que l'interdiction s'étend jusqu'à la limite du terrain :

- parc Louis-Philippe-Fugère;

- parc des 4J au centre communautaire Hervey-Jonction;

- Que la municipalité procède à l'achat et l'installation de l'affichage nécessaire pour l'application de cette réglementation.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **6.4 Délégation pour représentant assemblée générale annuelle de Culture Mauricie**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est membre de Culture Mauricie;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit nommer un représentant municipal lors de l'assemblée générale annuelle;

**2016-06-203**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu de nommer madame Aline Ménard, présidente du comité Arts et Culture de Lac-aux-Sables, à agir à titre de représentante avec le droit de vote de la municipalité de Lac-aux-Sables lors de l'assemblée générale annuelle de Culture Mauricie qui se tiendra le 9 juin 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **6.5 Programme à pied, à vélo, ville active**

**CONSIDÉRANT** la participation à la démarche de repérage à l'école le Sablon d'Or;

**CONSIDÉRANT** le dépôt prochain du plan de déplacement et le rapport de visite pour l'installation d'un stationnement pour vélos.

**2016-06-204**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adhère au programme *À pied, à vélo, ville active* (ÀPAVVA).

Il est de plus résolu :

- d'envisager une participation financière pour l'achat de supports à vélos pour l'école et à la municipalité si recommandé dans le rapport de visite pour l'installation d'un stationnement pour vélos et en fonction de l'approbation budgétaire;

- de participer à l'atelier de sensibilisation au transport actif « *Mobiliser sa communauté en faveur du transport actif* »;

- d'accepter de siéger sur le comité de suivi regroupant un représentant municipal soit madame Stéphanie Ricard, coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative, un représentant de l'école primaire le Sablon d'Or et un représentant du Regroupement

Acti V, Vallée-de-la-Batiscan pour assurer le suivi du plan de déplacement et du rapport de visite sur l'installation des stationnements pour vélos.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **6.6 Journée Canot-Kayak - ARPLAS**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des résidants pour la protection du lac aux Sables (ARPLAS);

**CONSIDÉRANT** la tenue de la 6<sup>e</sup> édition de la journée Canot/Kayak ayant pour but la promotion des activités de loisirs sans l'utilisation d'une embarcation avec moteur à essence;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal priorise la mise en place de mesures préservant la qualité de l'eau;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif en environnement a suggéré la mise en place d'une journée favorisant l'utilisation des embarcations à «propulsion humaine»;

**2016-06-205**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise pour le 30 juillet 2016 :

- l'utilisation du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin par l'ARPLAS pour la tenue d'un dîner aux hot-dog, lors de la journée « Canot/Kayak »;

- le stationnement gratuit pour l'activité au parc de la Pointe-du Vieux-Moulin;

- l'installation par l'ARPLAS d'une tente (abri style petit chapiteau) pour les besoins du comité;

- le prêt de deux tables;

- le prêt d'un bac à vidange ainsi qu'un bac à matières recyclables;

- s'il y a lieu, le prêt de l'embarcation municipale pour l'utilisation par un bénévole du comité. Le conducteur de l'embarcation devra être détenteur de la carte de compétence de conducteur d'embarcation de plaisance.

L'organisme demeure responsable de la tenue de cette activité et la présente résolution ne le libère pas d'obtenir les autorisations de d'autres instances si nécessaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **6.7 Inscription Classique annuelle au Club de Golf Le St-Rémi, le 10 juin 2016**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'inscription d'une équipe de quatre personnes comprenant messieurs Yvon Bourassa et Réjean Gauthier pour un montant de 210 \$ pour la Classique annuelle St-Rémi - Caisse Desjardins qui se tiendra le 10 juin 2016.

**2016-06-206**

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **6.8 Entériner dépôt des prévisions budgétaires révisées 2016 OMH Lac-aux-Sables**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal entérine les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation en date du 18 mai 2016.

**2016-06-207**

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 7 AUTRES SUJETS

### 7.1 Motion de félicitations M. Jean-Louis Soulard, prix du lieutenant-gouverneur général du Québec

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal félicite monsieur Jean-Louis Soulard pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec reçue dans le cadre du *Programme de Distinctions Honorifiques*.

Cette distinction lui a été décernée pour souligner son implication dans divers organismes de sa paroisse tant au niveau social, religieux que communautaire et ce, depuis le début des années 1960.

Toutes nos félicitations!

### 7.2 Varia

#### 7.2.1 Présentation du projet écran numérique dans le cadre du FDT

**CONSIDÉRANT** l'enveloppe locale et régionale du Fonds de développement territorial de la MRC de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** la politique de financement relative à ce fond;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation des projets doit améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social et culturel;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à soutenir l'information de divers secteurs d'activités tels que touristique, social, communautaire et culturel;

**CONSIDÉRANT** les différents plans d'action de la municipalité relatifs à la famille, aux aînés et aux arts et à la culture;

**CONSIDÉRANT** que le projet présenté par la municipalité s'inscrit dans le cadre du plan de développement et de diversification de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que le projet permet de répondre à des pistes de solutions amenées par le comité MADA en lien avec la baisse démographique du territoire;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation régionale possible de ce nouvel équipement;

**CONSIDÉRANT** la situation géographique de la municipalité qui amène une circulation de d'autres municipalités et d'une population saisonnière et touristique fort importante qui peuvent bénéficier de l'information régionale;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité adoptera une politique d'affichage pour le contenu qui sera présenté sur le tableau numérique;

**CONSIDÉRANT** que ce nouvel écran pourra devenir un outil numérique supplémentaire au développement du plan de communication de la MRC de Mékinac;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil :

- **Dépose** sa demande dans le cadre du programme de subvention du Fond de développement du territoire pour l'installation d'un écran numérique d'information locale et régionale;

- **Demande** une aide financière de 25 % dans le fond local et de 12,50 % dans le fond régional;

- **Confirme** que la part de la municipalité avant l'affectation du fond local sera de 62,5 % des coûts du projet;

2016-06-209

- **Mandat** la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables les documents relatifs à la demande de financement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **7.2.2 L'avenir de poste Canada**

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir une structure de services fédéraux dans les milieux ruraux ou éloignés, où la population est de plus en plus vieillissante ou à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** que les services financiers sont de plus en plus concentrés dans les centres urbains éliminant tous les services bancaires de premières lignes aux populations rurales ou éloignées et vieillissantes;

**CONSIDÉRANT** que la population de Lac-aux-Sables identifie le service postal de Poste Canada comme un service essentiel pour sa population;

**2016-06-210**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables, demande à ce que le bureau de poste reste actif et ouvert afin de maintenir le service aux citoyens de Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **7.2.3 Retrait procédure règlement # 2015-526**

**CONSIDÉRANT** les procédures prévues à la loi pour l'approbation des règlements d'emprunt;

**CONSIDÉRANT** que les délais prévus pour l'approbation des personnes habiles à voter sont expirés pour le règlement # 2015-526 adopté le 11 août 2015;

**2016-06-211**

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil ne donne pas suite au règlement # 2015-526 et reprenne le processus d'adoption d'un règlement d'emprunt pour des travaux d'immobilisations de voirie.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **7.2.4 Avis de motion règlement d'emprunt travaux de voirie**

**2016-06-212**

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance ultérieure un règlement d'emprunt pour le paiement de travaux de dépenses en immobilisations de voirie.

### **7.2.5 Autorisation fermeture temporaire portion rue Auguste-Lagacé**

**2016-06-213**

**CONSIDÉRANT** la tenue des activités de la Fêtes des Voisins le 11 juin 2016;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise la fermeture d'une portion de la rue Auguste-Lagacé afin de maintenir le lieu des activités sécuritaire pour les enfants. La rue sera fermée de 11h à 16h30 samedi le 11 juin 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.



*Monsieur le maire invite toute la population à participer à la Fête des Voisins qui aura lieu ce samedi 11 juin au centre communautaire Hervey-Jonction.*

### **7.3 Période de question - Parole à l'assemblée**

Début: 21 h 15

Fin: 21 h 36

### **7.4 Levée de l'assemblée**

**2016-06-214**

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la séance soit levée à 21 h 37.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ juin.

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2016**

- 1. Administration de la municipalité**
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 1.4 Adoption règlement # 2016-532 règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations voirie
  - 1.5 Assurance collective – mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux

2. **Trésorerie**
3. **Sécurité publique**
  - 3.1 Correction - Règlement 2016-531
4. **Transport, Hygiène du milieu et Environnement**
  - 4.1 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
5. **Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 5.1 Modification du CA pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau au PPVM
6. **Loisirs et culture, Santé et bien-être**
  - 6.1 Demande marquage du jeu pickleball sur le terrain de tennis
  - 6.2 Période d'ouverture estivale Maison des jeunes La Ruelle
7. **Autres sujets**
  - 7.1 Levée de l'assemblée

-----

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille seize (16 juin 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller est absent lors de cette séance.*

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2016**

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### **1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2016-06-215

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 juin 2016 tel que lu. En l'absence d'un conseiller, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.3 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début : 19 h 32

Fin : 19 h 34

**1.4 Adoption règlement # 2016-532 règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations voirie**

2016-06-216

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait des demandes de subvention dans le cadre du programme d'aide Réhabilitation du réseau routier local du ministère des Transports du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-Sables désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa de l'article 1063 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2016;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt # 2016-532 décrétant des dépenses en travaux d'immobilisations de voirie pour un montant total d'emprunt ne pouvant excéder 530 000 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.5 Assurance collective – mandat à ASQ Consultant en avantages sociaux**

2016-06-217

**CONSIDÉRANT** que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-aux-Sables adhère à ce regroupement d'assurance collective;

**CONSIDÉRANT** que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

**Qu'une** copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

*Aucun point*

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Correction - Règlement 2016-531**

**2016-06-218**

**CONSIDÉRANT** l'article # 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil procède à la correction du règlement # 2016-531 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, de la manière suivante :

- le mot "abroger" est remplacé par le mot "remplacer" dans le deuxième attendu du préambule;

- le premier alinéa de l'article 3 est retiré du texte de manière à ne conserver que l'alinéa débutant par "À compter du 1er août 2016".

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1 Rapport reddition de comptes programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

**2016-06-219**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 89 343 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Modification du CA pour le projet de réfection de la rampe de mise à l'eau au PPVM**

2016-06-220

**CONSIDÉRANT** l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;

**CONSIDÉRANT** qu'un autre procédé proposé par l'ingénieur au dossier monsieur Patrice Bédard, pourrait être utilisé pour ces travaux réduisant le temps d'installation et les coûts du projet;

**CONSIDÉRANT** que le certificat obtenu du ministère doit être modifié;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil :

- AUTORISE monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac à présenter et signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables une demande de modification du certificat d'autorisation du MDDELCC obtenu pour la réfection de la rampe de mise à l'eau du parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin;
- CONFIRME que l'attestation de non-contravention à la réglementation municipale émise par la directrice générale adjointe au certificat initial est toujours valide pour la modification demandée, le projet modifié demeurant conforme à la réglementation ;
- AUTORISE le paiement des frais de modification de 285 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Demande marquage du jeu pickleball sur le terrain de tennis**

2016-06-221

**CONSIDÉRANT** la demande des responsables du pickleball;

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'un tournoi de pickleball durant les activités de la Fête Estivale;

**CONSIDÉRANT** que la patinoire du parc Louis-Philippe-Fugère est déjà utilisée pour un autre sport durant ces journées;

**CONSIDÉRANT** que la surface du terrain de tennis a été refaite récemment avec le lignage permanent pour le tennis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise seulement un lignage temporaire pour le pickleball par des bénévoles sur la surface de tennis. Le matériel utilisé ne devra pas endommager la surface du terrain de tennis.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Période d'ouverture estivale Maison des jeunes La Ruelle**

2016-06-222

**CONSIDÉRANT** la demande des utilisateurs de la Maison des Jeunes La Ruelle;

**CONSIDÉRANT** le budget attribué et le solde pour le reste de l'année;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de conflit d'utilisation des locaux avec le camp de jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise la continuité de l'ouverture de la maison des jeunes La Ruelle durant la saison estivale les vendredis et samedis de 18h à 21h30 à l'exception des dates suivantes : 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet ainsi que les 10, 11, 17 et 18 septembre 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Levée de l'assemblée**

2016-06-223

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la séance soit levée à 19 h 55.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe

*« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ juin*

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016**

#### **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Approbation des directives de changement - Projet bâtiment parc Louis-Philippe-Fugère
- 1.7 Paiement décompte progressif #2 - projet bâtiment multifonctionnel
- 1.8 Achat d'un serveur informatique

#### **2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus

#### **3. Sécurité publique**

- 3.1 Demande de participation comité Ouest de Portneuf pour protocole régional sauvetage hors route MRC de Portneuf (questionnaire)
- 3.2 Recertification des PR
- 3.3 Formation PR - Substitut

#### **4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Dépôt résultat appel d'offres public travaux chemin St-Alphonse
- 4.2 Demande de subvention réseau volontaire suivi des lacs pour le lac Huron
- 4.3 Demande d'appui Corporation du Transport Adapté, tarification

#### **5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Demande de dérogation mineure, 191, chemin Naud

## **6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017
- 6.2 Fonds du Canada pour les espaces culturels
- 6.3 Entériner nomination vice-président comité Arts et Culture
- 6.4 Participation Omnium de golf de la MRC de Mékinac
- 6.5 Rallye Lac-aux-Sables - Événement médiatique
- 6.6 Aide-animatrice camp de jour
- 6.7 Journée de la Culture
- 6.8 Appartenance Mauricie – Achat annuel calendriers

## **7. Autres sujets**

- 7.1 Varia
- 7.1.1 Feux d'artifice – 511, rue Saint-Alphonse
- 7.2 Période de question - Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

-----

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille seize (5 juillet 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016**

#### **1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

##### **1.1. Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### **1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2016-07-224**

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Rejean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 5 juillet 2016 tel que proposé et en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### **1.3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2016**

**2016-07-225**      **CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2016 ont été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Rejean Gauthier et résolu que ces procès-verbaux soient adoptés tels que rédigés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.4.      Dépôt du bordereau de correspondance**

**2016-07-226**      **CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de juin 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2016 et devant être présentée au conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Lavallée, appuyé par Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juin 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.5.      Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début : 19h40

Fin : 19h55

**1.6.      Approbation des directives de changement - Projet bâtiment multifonctionnel**

**2016-07-227**      **CONSIDÉRANT** l'octroi du contrat de construction du bâtiment multifonctionnel au parc Louis-Philippe-Fugère;

**CONSIDÉRANT** les discussions relatives aux directives de changement # 3 et # 5 avec l'architecte;

**EN CONSÉQUENCE, IL** est proposé par Julie Ricard appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte la directive de changement #3 pour un montant additionnel de 1 062,25 \$ en plus des taxes applicables et la directive de changement #5 pour un montant additionnel de 5 090,21 \$ en plus des taxes applicables au contrat de Construction Richard Champagne inc.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.7.      Paiement décompte progressif #2 - projet bâtiment multifonctionnel**

**2016-07-228**      **CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif # 2 déposée par l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. pour les travaux exécutés du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2016 au parc Louis-Philippe-Fugère;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Lavallée, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement du décompte progressif # 2 de l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel et de verser un montant de 58 726,56 \$, incluant les taxes applicables et ce, après l'application de la retenue de 10%.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**1.8.      Achat d'un poste informatique**



2016-07-229

**CONSIDÉRANT** que le serveur informatique est présentement partagé avec un poste de travail;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de notre fournisseur informatique que le serveur informatique ne soit pas à même un poste de travail afin que le réseau informatique soit plus efficace;

**CONSIDÉRANT** que la version des logiciels sur le poste de travail ne sont pas les mêmes que sur les autres ordinateurs de la municipalité et qu'ils doivent être changés;

**CONSIDÉRANT** que selon l'utilisation du serveur ainsi que l'ajout de logiciels la situation pourra être réévaluée lors du prochain budget;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu de changer l'ordinateur du poste de travail afin qu'il ait les mises à jour comme les autres postes de travail de la municipalité et que l'ordinateur qui était partagé soit dorénavant utilisé seulement comme serveur informatique. La municipalité accepte la soumission de Microgest informatique au montant de 1 691,38 \$ plus les frais d'installation. L'achat est imputé au budget immobilisation administration informatique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1. Bordereau de dépenses du mois**

2016-07-230

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par Dominique Lavallée et Julie Ricard;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux des achats # 838 et # 839;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Lavallée, appuyé par Julie Ricard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 juin 2016, au montant de 121 925.03 \$, soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 230 630.52 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 juin 2016.*

---

*Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe*

### **2.2. Engagement de crédits**

Aucun point.

### **2.3. Autorisation frais de remboursement élus**

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de juillet 2016.

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1. Demande de participation comité Ouest de Portneuf pour protocole régional sauvetage hors route MRC de Portneuf**

2016-07-231

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables a des équipements pour effectuer des sauvetages hors-route en mesure d'intervenir à l'année;

**CONSIDÉRANT** que le service de Lac-aux-Sables est appelé à intervenir sur différentes parties du territoire Sablois, Mékinacois et Portneuvois;

**CONSIDÉRANT** que certains lacs et secteurs chevauchent les territoires de la MRC de Mékinac et de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT** la grandeur du territoire, l'abondance d'activités récréotouristiques et d'utilisation de véhicules hors route;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec la MRC de Portneuf qui nous a informée de la nomination d'un comité de travail afin d'évaluer la situation et les équipements pour les sauvetages hors route pour le secteur Ouest de Portneuf;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte de nommer monsieur Danny Morin responsable du service des premiers répondants de Lac-aux-Sables pour participer au comité d'intervention d'urgence hors du réseau routier pour le secteur Ouest de Portneuf selon les besoins du comité. La municipalité assumera les frais de déplacement.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **3.2. Recertification des PR**

2016-07-232

**CONSIDÉRANT** que la formation des premiers répondants doit être mise à jour périodiquement et assumée par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

**CONSIDÉRANT** le budget 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Rejean Gauthier, appuyé par Julie Ricard et résolu que le conseil autorise l'inscription des premiers répondants Danny Morin, Luce Laframboise, Dominique Lavallée et Chantale Bertrand pour la formation de recertification qui se tiendra sous peu à Trois-Rivières. Les frais de transport sont à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉE** à la l'unanimité des conseillers.

### **3.3. Formation PR - Substitut**

2016-07-233

**CONSIDÉRANT** que la formation des premiers répondants est assumée par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec;

**CONSIDÉRANT** le budget 2016;

**CONSIDÉRANT** que la formation d'un premier répondant substitut est approprié pour des remplacements notamment en période de vacances;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise l'inscription d'une personne soit madame Maryse Laframboise pour la formation de certification de Premier Répondant qui se tiendra sous peu à Trois-Rivières. Les frais de transport sont à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **4.1. Dépôt résultat appel d'offres public travaux chemin St-Alphonse**

2016-07-234

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions reçues le 5 juillet à 11h, pour des travaux de voirie sur le chemin St-Alphonse selon le devis # MEK P0137;

**CONSIDÉRANT** que ces travaux sont prévus dans le cadre du programme de subvention de réhabilitation du réseau routier local - volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

**CONSIDÉRANT** les résultats suivants;

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes applicables
Construction et Pavage Boisvert inc.	235 843,05 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	226 647,97 \$
Eurovia Québec Construction inc.	207 880,55 \$

**CO  
NSI  
DÉ  
RA  
NT**  
la  
véri

fication des soumissions et la recommandation de l'ingénieur au dossier, monsieur Patrice Bédard ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Rejean Gauthier, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'adjudication du contrat pour des travaux de voirie sur le chemin St-Alphonse selon le document de soumission # MEK P0137 à Eurovia Québec Construction inc. selon le bordereau de soumission déposé au montant de 207 880,55 \$ incluant les taxes applicables.

Le contrat sera octroyé conditionnellement à l'octroi de la subvention par le ministère des Transports et à l'acceptation du règlement d'emprunt y correspondant.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**4.2. Demande de subvention réseau volontaire suivi des lacs pour le lac-Huron**

2016-07-235

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des résidents du lac Huron pour une aide financière de 282.00\$ relative au programme RSVL pour l'année 2015;

**CONSIDÉRANT** que le lac Huron est situé en aval du bassin versant du lac aux Sables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Dominique Lavallée, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables collabore avec l'association des résidents du lac Huron par une contribution de 141.00 \$ relativement aux frais d'analyses 2015 de la qualité de l'eau dans le cadre du programme de suivi volontaire des lacs (RSVL) du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

**4.3. Demande d'appui Corporation du Transport Adapté, tarification**

2016-07-236

**CONSIDÉRANT** le service offert par la Corporation de Transport Adapté Mékinac,

**CONSIDÉRANT** qu'avant de procéder à une augmentation de ses tarifs, cette Corporation doit obtenir l'appui des municipalités membres afin de répondre à la demande du MTQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Rejean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables appuie les démarches de la Corporation de Transport Adapté Mékinac et autorise les laissez-passer aux tarifs suivants:

- Passage unique : 3,25 \$
- Laissez-passer de 20 passages : 60,00 \$
- Carte mensuelle : 85,00 \$

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1. Demande de dérogation mineure, 191, chemin Naud**

**2016-07-237**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-131 déposée le 08 juin 2016 concernant un certificat de localisation, soumise par madame Gertrude Massicotte Naud pour l'immeuble #191 du chemin Naud (matricule #9094-13-7901).

Relativement à l'article 6.3 du règlement de lotissement #2013-516 et à l'article 7.1 du règlement de zonage #2013-518, cette demande vise:

a) pour un terrain existant non-riverain à moins de 300 mètres d'un lac

- l'abaissement de la superficie à 520 m<sup>2</sup> au lieu de 4 200m<sup>2</sup> ;
- l'abaissement de la profondeur moyenne à 17,72 m au lieu de 60 m;
- l'abaissement de la largeur avant à 28,53 m au lieu de 45 m

(Reconnaissance de droits acquis)

b) pour un bâtiment principal existant dans la zone 35-Va

- l'abaissement de la marge de recul avant à 2,21 m au lieu de 9 mètres
- l'abaissement de la marge de recul arrière à 5,06 m au lieu de 9 mètres

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

La propriétaire ou ses représentants sont présents dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** les différentes demandes de permis au dossier et les permis émis pour les constructions et le lotissement;

**CONSIDÉRANT** les différents documents au dossier;

**CONSIDÉRANT** le début de ce développement dans les années 1970;

**CONSIDÉRANT l'engagement** de la demanderesse de régulariser la position du bâtiment secondaire et de l'occupation de l'installation septique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu de recommander au conseil d'accepter la demande de dérogation 2016-131 et de reconnaître des droits acquis pour le lot 16A-11 et la localisation du bâtiment principal tel que montré au certificat de monsieur Claude Lahaie, a.g. dossier #2116, minute 2636 daté du 20 mai 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1. Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2016-2017**

**2016-07-238**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté une politique familiale et son plan d'action au cours de l'année 2011;

**CONSIDÉRANT** que dans l'organigramme des élus municipaux, adopté en décembre 2015, madame Julie Ricard conseillère municipale est la porte-parole du dossier Famille (RQF);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire faire la mise à jour de sa politique familiale et de son plan d'action;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Dominique Lavallée, appuyé par Julie Ricard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables :

- DEMANDE un soutien financier et technique pour la mise à jour de sa politique familiale et de son plan d'action dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

- DÉSIGNE comme mandataire délégué la directrice générale ou son adjointe comme personne autorisée à signer la convention d'aide financière entre le Ministère et la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.2. Fonds du Canada pour les espaces culturels**

**2016-07-239**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du plan d'action culturel en 2015 et les suggestions du comité Arts et Culture;

**CONSIDÉRANT** le Fonds du Canada pour les espaces culturels;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'améliorer les équipements nécessaires aux présentations culturelles et les activités municipales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables :

- Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels concernant l'amélioration des équipements de sonorisation et scéniques ;

- Désigne la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.3. Entériner nomination vice-président comité Arts et Culture**

**2016-07-240**

**CONSIDÉRANT** la demande du comité Arts et Culture concernant l'ajout d'un poste de vice-président dans la structure du comité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité concernant la nomination;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Julie Ricard et résolu que le conseil municipal entérine la nomination de monsieur Denis Cloutier à titre de vice-président du comité Arts et Culture Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.4. Participation Omnium de golf de la MRC de Mékinac**

**2016-07-241**

Il est proposé par Julie Ricard, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'inscription d'une équipe de quatre personnes comprenant monsieur le maire Jean-Claude Tessier et les conseillers(ères) Yvon Bourassa, Julie Ricard et Dominique Lavallée pour un montant de 510.00 \$ incluant une commandite publicitaire pour l'Omnium de golf de la MRC de Mékinac qui se tiendra le 24 août 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.5. Rallye Lac-aux-Sables - Événement médiatique**

**2016-07-242**

**CONSIDÉRANT** que le comité organisateur du Rallye Lac-aux-Sables souhaite la tenue d'une activité médiatique dans le cadre des activités du Rallye de cette année;

**CONSIDÉRANT** que le trajet utiliserait la route du 3e rang Price, tronçon utilisé lors du rallye lors d'année antérieures;

**CONSIDÉRANT** l'engagement du comité organisateur de souscrire à une police d'assurance en responsabilité civile suffisante pour ce type d'activité, d'aviser les propriétaires du secteur et de faire l'affichage approprié;

**CONSIDÉRANT** que le comité du Rallye Lac-aux-Sables est responsable de s'assurer de la circulation et la sécurité du site;

**CONSIDÉRANT** que le comité du Rallye Lac-aux-Sables dégage la municipalité et ses partenaires de toute responsabilité pour la tenue de cette activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables accepte la demande de Rallye Lac-aux-Sables et autorise la fermeture du 3e rang Price à partir de son intersection avec le chemin Saint-Charles jusqu'à l'intersection du chemin du lac-Huron et le contrôle de la circulation par le comité pour la tenue d'un événement médiatique simulant une étape de la compétition vendredi le 12 août entre 12h (midi) et 16h .

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.6. Aide-animatrice camp de jour**

**2016-07-243**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du nombre d'inscription à temps plein au camp de jour;

**CONSIDÉRANT** le nombre d'enfants présents et l'ajout des volets thématiques;

**CONSIDÉRANT** les ratios de présence enfant /animateur à respecter selon le guide des camps de jour;

**CONSIDÉRANT** le budget disponible à même les revenus supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie des heures de l'aide-animatrice est assumée par le programme Jeunes au Travail Desjardins que la municipalité a obtenu;

**CONSIDÉRANT** que le Carrefour Emploi Mékinac a engagé mademoiselle Audrey-Anne Trépanier pour occuper cette fonction;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise un budget de 147 heures selon les besoins du camp de jour et la fréquentation des enfants. La somme salariale de 1 800 \$ incluant les contributions de l'employeur est prise dans les revenus supplémentaires disponibles.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.7. Journée de la Culture**

**2016-07-244**

**ATTENDU QUE** la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Lac-aux-Sables et de la qualité de vie de ses citoyens;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-Sables a déjà manifesté sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

**ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, «Les Journées nationales de la culture», visant à regrouper une multitude de

manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 1999-07-189;

**CONSIDÉRANT** l'aide financière de Culture Mékinac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Ricard, appuyé par Dominique Lavallée et résolu que le conseil:

- Déclare la tenue des Journées de la Culture les 30 septembre et 1er octobre 2016;
- Adopte la programmation proposée;
- Réserve la salle municipale de Lac-aux-Sables exclusivement pour les Journées de la Culture pour les 30 septembre et 1er octobre 2016;
- Confirme au comité Arts et Culture de Lac-aux-Sables, un budget de 600 \$ du budget alloué aux journées de la Culture.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6.8. Appartenance Mauricie - Achat annuel calendriers**

**2016-07-245**

Il est proposé par Rejean Gauthier, appuyé par Yvon Bourassa et résolu de confirmer la commande auprès d'Appartenance Mauricie, de 25 calendriers historiques 2017 portant sur la politique en Mauricie, pour un montant total de 250 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1. Varia**

#### **7.1.1. Feux d'artifice - 511, rue Saint-Alphonse**

**2016-07-246**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice sous conditions en vertu de l'article 6 des règlements # 2003-409 et # 2007-464;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs auront préalablement présenté au Service de sécurité incendie desservant la municipalité, un plan détaillé de l'activité et des mesures de sécurité qu'ils entendent mettre en place ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la tenue des feux d'artifice au 511, rue Saint-Alphonse le samedi 30 juillet 2016 sous réserve de l'émission d'un permis de brûlage à la date de l'événement :

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **7.1.2. Registre**

Monsieur Jean-Claude Tessier indique la tenue d'un registre visant l'approbation des personnes habiles à voter le 12 juillet 2016, de 9h à 19h, en ce qui concerne le règlement #2016-532

#### **7.2. Période de question - Parole à l'assemblée**

Début: 20h20

Fin: 20h40

#### **7.3. Levée de l'assemblée**

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ juillet 2016.

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

-----

**1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2016
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Dépôt du certificat registre - Règlement 2016-532
- 1.7 Modification des codes d'éthique - Élus et employés
- 1.8 Paiement décompte progressif #3 - projet bâtiment multifonctionnel

**2. Trésorerie**

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits
- 2.3 Autorisation frais de remboursement élus
- 2.4 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2015
- 2.5 Nomination d'un auditeur indépendant

**3. Sécurité publique**

- 3.1 Regroupement pour logiciel sécurité civile
- 3.2 Avis de motion de félicitations – Équipe de compétition service incendie Lac-aux-Sables
- 3.3 Demande de feux d'artifices - Camping de la Petite Rivière

**4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement**

- 4.1 Recommandations pour la gestion du risque de l'activité du castor
- 4.2 Programme de subvention – Aqueduc, secteur Hervey-Jonction
- 4.3 Secteur du lac-Missionnaire - Transfert
- 4.4 Demande à Hydro-Québec – Déplacement de poteaux électriques rues St-Alphonse et Principale
- 4.5 Politique d'aide au déneigement des chemins privés – Versement
- 4.6 Demande rang St-Georges - signalisation
- 4.7 Rampe de mise à l'eau - Autorisation de commander les matériaux
- 4.8 Cautionnement de sablière
- 4.9 Avis de motion - fermeture d'une portion de rue

**5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 5.1 Demande de dérogation mineure, 1053 chemin Sainte-Marie
- 5.2 Formation – Atelier Q-2. r.22 et lecture de plans



- 5.3 Nomination commission de l'assemblée de consultation pour élevage porcin

**6. Loisirs et culture, Santé et bien-être**

- 6.1 Aménagement – Parc Louis-Philippe-Fugère  
6.2 Signature de protocole de subvention - Enseigne numérique  
6.3 Adoption des états financiers OMH Lac-aux-Sables  
6.4 Lancement officiel plan d'actions arts et culture

**7. Autres sujets**

- 7.1 Demande d'aide financière  
    7.1.1 Club Quad Mékinac (2011)  
    7.1.2 Camp Lac-en-Coeur - Cahier publicitaire  
7.2 Varia  
    7.2.1 Fête estival - Publicité  
7.3 Période de question - Parole à l'assemblée  
7.4 Levée de l'assemblée

-----

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 9<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille seize (9 août 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard, conseillère est absente

-----

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016**

**1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ**

**1.1 Ouverture de l'assemblée**

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2016-08-248**

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 9 août 2016 :

- en indiquant que le point 2.4, Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2015, soit présenté après le point 1.3;
- en ajoutant le point 7.2.2 Dynamitage - Chemin Sainte-Marie

- et en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016**

**2016-08-249**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016 a été remis aux élus avant la présente session ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel quel :

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

**2016-08-250**

**CONSIDÉRANT** que le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de juillet 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de juillet 2016 et devant être présentée au conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de juillet 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)**

Début : 19h56

Fin : 20h04

### **1.6 Dépôt du certificat registre - Règlement 2016-532**

**2016-08-251**

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'accepter le dépôt du certificat de la directrice générale adjointe faisant état de la procédure d'enregistrement du 12 juillet 2016, pour l'approbation des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt # 2016-532 qui précise qu'aucune demande n'a été déposée et que le règlement est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **1.7 Modification des codes d'éthique - Élus et Employés**

**2016-08-252**

Monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement 2014-522 relatif au code d'éthique des élus ainsi qu'un règlement modifiant le règlement 2012-508 relatif au code d'éthique des employés en fonction du projet de loi 83 soit la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique, 2016, c.17 qui a été adopté et sanctionné le 10 juin dernier par le gouvernement provincial.

La modification des règlements servira à intégrer une interdiction aux membres du conseil et aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

De plus, les élus municipaux doivent prendre les mesures nécessaires pour que leur personnel de cabinet respecte l'interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction, les élus en sont imputables et peuvent faire l'objet de sanctions.

La directrice générale adjointe donne avis public qu'il est prévu que ces deux projets de règlements soient adoptés lors de la séance régulière du conseil le 6 septembre 2016.

### **1.8 Paiement décompte progressif #3 - projet bâtiment multifonctionnel**

2016-08-253

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif #3 déposée par l'entrepreneur Construction Richard Champagne Inc. pour les travaux exécutés du 1er juillet au 22 juillet 2016, au parc Louis-Philippe-Fugère ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de la firme Renée Tremblay architecte ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement du décompte progressif #3 de l'entrepreneur Construction Richard Champagne Inc. dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel et de verser un montant de 46 030,48\$, incluant les taxes applicables et ce, après l'application de la retenue de 10%.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **2. TRÉSORERIE**

### **2.1 Bordereau de dépenses du mois**

2016-08-254

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par Nicolas Hamelin et Yvon Bourassa ;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 842 et # 843 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2016, au montant de 74 391,60\$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses préautorisées au montant de 51 143,91\$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 juillet 2016.*

---

*Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe*

### **2.2 Engagement de crédits**

2016-08-255

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

#### **2.2.1 Administration**

Description	Montant	Budget
Formation ADMQ à St-Mathieu du Parc 1er septembre 2016 (Katy Bacon)	105.00\$ incluant les taxes	02-13000-454

#### **2.2.2 Travaux publics**

Description	Montant	Budget
Installation d'une lance à injection	685\$ plus les frais de kilométrage de 0.90\$/km et les frais du technicien spécialisé de 82.00\$/heure. Les frais de subsistance et les taxes sont en sus.	Taxe d'accise
Installation matériel Aqueduc	9525.80\$ plus les taxes applicables	Taxe d'accise

### 2.2.3 Incendie

Description	Montant	Budget
16 clés pliantes (25.00\$/unité)	400.00\$ plus les taxes	02-22000-649
3 casques (275.00\$/unité)	825.00\$ plus les taxes	02-22000-649
4 nettoyages et inspection habit de combat (\$250.00 chaque)	1000.00\$ incluant les taxes	02-22000-44

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.3 Autorisation - frais de remboursement élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de juillet 2016.

### 2.4 Dépôt et adoption des états financiers audités au 31 décembre 2015

2016-08-256

Suite à la présentation des états financiers au 31 décembre 2015, effectuée par madame Joëlle Désaulniers CA de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l. ;

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le rapport d'audit de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette s.e.n.c.r.l. et le rapport pour l'exercice 2015 présentant un surplus de 138 042\$ des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales et un surplus de 2 479\$ pour les activités d'investissements à des fins fiscales.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.5 Nomination d'un auditeur indépendant

2016-08-257

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit nommer un auditeur indépendant pour au plus trois exercices financiers.

**CONSIDÉRANT QUE** le coût des honoraires professionnels pour la prestation des services d'audit pour une année constitue un prix inférieur à 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil nomme le cabinet comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **3.1 Regroupement pour logiciel sécurité civile**

**2016-08-258**

**CONSIDÉRANT** l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a le logiciel BeeOn (Target) pour la gestion en sécurité incendie et sécurité civile ;

**CONSIDÉRANT** que le logiciel est partagé avec les municipalités faisant partie de l'entente inter municipale soit Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle ;

**CONSIDÉRANT** les discussions entre les trois municipalités qui ont statué qu'il est pratique en sécurité civile de pouvoir partager nos données entre municipalités afin d'avoir rapidement l'information en état d'urgence ;

**CONSIDÉRANT** que les trois municipalités ont des risques potentiels similaires ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que la municipalité :

- PROCÈDE à l'acquisition d'une banque d'heures en commun permettant de partager une base de données en sécurité civile entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et Sainte-Thècle ;

- PARTAGE les coûts entre les trois municipalités pour un montant à Lac-aux-Sables n'excédant pas 5 700 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **3.2 Avis de motion de félicitations - Équipe de compétition service incendie Lac-aux-Sables**

**2016-08-259**

Le maire auquel s'associent les membres du conseil municipal, donne avis de motion de félicitations à nos pompiers soit messieurs Sébastien Hamelin (capitaine d'équipe), Karl Bédard, Frédéric Abel, Anthony Leduc-Rivard, accompagné de leur supporteur Hugo-Stéphane Lavoie (chef aux opérations) pour avoir remporté une 2e position lors de la 12e édition de la compétition des pompiers de Dolbeau-Mistassini. Mentionnons que l'équipe en est à sa 8e distinction. Félicitations.

#### **3.3 Demande de feux d'artifice - Camping de la Petite Rivière**

**2016-08-260**

*Monsieur Sylvain Robert, conseiller, informe les membres du conseil qu'il ne prendra pas position sur le sujet ayant un intérêt dans la question.*

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal peut, par voie de résolution, émettre un permis autorisant l'utilisation de feux d'artifice sous conditions en vertu de l'article 6 des règlements # 2003-409 et # 2007-464 ;

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs auront préalablement présenté au Service de sécurité incendie desservant la municipalité, un plan détaillé de l'activité et des mesures de sécurité qu'ils entendent mettre en place ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise la tenue des feux d'artifice sur le site du Camping de la Petite Rivière (#531 au #571, chemin Sainte-Marie) le samedi 13 août 2016 (ou le 3 septembre en cas de pluie) sous réserve de l'émission d'un permis de brûlage à la date de l'événement :

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers votants (4).

### **4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **4.1 Recommandations pour la gestion du risque de l'activité du castor**

2016-08-261

**CONSIDÉRANT** l'offre clé en main de la firme Lizotte solutions Inc. pour la gestion du risque de l'activités du castor sur quatre sites du territoire ;

**CONSIDÉRANT** les vérifications auprès des trappeurs locaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que le conseil accepte l'offre de service # A20160707 de Lizotte Solutions Inc. pour un montant de 7 900,00\$ avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.2 Programme de subvention - Aqueduc, secteur Hervey-Jonction**

2016-08-262

**CONSIDÉRANT** le programme de subvention du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet la modification des réseaux existants mais aussi les prolongements de réseaux d'aqueduc et d'égout ;

**CONSIDÉRANT** que ce type de programme permettrait une collaboration avec la municipalité de Sainte-Thècle pour desservir une partie de leur territoire ainsi qu'une partie du territoire de Lac-Aux-Sables ;

**CONSIDÉRANT** les vérifications effectuées par le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise la préparation et le dépôt des documents nécessaires pour une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour les projets suivants :

- prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur Hervey-jonction ;
- réfection du réseau d'aqueduc et d'égout dans le secteur de la rue Pronovost ;
- réfection du réseau d'égout et d'aqueduc de la rue Cloutier ;

Il est de plus résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer les documents nécessaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.3 Secteur du lac-du-Missionnaire - Transfert**

2016-08-263

**CONSIDÉRANT** que le chemin du lac-du-Missionnaire dessert trois municipalités, soit Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Trois-Rives ;

**CONSIDÉRANT** que malgré une entente municipale relative à l'entretien du chemin, il résulte une problématique aux niveaux des infrastructures du chemin et des ponts ;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 13 juillet 2016, à la MRC de Mékinac avec des représentants de ces trois municipalités, de la MRC ainsi que la représentante de la députée madame Julie Boulet ;

**CONSIDÉRANT** la résolution du conseil municipal de Sainte-Thècle favorisant une cession de territoire en faveur de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur visé concerne majoritairement des Terres Publiques ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Thècle a obtenu une première aide financière pour la mise à niveau du pont sur leur portion de chemin et qu'une enveloppe supplémentaire sera demandée pour compléter la réfection de ce pont ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables procède aux démarches de transfert afin que la limite municipale entre la municipalité de Lac-aux-Sables et de Sainte-Thècle soit modifiée de manière à ce que la portion du chemin du lac-du-Missionnaire présente sur le territoire de Sainte-Thècle ainsi qu'une profondeur suffisante de terrain réglementaire soient comprises dans le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables.

Il est de plus résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie les démarches des municipalités de Sainte-Thècle et de Trois-Rives pour la bonification de leurs aides financières auprès des instances gouvernementales pour la réfection des deux ponts du chemin du lac-du-Missionnaire de leur territoire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.4 Demande à Hydro-Québec - déplacement de poteaux électriques rue St-Alphonse et Principale**

2016-08-264

**CONSIDÉRANT** que la sécurité des usagers qui circulent sur les trottoirs de la rue St-Alphonse et de la rue Principale est compromise par la présence des poteaux électriques ;

**CONSIDÉRANT** les difficultés d'entretien des trottoirs et de la route ;

**CONSIDÉRANT** l'accessibilité réduite sur ces trottoirs, notamment pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et avec des poussettes ;

**CONSIDÉRANT** que le regroupement activiste pour l'inclusion Québec (RAPLIQ) met en demeure la municipalité de procéder à des correctifs, car cette situation présente une embuche au libre accès des personnes handicapées ;

**CONSIDÉRANT** que l'organisme RAPLIQ, qui défend et revendique les droits et les personnes en situation d'handicap, considère qu'il est de la responsabilité d'Hydro-Québec de corriger la situation ;

**CONSIDÉRANT** que la strate de population des 65 ans et plus est importante en nombre sur le territoire et qu'elle doublera d'ici un horizon de dix ans selon les prévisions ;

**CONSIDÉRANT** la clientèle variée d'utilisateurs ;

**CONSIDÉRANT** que ces trottoirs sont utilisés par des élèves pour se rendre à l'école primaire ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des personnes qui se déplacent à l'aide de quadriporteurs et autre moyens semblables,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert, que la municipalité de Lac-aux-Sables demande à Hydro-Québec de déplacer, à ses frais, les poteaux électriques nuisant à l'accessibilité et la sécurité sur les trottoirs. La demande vise la rue St-Alphonse (route 153) entre les propriétés portant les numéros civiques 581 à 851 de la rue St-Alphonse ainsi que la rue Principale de l'intersection avec la rue de l'Église jusqu'à l'intersection avec la voie ferrée près de la rue Cloutier. La demande porte sur 56 poteaux.

Il est de plus résolu que la présente résolution soit transmise à madame Julie Boulet, ministre du Tourisme, ministre déléguée pour la région de la Maurice et députée de Laviolette ainsi qu'au Regroupement activiste pour l'inclusion Québec (RAPLIQ)

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.5 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement**

**2016-08-265**

**CONSIDÉRANT** que la demande déposée pour le chemin de l'Épinette, secteur du domaine Scandinave est conforme à la politique d'aide au déneigement des chemins privés ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2015-2016 une somme de 670 \$ par km soit un montant de 897,80 \$ pour la portion du chemin de l'Épinette de 1,34 km relatif au Domaine Scandinave.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.6 Demande rang St-Georges - signalisation**

**2016-08-266**

Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement modifiant la vitesse maximale permise sur le rang Saint-Georges pour l'abaisser à 50 km/h et l'installation d'un arrêt vis-à-vis la rue Carré Cloutier près de la rue Rolland.

#### **4.7 Rampe de mise à l'eau - Autorisation de commander les matériaux**

**2016-08-267**

**CONSIDÉRANT** la modification du certificat d'autorisation obtenue pour les travaux de réfection de la rampe de mise à l'eau du parc de la pointe du Vieux-moulin ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise monsieur Patrick Genest, directeur des travaux publics à procéder à l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux pour la conception de la rampe de mise à l'eau, selon les plans et devis de monsieur Patrice Bédard, ingénieur à la MRC de Mékinac.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.8 Cautionnement sablière**

**2016-08-268**

**CONSIDÉRANT** la sablière municipale sur le site de l'écocentre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise le paiement de 288,00 \$ à l'ordre de PMT Roy Assurances et Services financiers Inc. pour le cautionnement de la sablière municipale pour la période du 14 octobre 2016 au 13 octobre 2017 et de transmettre une copie de la caution au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **4.9 Avis de motion - fermeture d'une portion de rue**

**2016-08-269**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Marco Beaupré ;

**CONSIDÉRANT** son projet de développement d'un secteur commercial ;

**CONSIDÉRANT** que sa propriété est adjacente à une portion de rue publique que le demandeur désire acquérir pour en faire une rue privée ;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur Nicolas Hamelin donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu à une séance subséquente un règlement



autorisant la fermeture d'une portion inutilisée du chemin du lac-Huron localisé entre les lots 77-5 et 78-2.

## **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **5.1 Demande de dérogation mineure - 1053, chemin Sainte-Marie**

**2016-08-270**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-216 déposée le 12 juillet 2016 concernant l'abaissement de la marge de recul arrière pour un agrandissement du chalet.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage #2013-518, cette demande vise :  
- l'abaissement de la marge de recul arrière à 5.8 et à 4 mètres au lieu de 9 mètres pour un agrandissement du chalet dans la zone 35-Va.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation avec modifications et sous conditions de certaines restrictions.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire ou leur représentant est présent dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** que la dérogation ne vise pas la marge de recul par rapport à la rive ;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas de préjudice en élévation ;

**CONSIDÉRANT** la petite superficie du terrain ;

**CONSIDÉRANT** que la superficie maximale de bâtiment secondaire qui pourrait être autorisé sur ce terrain ;

**CONSIDÉRANT** les droits acquis actuels pour cette propriété ;

**CONSIDÉRANT** les options proposées par la demanderesse ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure #2016-216 déposé par madame Véronique Mailhot pour un agrandissement de 12pi de profondeur seulement par 24 pieds de largeur résultant un abaissement de la marge de recul arrière côté ouest à 7m et à 5,2 mètres pour le coté est (plutôt que 5.8 mètres et 4 mètres tel que demandé) au lieu de la norme de 9 mètres. La dérogation est assujettie aux conditions suivantes soit qu'aucun bâtiment secondaire ne soit ajouté sur cette propriété du 1053, chemin Sainte-Marie et qu'aucun agrandissement supplémentaire ne soit fait en superficie ni en étage suite aux travaux ci-haut autorisés.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **5.2 Formation - Atelier Q-2, r.22 et lecture de plans**

**2016-08-271**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'inscription de Mme Lyne Morneau, inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement à l'atelier de perfectionnement sur le règlement Q-2, R.22 : La lecture des plans et les demandes de permis donné par la COMBEQ le 15 septembre 2016 à Shawinigan. La municipalité assume les frais d'inscription et de transport.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **5.3 Nomination commission de l'assemblée de consultation pour élevage porcin**

2016-08-272

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme prévoit un mécanisme de consultation publique lors de projet d'élevage porcin ;

**CONSIDÉRANT** que suite à la réception d'un certificat d'autorisation le 27 juillet 2016 pour ce type d'élevage par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la municipalité doit tenir dans les 30 jours une consultation publique pour savoir si la municipalité doit assujettir le permis de construction à une, plusieurs ou l'ensemble des conditions de l'article 165.4.13 de cette loi ;

**CONSIDÉRANT** que l'assemblée est tenue par une commission présidée par le maire de la municipalité et constituée, outre celui-ci, d'au moins deux membres du conseil désignés par ce dernier.

**CONSIDÉRANT** que les commentaires pourront être reçus par la municipalité jusqu'au quinzième jour suivant la tenue de l'assemblée, et que le conseil adoptera le rapport de la commission au plus tard le 30e jour suivant la fin des consultations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte la composition de la commission pour l'assemblée publique de consultation du 25 août 2016 à 19h30 dans le cadre du projet d'agrandissement d'élevage porcin de Ferme Serge Inc. soit :

- président de la commission : monsieur Jean Claude Tessier, maire ;
- commissaire : monsieur Yvon Bourassa, conseiller, membre du CCU ;
- commissaire : monsieur Nicolas Hamelin, conseiller, membre du CCE.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **6. LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **6.1 Aménagement - Parc Louis-Philippe-Fugère**

2016-08-273

**CONSIDÉRANT** que des améliorations doivent être apportées au Parc Louis-Philippe-Fugère, certains modules étant désuets ;

**CONSIDÉRANT** le rapport de la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative sur les normes à respecter et les modifications possibles sur le site ;

**CONSIDÉRANT** le projet Espace Parc de l'URLS ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise :

- le démantèlement de deux modules, la réparation d'un module, la coupe d'un arbre sur le site du parc Louis-Philippe-Fugère ;
- la participation de la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative au programme Espace Parc de l'URLS pour l'étude d'aménagement du parc Louis-Philippe-Fugère et le parc des 4 J par la suite.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.2 Signature du protocole de subvention - Enseigne numérique**

2016-08-274

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet d'enseigne numérique dans le cadre du Fonds de développement du territoire, enveloppes régionale et municipale ;

**CONSIDÉRANT** que le protocole à signer est différent que les conditions du programme ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise la directrice générale ou son adjointe à signer le protocole d'entente transmis par la MRC de Mékinac relatif à la subvention octroyée pour le panneau d'affichage numérique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.3 Adoption des états financiers OMH Lac-aux-Sables**

**2016-08-275**

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que conseil entérine les états financiers 2015 pour l'Office municipal d'Habitation Lac-aux-Sables et autorise le versement des quotes-parts 2015 pour l'Office municipal d'habitation pour un montant de 5 674 \$ pour le programme d'habitation à loyer modique et un montant de 1 833 \$ pour le programme de supplément au loyer.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **6.4 Lancement officiel plan d'actions arts et culture**

**2016-08-276**

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil organise un lancement du plan d'action culturel et diverses améliorations en lien avec la culture en collaboration avec le comité Arts et Culture le mercredi 26 octobre 2016 à 11 h.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## **7. AUTRES SUJETS**

### **7.1 Demande d'aide financière**

#### **7.1.1 Club Quad Mékinac 2011**

**2016-08-277**

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables achète une publicité pour la carte routière du Club Quad Mékinac (2011) Inc. au montant de 150 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### **7.1.2 Camp Lac-en-Coeur - cahier publicitaire**

**2016-08-278**

**CONSIDÉRANT** que le Camp de Vacances Lac en Cœur souligne ces 70 ans d'existence ;

**CONSIDÉRANT** que le Nouvelliste publiera un cahier spécial le 8 octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que cette entreprise est un fleuron du territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil achète une publicité de 1/4 de page pour un montant de 768 \$ pour le cahier publicitaire spécial sur le Camp de vacances Lac en Cœur du 8 octobre 2016 dans le Nouvelliste, selon l'offre du 3 août 2016.

Le maire auquel s'associent les membres du conseil félicitent l'organisation du Camp de vacances Lac en Cœur pour ce bel accomplissement de 70 ans d'existence. Beaucoup de jeunes ont pu vivre, et vivent encore, de belles activités sur ce site. Bravo !

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **7.2 Varia**

### **7.2.1 Fête estivale - Publicité**

2016-08-279

**CONSIDÉRANT** la publicité spéciale pour la tenue de la Fête estivale 2016 dans l'Hebdo du St-Maurice ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil achète un encart publicitaire de 1/6 de page dans l'édition du 17 août 2016 de l'Hebdo du St-Maurice pour un montant de 242\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### **7.2.2 Dynamitage - Chemin Sainte-Marie**

**CONSIDÉRANT** la demande de subvention déposée dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local pour un projet d'élargissement du chemin Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports a transmis à la municipalité un accord de principe pour cette demande dans le Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local au dossier AIRRL-2015-155 confirmant que la demande est conforme et est admissible à l'aide financière ;

**CONSIDÉRANT** le rapport du coroner suite à un décès ;

**CONSIDÉRANT** l'installation des glissières ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du certificat de la directrice adjointe concernant l'acceptation par les personnes habiles à voter du règlement d'emprunt #2016-532 relatif à ces travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu de poursuivre les démarches pour la réalisation des travaux d'élargissement du chemin Sainte-Marie dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local, Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local. Projet dossier AIRRL-2015-155 soit :

- le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement Durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements Climatiques ;
- le lancement du processus d'appel d'offres pour la réalisation des travaux ;

Le maire demande le vote sur la résolution. Tous les conseillers présents (5) votent pour l'adoption de la résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers présents. (5)

### **7.3 Période de question - Parole à l'assemblée**

Début : 20h45

Fin : 21h20

*Madame Dominique Lavallée quitte à 20h46 suite à un appel d'urgence*

### **7.4 Levée de l'assemblée**

2016-08-280

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la séance soit levée à 21h21.

---

M. Jean-Claude Tessier  
Maire

---

Mme Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ août 2016.

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**  
**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016**

1ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1OUVERTURE D'ASSEMBLÉE

1.2LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

1.4DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

1.5PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (15 MINUTES)

1.6ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-533 - CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

1.7ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-534 - CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

2TRÉSORERIE

2.1BORDEREAU DES DÉPENSES DU MOIS

2.2ENGAGEMENT DE CRÉDITS

2.3AUTORISATION FRAIS DE REMBOURSEMENT DES ÉLUS

2.4BORDEREAU DE DÉPENSES DE JANVIER À MAI 2016

2.5REFINANCEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

3SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1FORMATION SECTION 3 POMPIER 1

4TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1ADOPTION DE RÈGLEMENT - LIMITATION DE VITESSE RANG ST-GEORGES

4.2DEMANDE CLUB QUAD MÉKINAC (2011) INC. AJOUT RUE

4.3ADOPTION DE RÉOLUTION - FERMETURE DE RUE

4.4FERMETURE RUE SAINTE-MARIE - PÉRIODE DES TRAVAUX

4.5PROGRAMME DE SUBVENTION - AQUEDUC SECTEUR HERVEY-JONCTION

4.6DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RUE CLOUTIER ET PRONOVOST

4.7MANDAT INGÉNIEUR ET ARPENTEUR - DEMANDE DE C.A. CHEMIN SAINTE-MARIE

5AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 180 CHEMIN NAUD

5.2DEMANDE D'ANNULATION - VIDANGE DE FOSSE ANNULÉE

6LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1COUP DE COEUR CULTUREL 2016

7AUTRES SUJETS

7.1 OPÉRATION NEZ-ROUGE

7.2 COUP DE COEUR DES MUNICIPALITÉS - CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC

7.3 TROUS GOURMANDS

7.4 VARIA

7.5 PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (15 MINUTES)

7.6 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

-----  
Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 6e jour du mois de septembre deux mille seize (6 septembre 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller

Monsieur Sylvain Robert, conseiller

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Madame Dominique Lavallée, conseillère est absente lors de cette séance.*

### MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

#### PROCÈS-VERBAL

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

#### 1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

##### 1.1 OUVERTURE D'ASSEMBLÉE

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Katy Bacon, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

##### 1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-09-282

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 6 septembre en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

2016-09-283

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016 a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Sylvain Robert et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel quel:

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 1.4 DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

2016-09-284

**CONSIDÉRANT** que le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'août 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2016 et devant être présentée au conseil ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Ricard, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 1.5 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (15 MINUTES)

Début: 19h40

Accuse réception de la pétition déposée par messieurs Michel Bélanger et Denis Cloutier concernant la route de contournement du chemin Sainte-Marie.

Fin: 19h55

#### 1.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-533 - CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

2016-09-285

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire du 9 août 2016 par Nicolas Hamelin qui a fait la présentation du projet de règlement ;

**ATTENDU QU'UN** avis public présentant le projet de règlement a été publié le 11<sup>e</sup> jour d'août 2016 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a suivi les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté le 4 février 2014 le code d'éthique des élus par le règlement 2014-522

**ATTENDU QUE** cette modification fait suite à l'adoption du projet de Loi 83 le 10 juin 2016 portant sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique ;

**ATTENDU QUE** ce projet de loi oblique les municipalités à intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte le règlement 2016-533 concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Lac-aux-Sables.

Une copie certifiée conforme de ce règlement sera acheminée au ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire tel que prévu par la Loi sur l'éthique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 1.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-534 - CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

2016-09-286

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire du 9 août 2016 par Nicolas Hamelin qui a fait la présentation du projet de règlement ;

**ATTENDU QU'UN** avis public présentant le projet de règlement a été publié le 11<sup>e</sup> jour d'août 2016 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a suivi les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a adopté le 19 novembre 2012 le code d'éthique des employés par le règlement 2012-508

**ATTENDU QUE** cette modification fait suite à l'adoption du projet de Loi 83 le 10 juin 2016 portant sur la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement politique ;

**ATTENDU QUE** ce projet de loi oblique les municipalités à intégrer les dispositions du nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance et reconnaissent l'avoir lu ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Julie Ricard et résolu que

le conseil adopte le règlement 2016-534 concernant la modification du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2TRÉSORERIE

### 2.1BORDEREAU DES DÉPENSES DU MOIS

2016-09-287

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par messieurs Sylvain Robert et Réjean Gauthier;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 846 et #847;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvain Robert, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2016, au montant de 69 722.95\$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 124 296.36\$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2016.*

---

*Katy Bacon, OMBE*

*Directrice générale adjointe*

### 2.2ENGAGEMENT DE CRÉDITS

2016-09-288

Il est proposé par Julie Ricard, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

#### **Service incendie**

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Remplacement habit de combat	2000.00 \$	Déjà prévu au budget # 02-22000-649

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.3AUTORISATION FRAIS DE REMBOURSEMENT DES ÉLUS

2016-09-289

Les élus déclarent avoir déposé leurs frais de déplacement autorisés pour le mois d'août 2016. Il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Julie Ricard et résolu d'autoriser un déboursé de 155,91 \$ pour le paiement des frais du mois d'août 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

### 2.4BORDEREAU DE DÉPENSES DE JANVIER À MAI 2016

2016-09-290

**CONSIDÉRANT** la contre-vérification des comptes de janvier à mai 2016;

**CONSIDÉRANT** que les modifications apportées n'augmentent pas les montants approuvés;

**CONSIDÉRANT** que les modifications doivent être apportées aux procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Sylvain Robert, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que les montants des dépenses pré autorisées des mois de janvier, février, mars, avril et mai 2016 ainsi que le montant des dépenses à payer du mois de mai 2016 soient corrigés à chacune des résolutions aux procès-verbaux tels que mentionné ci-dessous.



#Résolution	Montant approuvé déboursés pré autorisés	Montant approuvé déboursés à payer
2016-02-036	75 378,37\$	86 969,33\$
2016-03-070	117 569,15\$	54 062,27\$
2016-04-098	80 865,36\$	20 860,39\$
2016-05-144	57 500,64\$	79 254,79\$
2016-06-183	92 152,24\$	133 411,10\$

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2.5 REFINANCEMENT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT

2016-09-291

Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu unanimement que la Municipalité de Lac-aux-Sables accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 13 septembre 2016 au montant de 552 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2003-414 et 2010-496. Ce billet est émis au prix de **98,89500** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>74 500 \$</b>	<b>1,50 %</b>	<b>13 septembre 2017</b>
<b>76 400 \$</b>	<b>1,70 %</b>	<b>13 septembre 2018</b>
<b>78 300 \$</b>	<b>1,80 %</b>	<b>13 septembre 2019</b>
<b>80 200 \$</b>	<b>1,90 %</b>	<b>13 septembre 2020</b>
<b>243 400 \$</b>	<b>2,00 %</b>	<b>13 septembre 2021</b>

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

## 3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 3.1 FORMATION SECTION 3 POMPIER 1

2016-09-292

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise l'inscription de Monsieur Anthony Leduc Rivard, à la formation section 3, pompier 1 au coût de 1900,00\$, la dépense étant déjà prévue au budget. La municipalité assume les frais d'inscription, de repas et de transport.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

## 4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 4.1 ADOPTION DE RÈGLEMENT - LIMITATION DE VITESSE RANG ST-GEORGES

2016-09-293

**ATTENDU QU'un** avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par monsieur Yvon Bourassa, soit à la séance du 9 août 2016 ;

**ATTENDU QUE** les citoyens du secteur ont demandé que des modifications soient faites concernant la circulation sur le rang Saint-Georges à proximité du Carré Cloutier;

**ATTENDU QUE** les élus reconnaissent avoir reçu et lu le projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Ricard, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que le conseil adopte le Règlement # 2016-535 modifiant le règlement #2008-478 sur le rang Saint-Georges.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.2DEMANDE CLUB QUAD MÉKINAC (2011) INC. AJOUT RUE

2016-09-294

Réjean Gauthier donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, l'ajout de la rue Sainte-Marie dans la liste des chemins autorisés au passage des véhicules hors-route par règlement.

#### 4.3ADOPTION DE RÉOLUTION - FERMETURE DE RUE

2016-09-295

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité peut fermer une rue publique par résolution et qu'il n'est plus nécessaire de le faire par règlement;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 9 août 2016 pour étudier la fermeture d'une portion inutilisée du chemin du lac-Huron;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Sylvain Robert et résolu que la portion du chemin du Lac-Huron, d'une longueur approximative de 60 mètres, localisée entre la route 153, la propriété portant le #civique 490-492, rang Saint-Alphonse (lot 77-5), une partie du lot 31-p, rang 1 Price, paroisse de St-Rémi et la propriété portant le # civique 498, rue St-Alphonse ne sont plus utilisés à des fins publiques et sont fermés à toute utilité publique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.4FERMETURE RUE SAINTE-MARIE - PÉRIODE DES TRAVAUX

2016-09-296

**CONSIDÉRANT** la réalisation des travaux de réfection de la rue Sainte-Marie en lien avec la résolution 2016-06-191 qui sont débutés la semaine dernière;

**CONSIDÉRANT** que selon le règlement # 2013-512 concernant la fermeture temporaire de la rue Sainte-Marie se termine à la rentrée des classes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Julie Ricard, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil prolonge la période 2016 de fermeture temporaire de la rue Sainte-Marie jusqu'à la fin des travaux de réfection selon le devis #MEK P0037.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.5PROGRAMME DE SUBVENTION - AQUEDUC SECTEUR HERVEY-JONCTION

2016-09-297

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-08-262;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 31 août 2016 avec les représentants de la municipalité de Sainte-Thècle et de l'ingénieur de la MRC de Mékinac sur le projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction ;

**CONSIDÉRANT** que le réseau serait prolongé à partir du réseau de Sainte-Thècle et que cette section est essentielle à la réalisation du projet du coté de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que le programme permet le dépôt par une seule municipalité de projet touchant à plusieurs municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Sylvain Robert et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables, dans le cadre du programme d'aide financière Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU):

- mandate monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac pour la préparation des plans et devis incluant l'appel d'offres pour un projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction s'alimentant au réseau d'aqueduc de Sainte-Thècle;

- confirme son accord avec les travaux projetés tel que discuté à la rencontre du 31 août 2016;

- mandate la municipalité de Sainte-Thècle à présenter une demande d'aide financière commune pour ce projet;

- mandate la municipalité de Sainte-Thècle à titre de maître d'oeuvre et à effectuer les travaux;

La présente résolution est conditionnelle à la confirmation de l'aide financière dans le programme FEPTEU et du règlement d'emprunt s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

Il y aura une séance d'information le 20 septembre à 19h, à la salle Hervey Jonction.

#### 4.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RUE CLOUTIER ET PRONOVOST

2016-09-298

**ATTENDU** la résolution 2016-08-262

**ATTENDU** que la municipalité projette des travaux dans la rue Cloutier et dans la rue Pronovost;

**Attendu** que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**ATTENDU** que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Sylvain Robert et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;

- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement; · le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.7 MANDAT INGÉNIEUR ET ARPENTEUR - DEMANDE DE C.A. CHEMIN SAINTE-MARIE

2016-09-299

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-08-281;

**CONSIDÉRANT** que le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques confirme qu'un certificat d'autorisation est nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que des relevés d'arpentage sont nécessaires pour la réalisation des plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourrassa, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil mandate Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation, des plans et devis et de l'appel d'offres, auprès du MDDELCC et autorise le directeur des travaux publics à mandater un arpenteur-géomètre pour effectuer les relevés nécessaires à l'ingénieur.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

##### 5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 180 CHEMIN NAUD

2016-09-300

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-240 déposée le 18 juillet 2016 par monsieur Rolland Naud concernant son immeuble du 180, chemin Naud dans la zone 35-Va.

Relativement aux articles 7.1, 7.8 et 9.3 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- **Pour le bâtiment principal existant, l'abaissement:**
  - de la marge de recul avant à 4,24 mètres au lieu de 9 mètres
  - de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux à 8,38 mètres au lieu de 12 mètres
- **Pour le bâtiment secondaire existant, (reconnaitances de droits acquis)**
  - de la marge de recul latérale à 0,55m au lieu de 1,5 mètre
  - de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux à 2,58 mètres au lieu de 12 mètres

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation sous certaines conditions advenant l'agrandissement de la superficie du terrain.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire est présent dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** les permis émis au dossier pour le bâtiment principal et le bâtiment secondaire;

**CONSIDÉRANT** que le lit du cours d'eau peut avoir été modifié par rapport à l'écoulement d'eau en amont;

**En conséquence**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure #2016-240, déposé par monsieur Rolland Naud pour l'immeuble du 180, chemin Naud conditionnellement aux éléments suivants:

- Que si le terrain est agrandi ultérieurement, le bâtiment secondaire doit être déplacé de façon à se conformer à la réglementation ;
- Que si le bâtiment principal est agrandi, la remise doit être déplacée avant tout agrandissement du bâtiment principal.
- 

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 5.2DEMANDE D'ANNULATION - VIDANGE DE FOSSE ANNULÉE

2016-09-301

**CONSIDÉRANT** la demande d'annulation de facture reçue le 28 août dernier;

**CONSIDÉRANT** que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie impose des frais d'annulation de vidange planifiée durant la saison en cours;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables n'annule pas la facture #160252 pour le matricule #8491-50-5045 du 15 août 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 6LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 6.1COUP DE COEUR CULTUREL 2016

2016-09-302

**CONSIDÉRANT** que Culture Mékinac tiendra le 22 septembre prochain son forum culturel à l'école secondaire Paul-le-Jeune de Saint-Tite ;

**CONSIDÉRANT** la présentation des prix coup de cœur culturel 2016 permettant de rendre hommage aux artistes de chez nous lors de ce forum ;

**CONSIDÉRANT** que ce genre d'évènement relève du comité art et culture ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé Julie Ricard, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables demande au Comité Art et Culture de suggérer le coup de

cœur culturel 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 7AUTRES SUJETS

##### 7.1OPÉRATION NEZ-ROUGE

2016-09-303

Il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables verse un montant de 100 \$ à la campagne de financement 2016 d'Opération Nez Rouge. Il est de plus résolu que le conseil accepte l'offre de parrainer une soirée, notamment le 16 décembre 2016 sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 7.2COUP DE COEUR DES MUNICIPALITÉS - CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC

2016-09-304

**CONSIDÉRANT** que la Chambre de commerce de Mékinac tient depuis plusieurs années un gala reconnaissance afin d'honorer les entreprises d'ici, de reconnaître leurs efforts et de souligner leurs réalisations;

**CONSIDÉRANT** la présentation des prix coup de cœur des municipalités permettant de décerner un prix spécial à une entreprise s'étant démarquée au cours des dernières années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables honore, cette année, dans la catégorie « Prix Coup de cœur », une entreprise du territoire nommée dans le dossier de candidature présenté dans le cadre du Gala Reconnaissance 2016 de la Chambre de commerce de Mékinac. Il est de plus résolu de procéder à l'achat de six billets pour la soirée du 18 novembre 2016 et de payer une somme de 100 \$ pour l'inscription.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 7.3TROUS GOURMANDS

2016-09-305

**CONSIDÉRANT** l'invitation à la première édition du Trous Gourmand par le Club de Golf le St-Rémi;

**CONSIDÉRANT** que les Municipalités peuvent avoir une vitrine afin de promouvoir les différents programmes d'accueil aux nouveaux arrivants, services municipaux, évènements, festivals et diverses activités sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Nicolas Hamelin et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables participe à cet évènement le 8 octobre prochain au Club de Golf le St-Rémi. Un budget de 750,00\$ parviendra de l'enveloppe développement économique déjà au budget.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

##### 7.4VARIA

Aucun point

##### 7.5PÉRIODE DE QUESTIONS - PAROLE À L'ASSEMBLÉE (15 MINUTES)

Début: 20h20

Fin: 20h55

##### 7.6LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-09-306

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Sylvain Robert, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20h55.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Katy Bacon, OMBE  
Directrice générale adjointe

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ septembre 2016.

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**  
**ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

- 1 Administration de la municipalité
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
  - 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
  - 1.5 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 2 Trésorerie
  - 2.1 Bordereau de dépenses du mois
  - 2.2 Engagement de crédits
  - 2.3 Autorisation frais de remboursements élus
  - 2.4 Modification des règlements d'emprunts refinancés
  - 2.5 Demande de remboursement - Vente Fabrique St-Léopold d'Hervey-Jonction
  - 2.6 Dépôt des états financiers semestriels au 30 septembre 2016
- 3 Sécurité publique
  - 3.1 Semaine de la prévention des incendies - Activité de prévention
  - 3.2 Autorisation paiement deuxième versement - Service de la Sûreté du Québec
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement
  - 4.1 Suivi - projet Aqueduc Hervey-Jonction
  - 4.2 Avis de motion règlement Plans et devis aqueduc secteur Hervey-Jonction
  - 4.3 Approbation frais d'arpentage et étude géotechnique - Projet Aqueduc Hervey-Jonction
  - 4.4 Dépôt programmation de travaux préliminaire programme de taxe d'accise - TECQ 2014-2018
  - 4.5 Paiement décompte progressif #1 - projet rue Sainte-Marie
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 5.1 Demande de dérogation mineure - 200, chemin des Sittelles
  - 5.2 Demande de dérogation mineure - 40, rue Coté
  - 5.3 Dépôt rapport commission élevage porcin.
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être
  - 6.1 Formation - Rencontre d'automne 2016
  - 6.2 Leader communautaire - Fête du 150e anniversaire du Canada
  - 6.3 Motion de félicitations - Coup de coeur culturel
- 7 Autres sujets
  - 7.1 APHA Mékinac - Location de salle
  - 7.2 Varia
  - 7.3 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 7.4 Levée de l'assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 4e jour du mois d'octobre deux mille seize (4 octobre 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :  
Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Madame Julie Ricard, conseillère

Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Réjean Gauthier, conseiller est absent

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

1Administration de la municipalité

1.1Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2Lecture et adoption de l'ordre du jour  
2016-10-307

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 4 octobre 2016 tel que proposé et en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.3Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016  
2016-10-308

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel quel rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.4Dépôt du bordereau de correspondance  
2016-10-309

**CONSIDÉRANT** le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2016 et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'octobre 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.5Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)  
Début: 19h39

Fin: 19h48

2Trésorerie

2.1Bordereau de dépenses du mois  
2016-10-310

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Dominique Lavallée et monsieur Nicolas Hamelin;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 848, #849 et #850;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 septembre 2016, au montant de 217 993,84 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses

pré-autorisées au montant de 72 152,31 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 septembre 2016.*

---

Valérie Cloutier, OMA

Directrice générale et Secrétaire-Trésorière

## 2.2Engagement de crédits

2016-10-311

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

**Voirie:**

<b><u>Description</u></b>	<b><u>Montant</u></b>	<b><u>Budget</u></b>
Réparation tracteur multifonctionnel	3 577,87 \$ avant taxes	02-33035-630 et 02-32035-639
Réparation excavatrice (pépine)	4 466,09 \$ avant taxes	02-33035-630 et 02-32035-639

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

## 2.3Autorisation frais de remboursements élus

2016-10-312

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de septembre 2016.

## 2.4Modification des règlements d'emprunts refinancés

2016-10-313

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables souhaite emprunter par billet un montant total de 552 800 \$:

<b>Règlements d'emprunt n°</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2003-414	31 500 \$
2010-496	217 100 \$
2010-496	304 200 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolue unanimement;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'un** emprunt par billet au montant de 552 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2003-414 et 2010-496 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 13 septembre 2016;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2017</b>	<b>74 500 \$</b>
<b>2018</b>	<b>76 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>78 300 \$</b>
<b>2020</b>	<b>80 200 \$</b>
<b>2021</b>	<b>82 100 \$ (à payer en 2021)</b>
<b>2021</b>	<b>161 300 \$ (à renouveler)</b>



**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 septembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-496, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

2.5 Demande de remboursement - Vente Fabrique St-Léopold d'Hervey-Jonction  
2016-10-314

**CONSIDÉRANT** la demande du nouveau propriétaire de l'immeuble du 390, chemin Saint-Charles;

**CONSIDÉRANT** la transaction entre la Fabrique et un particulier pour le transfert de l'immeuble du 390 chemin Saint-Charles;

**CONSIDÉRANT** que cette transaction est soumise à la Loi provinciale concernant les droits sur les mutations immobilières;

**CONSIDÉRANT** l'article 2 de cette Loi qui indique qu'une municipalité doit percevoir les sommes prescrites par cette loi;

**CONSIDÉRANT** que le cessionnaire (acheteur) n'est pas un organisme public;

**CONSIDÉRANT** que les sommes payables en vertu de cette loi sont bien inscrites au contrat dûment signé par le cessionnaire (acheteur);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal ne peut donner suite à la demande d'annulation des droits de mutation relative à la facture #16011 du 1er août 2016, déposée par l'acquéreur de l'immeuble.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

2.6 Dépôt des états financiers semestriels au 30 septembre 2016  
2016-10-315

**CONSIDÉRANT** l'article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil de la situation financière de la municipalité en cours d'année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte le dépôt des états financiers semestriels au 30 septembre 2016 préparés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Valérie Cloutier.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

3 Sécurité publique

3.1 Semaine de la prévention des incendies - Activité de prévention  
2016-10-316

**CONSIDÉRANT** la semaine de la prévention des incendies qui se déroule du 9 au 15 octobre 2016 à l'échelle de la province;

**CONSIDÉRANT** que le service de sécurité incendie profite de cette semaine pour faire des activités relatives à la prévention en incendie dont notamment une *Porte ouverte* qui se déroulera le 15 octobre 2016 de 9h à 12h;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables autorise le service en incendie à utiliser les camions et le matériel incendie sur le territoire pour des activités de prévention sous la supervision du directeur incendie, notamment durant la semaine de la prévention du 9 au 15 octobre 2016 ainsi que le 31 octobre 2016. Un budget de 300 \$ est alloué à cette activité provenant du budget incendie #02-22000-454.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

3.2 Autorisation paiement deuxième versement - Service de la Sûreté du Québec  
2016-10-317

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise le paiement du deuxième versement pour le service de la Sûreté du Québec au montant de 86 509 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4Transport, Hygiène du milieu et Environnement

##### 4.1Suivi - projet Aqueduc Hervey-Jonction

Suite à la rencontre du 20 septembre dernier, 56 coupons ont été déposés relativement au sondage pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction en date du 30 septembre 2016. Ce sondage vise à signifier l'intérêt des propriétaires à ce que la municipalité poursuive des démarches dans le cadre du programme FEPTEU en collaboration avec la municipalité de Sainte-Thècle.

À cette étape du dossier, 71,4% des réponses sont positives et 28,6% sont en défaveur du projet.

##### 4.2Avis de motion règlement Plans et devis aqueduc secteur Hervey-Jonction

2016-10-318

Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu à une séance subséquente, un règlement d'emprunt pour les coûts relatifs aux honoraires professionnels et à la préparation des plans et devis pour le prolongement du réseau d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction.

##### 4.3Approbation frais d'arpentage et étude géotechnique - Projet Aqueduc Hervey-Jonction

2016-10-319

**CONSIDÉRANT** le projet de prolongement d'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction en collaboration avec la municipalité de Sainte-Thècle;

**CONSIDÉRANT** la préparation des plans et devis qui doit se faire rapidement en raison de la date limite de réalisation des travaux en cas d'accord de la subvention dans le cadre du programme FEPTEU;

**CONSIDÉRANT** les vérifications faites par Monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac mandaté au dossier;

**CONSIDÉRANT** que les coûts sont partagés entre les municipalités de Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil confirme son accord à la municipalité de Sainte-Thècle l'octroi des contrats suivants nécessaires à la réalisation des plans et devis du projet de prolongement de l'aqueduc dans le secteur Hervey-Jonction :

- Relevés d'arpentage à Géomatique BLP pour un montant de 13 500 \$ en plus des taxes applicables
- Rapport d'étude géotechnique incluant trois (3) forages supplémentaires à Les Services Exp. pour un montant de 10 065 \$ en plus des taxes applicables.
- Conditionnellement à l'octroi de la subvention.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

##### 4.4Dépôt programmation de travaux préliminaire programme de taxe d'accise - TECQ 2014-2018

2016-10-320

**ATTENDU QUE :**

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour

- l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
  - la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 4.5 Paiement décompte progressif #1 - projet rue Sainte-Marie

2016-10-321

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif # 1 déposée par l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc. pour les travaux exécutés au 30 septembre 2016 pour le projet de la rue Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement #1 pour l'ajout de matériel granulaire dans la section plage sans dépassement des coûts initiaux en vertu des quantités réelles comptabilisées au décompte;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement de Monsieur Patrice Bédard, ing de la MRC de Mékinac;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement du décompte progressif # 1 de l'entrepreneur Marcel Guimond et fils inc. dans le cadre du projet de réfection de la rue Sainte-Marie et de verser un montant de 142 653,00 \$, incluant les taxes applicables et ce, après la déduction de la retenue de 10%.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

#### 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

##### 5.1 Demande de dérogation mineure - 200, chemin des Sittelles

2016-10-322

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-310 déposée le 21 septembre 2016 par monsieur Gaetan Gingras concernant son immeuble du 200, chemin des Sittelles dans la zone de villégiature 33-Va.

Relativement à l'article 9.1 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- l'autorisation de conserver un bâtiment secondaire sur un terrain vacant en zone de villégiature 33-Va

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation sous certaines conditions dont notamment la construction d'un bâtiment principal d'ici octobre 2018.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Gingras n'est pas présent lors de l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu de demande de permis pour le bâtiment secondaire lorsqu'il a été construit mais qu'une demande a été déposée dans le cadre de la demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas eu de permis de bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment secondaire existant est conforme en ce qui a trait à la localisation et à la superficie permises du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment n'est pas localisé dans la rive;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure # 2016-310, déposée par monsieur Gaetan Gingras le 21 septembre 2016 pour le 200 chemin des Sittelles, conditionnellement aux éléments suivants:

- que les demandes de permis relatives à la construction d'un bâtiment principal doivent être déposées en bonne et due forme;
- que les travaux doivent être substantiellement complétés d'ici octobre 2018;
- que le permis de bâtiment secondaire sera officiellement accordé suite à la construction du bâtiment principal;

- qu'en cas de non-construction du bâtiment principal, le bâtiment secondaire devra être démolé au plus tard le 31 décembre 2018.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

#### 5.2 Demande de dérogation mineure - 40, rue Coté

2016-10-323

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-311 déposée le 6 septembre 2016 par monsieur Jean-Michel Delarue concernant son immeuble du 40, rue Côté.

Relativement à l'article # 9.2 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- l'augmentation de la superficie maximale permise à 212,3 mètres carrés au lieu de 135 mètres carrés dans la zone 76-Ca.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation sous certaines conditions notamment la non-modification des lots sur lesquels est construit le bâtiment secondaire.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Delarue n'est pas présent lors de l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** les demandes de permis au dossier;

**CONSIDÉRANT** que le permis de 2013 a été renouvelé à toutes les années par la suite;

**CONSIDÉRANT** que la propriété est localisée en zone commerciale;

**CONSIDÉRANT** que la superficie de la propriété est largement suffisante pour respecter l'ancienne norme de 10% et de la nouvelle norme du 20%;

**CONSIDÉRANT** que la propriété est éloignée des résidences existantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure # 2016-311, déposée par monsieur Jean-Michel Delarue le 6 septembre 2016 pour le 40 rue Côté, conditionnellement aux éléments suivants:

- aucun ajout ni agrandissement de bâtiment secondaire ne sera permis sur la propriété actuelle;
- aucune aliénation et/ou morcellement faisant en sorte de séparer les lots #103-10 et #104-36 ne sera permise;
- aucune modification effectuée de manière à diminuer la superficie ou les dimensions des lots # 103-10 et # 104-36 sur lesquels le bâtiment secondaire est construit ne sera permise;

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

#### 5.3 Dépôt rapport commission élevage porcin.

2016-10-324

**CONSIDÉRANT** que la commission nommée par le conseil selon la résolution # 2016-08-272 a tenu une assemblée publique de consultation le 25 août 2016 dans le cadre de l'agrandissement du projet d'élevage porcin de Ferme Serge inc;

**CONSIDÉRANT** la fin de la période de réception des commentaires pouvant être transmis à la municipalité qui se terminait le 9 septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que la commission a déposé, le 30 septembre 2016, le rapport de consultation et que le conseil doit l'adopter au plus tard le 30e jour suivant la fin des consultations;

**CONSIDÉRANT** que dans le projet de construction les nouveaux bâtiments destinés à l'élevage porcin sont situés à proximité de l'autre bâtiment existant appartenant au même producteur;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite lors de l'assemblée de consultation par les représentants du propriétaire;

**CONSIDÉRANT** la période de consultation durant laquelle aucun commentaire n'a été reçu;

**CONSIDÉRANT** que la réglementation actuelle, notamment le règlement de zonage oblige déjà le respect de trois des cinq conditions possibles selon l'article 165.4.13 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le demandeur a déjà prévu le respect d'une des deux autres conditions et partiellement à la deuxième;

**CONSIDÉRANT** que l'assujettissement du permis de construction des bâtiments d'élevage aux conditions permet de s'assurer de leur respect dans le temps par le promoteur même dans le cas de modifications règlementaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil adopte le rapport de consultation de la Commission à la suite de la consultation publique du 25 août 2016 dans le cadre du projet d'agrandissement d'élevage porcin de Ferme Serge inc. qui sera situé sur une partie du lot 39 du 1er rang Price de la paroisse de Saint-Rémi au 250, chemin Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

Il est de plus résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables, tel que recommandé par la commission, assujettisse le permis municipal de construction des deux bâtiments d'élevage porcin de Ferme Serge inc, qui s'est vu délivré le 8 juillet 2016 un certificat d'autorisation par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, à quatre des cinq conditions possibles selon l'article 165.4.13 de la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme soit les suivantes:

1° que l'épandage du lisier soit fait de manière à assurer, dans un délai maximal de 24 heures, l'incorporation du lisier au sol chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, même sur le territoire d'une autre municipalité intéressée;

2° que soient respectées, entre tout ouvrage ou bâtiment qui fait l'objet de la demande et les usages non agricoles, des distances séparatrices précisées par le conseil au règlement 2013-518 et différentes de celles que rendent applicables, soit des dispositions adoptées en vertu du paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113, soit, en l'absence de telles dispositions, la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles (chapitre P- 41.1, r. 5);

3° que soit installé, dans le délai prescrit par le conseil prévu au règlement 2013-518, un écran brise-odeurs, de la nature qu'il détermine, destiné à diminuer substantiellement la dispersion des odeurs;

4° que les ouvrages ou bâtiments soient munis d'équipements destinés à favoriser l'économie de l'eau.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1Formation - Rencontre d'automne 2016  
2016-10-325

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal autorise madame Stéphanie Ricard, coordonnatrice en loisirs, communications et vie associative à participer à la rencontre d'automne du Réseau Biblio à Trois-Rivières le 22 octobre prochain. La municipalité assume les frais d'inscription de 25\$ et de transport.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.2Leader communautaire - Fête du 150e anniversaire du Canada  
2016-10-326

**CONSIDÉRANT** la tenue des activités liées au 150e anniversaire de la Confédération du Canada;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération canadienne des municipalités demande de nommer un représentant de la municipalité pour agir à titre de leader communautaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil nomme monsieur Jean-Claude Tessier, maire à titre de Leader communautaire Canada 150.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.3Motion de félicitations - Coup de coeur culturel  
2016-10-327

Le maire et les membres du conseil s'associent pour féliciter madame Véronique Marcotte, originaire de Lac-aux-Sables, qui s'est vue décerner le prix *Coup de Coeur Culturel, volet Littérature et livre* par Culture Mékinac lors de la tenue de l'activité "*Les 3 heures de la culture*" le 22 septembre dernier.

Félicitations!

7Autres sujets

7.1APHA Mékinac - Location de salle

2016-10-328

**CONSIDÉRANT** la demande de l'Association des personnes handicapées actives de Mékinac;

**CONSIDÉRANT** que cette association utilise la salle du centre communautaire Hervey-Jonction pour son activité des fêtes depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que cette salle est appréciée par l'organisme, notamment en raison de sa facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plusieurs membres de cette organisation qui sont des citoyens de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise le prêt de la salle municipale du centre communautaire Hervey-Jonction pour un montant de 110 \$ à l'Association des personnes handicapées actives de Mékinac pour la tenue de leur activité de Noël du 14 décembre 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

7.2Varia

Aucun point

7.3Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20h22

Fin: 20h32

7.4Levée de l'assemblée

2016-10-329

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la séance soit levée à 20h33.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ d'octobre 2016.

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

### ORDRE DU JOUR

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2016

1Administration de la municipalité

1.1Ouverture de l'assemblée

1.2Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016

1.4Présentation du projet Par'enfants au cœur de nos actions (10 minutes)

1.5Dépôt du bordereau de correspondance

1.6Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

1.7Horaire des fêtes - Bureau municipal

1.8Mise à pied saisonnière

2Trésorerie

2.1Autorisation frais de remboursements élus

2.2Engagement de crédits

- 2.3 Bordereau de dépenses du mois
- 3 Sécurité publique
  - 3.1 Colloque de traumatologie et pré-hospitalier - Inscription PR
  - 3.2 Projet pilote - Système de communication PR
  - 3.3 Souper de St-Valentin - Premiers Répondants
  - 3.4 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement
  - 4.1 Projet de voirie - Rue Bourassa et route de la Traverse
  - 4.2 Servitude pour virée rue Gendron
  - 4.3 Demande de subvention programme EEQ
  - 4.4 Demande MTQ rue St-Alphonse à proximité de l'école le Sablon d'Or
  - 4.5 Demande de remboursement - Bris d'équipement
  - 4.6 Autorisation de travaux de voirie automne 2016
  - 4.7 Autorisation de travaux escalier extérieur bureau municipal
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 5.1 Demande de dérogation mineure - 1000, chemin St-Arnaud
  - 5.2 Demande de dérogation mineure - 1 et 1A, chemin du Chevreuil
  - 5.3 Demande de dérogation mineure - 705, chemin du lac-Huron
  - 5.4 Demande d'appui CPTAQ - Les Entreprises F. Fugère inc.
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être
  - 6.1 Nomination annuelle des représentants officiels - Réseau Biblio
- 7 Autres sujets
  - 7.1 Parution cahier publicitaire Gala chambre de commerce
  - 7.2 Varia
    - 7.2.1 Suivi demande de modification de c.a. chemin alternatif au chemin Sainte-Marie
    - 7.2.2 Entente intermunicipale - poste d'administration
  - 7.3 Lecture du discours du maire
  - 7.4 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 7.5 Levée de l'assemblée

-----  
 Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 1<sup>er</sup> jour du mois de novembre deux mille seize (1<sup>er</sup> novembre 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
 Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller  
 Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
 Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
 Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Madame Julie Ricard, conseillère et monsieur Sylvain Robert, conseiller sont absents lors de cette séance.*

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES  
 PROCÈS-VERBAL  
 SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2016**

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière,

agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour  
2016-11-330

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2016 :

- en déplaçant au point 1.4 la présentation du projet Par'enfants au coeur de nos actions;
- en ajoutant les points 7.2.1 et 7.2.2;

et en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016  
2016-11-331

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Présentation du projet Par'enfants au coeur de nos actions (10 minutes)

Monsieur le maire donne la parole à mesdames Annie Proulx et Maude Grenier de la Maison des Familles de Mékinac qui présentent au conseil municipal, le projet Par'enfants au coeur de nos actions. Elles remettent à la municipalité un laminé de la famille récipiendaire de cette année, la famille Auger.

(Une période de 10 minutes est allouée à cette présentation).

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance  
2016-11-332

**CONSIDÉRANT** que le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'octobre 2016 et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance datée du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.6 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)  
Début: 19h48

Fin: 19h48

1.7 Horaire des fêtes - Bureau municipal  
2016-11-333

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes soit du 23 décembre 2016 au 4 janvier 2017 inclusivement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Mise à pied saisonnière  
2016-11-334

**CONSIDÉRANT** la planification automnale et hivernale des travaux;

**CONSIDÉRANT** le budget salarial de l'année 2016;

**CONSIDÉRANT** que la date de fermeture de l'Éco-Centre est prévue pour le 5 novembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-05-141;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que la municipalité confirme la mise à pied saisonnière de monsieur Yves Simard en date du 5 novembre 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 Trésorerie



### 2.1 Autorisation frais de remboursements élus

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois d'octobre 2016.

### 2.2 Engagement de crédits

2016-11-335

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

#### **Administration générale:**

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Acquisition module Compte de taxe en ligne Voila - PG Solution	1 000 \$ + tx	# 02-13000-414
Avenant Assurances - Exposition oeuvres d'Art	75 \$ + tx	# 02-13000-422

#### **Incendie:**

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Un appareil pour la vérification mensuelle du détecteur 4 gaz	650 \$ plus taxes	# 02-22000-649
Trois radios portatifs	1 542 \$ plus taxes	# 02-22000-442

#### **Loisirs:**

DESCRIPTION	MONTANT	BUDGET
Équipement de hockey pour patinoire	220 \$ plus taxes	Subvention URLS Mode de vie physiquement actif

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

### 2.3 Bordereau de dépenses du mois

2016-11-336

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par messieurs Rejean Gauthier et Yvon Bourassa;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 852, # 853 et # 854;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 octobre 2016, au montant de 47 221,88 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 331 347,31 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 octobre 2016.*

---

Valérie Cloutier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### 3 Sécurité publique

#### 3.1 Colloque de traumatologie et pré-hospitalier - Inscription PR

2016-11-337

Il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal autorise l'inscription du responsable du service des Premiers Répondants,

monsieur Danny Morin au colloque de traumatologie du CIUSSS MCQ à Trois-Rivières le 11 novembre 2016 ainsi qu'au congrès Expo-Pré-hospitalier à Gatineau les 26 et 27 janvier 2017. Les frais d'inscription de 75 \$ et 275 \$ avant les taxes applicables et les frais de séjour seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.2Projet pilote - Système de communication PR  
2016-11-338

*Madame Dominique Lavallée, se retire des discussions sur le présent point en raison de conflit d'intérêt.*

**CONSIDÉRANT** que le Centre de communication santé de la Mauricie et du Centre-du-Québec met en place un projet pilote pour la communication par cellulaire pour les Premiers Répondants;

**CONSIDÉRANT** que les membres possèdent déjà leur téléphone mais que des ajustements à leur forfait doivent être faits pour la durée du projet pilote;

**CONSIDÉRANT** que des vérifications sont en cours pour des forfaits possibles si le projet piote devient sur une base permanente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise une compensation de 20 \$ par mois par premier répondant durant le projet pilote pour l'augmentation des frais cellulaires reliés à leur fonction de premiers répondants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (3)

3.3Souper de St-Valentin - Premiers Répondants  
2016-11-339

**CONSIDÉRANT** le souper de St-Valentin annuel pour le financement du service des Premiers Répondants de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que l'activité se tiendra le 11 février 2017 dans la salle municipale de Lac-aux-Sables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil autorise le service des Premiers Répondants à :

- utiliser gratuitement la salle municipale de Lac-aux-Sables pour la tenue d'un souper St-Valentin le 11 février 2017;

- effectuer les demandes de permis pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées dans la salle pour la durée de cette activité;

Il est de plus résolu qu'en cas de funérailles, la salle du centre communautaire Hervey-Jonction sera la salle disponible pour les réceptions d'après-funérailles les 10, 11 et 12 février 2017, s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3.4Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires  
2016-11-340

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-sables désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-aux-sables prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Mékinac en conformité avec l'article 6 du Programme.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1Projet de voirie - Rue Bourassa et route de la Traverse

2016-11-341

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe reçu du ministère des Transports pour des travaux sur la rue Bourassa et la route de la Traverse dans le cadre du programme de subvention RRL volet redressement dans le dossier RIRL-2015-025;

**CONSIDÉRANT** que selon la nature des travaux et suite aux discussions avec le ministère il est possible de demander une dérogation afin de préciser les travaux à effectuer sur certains tronçons identifiés sous certaines conditions;

**CONSIDÉRANT** que pour les travaux mentionnés au PIIRL pour les tronçons LAS 12-02, LAS 03-05, LAS 03-17, il serait pertinent d'apporter une modification afin de tenir compte d'éléments de circulation et de sécurité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil municipal demande à un ingénieur d'indiquer la nature des travaux à réaliser afin de tenir compte de la circulation du secteur, de la configuration de la route et d'y indiquer les éléments de sécurité à prendre en compte. Le rapport et le suivi de l'accord de principe sera déposé au responsable du dossier au secteur des programmes d'aide de la Direction du soutien aux opérations du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.2Servitude pour virée rue Gendron

2016-11-342

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal d'ouverture de la rue Gendron;

**CONSIDÉRANT** certaines problématiques liées notamment au déneigement de cette rue sans issue;

**CONSIDÉRANT** les discussions avec le propriétaire visé et les visites sur les terrains;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- autorise le directeur des Travaux Publics à procéder au réaménagement de la virée au bout de la rue Gendron à proximité de la limite séparative avec le lot 106-4.

- demande la préparation d'un contrat de servitude pour délimiter l'emprise de la virée et les conditions y étant rattachées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.3Demande de subvention programme EEQ

2016-11-343

**CONSIDÉRANT** le programme de récupération hors foyer de Éco entreprise Québec (Éeq);

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire poursuivre son implication dans l'installation d'unités communes pour la collecte de matières résiduelles et recyclables dans les lieux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal dépose une demande de subvention dans

le cadre du programme récupération hors foyer de Éeq et autorise la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Demande MTQ rue St-Alphonse à proximité de l'école le Sablon d'Or  
2016-11-344

**CONSIDÉRANT** la zone scolaire sur la rue Saint-Alphonse;

**CONSIDÉRANT** que cette rue est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** la limite de vitesse actuelle de 50 km/h et la proximité de l'intersection avec la rue Principale;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait préférable d'abaisser cette limite pour la protection des élèves de l'école primaire le Sablon d'Or;

**CONSIDÉRANT** qu'une signalisation au centre de la voie serait appropriée;

**CONSIDÉRANT** que la limitation de vitesse et la signalisation visées ont été approuvées pour d'autres municipalités présentant les mêmes conditions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- **demande** au Ministère des Transports de modifier la vitesse de la route 153, soit sur la rue Saint-Alphonse, dans la zone scolaire à proximité de l'école le Sablon d'Or pour l'abaisser à 30 km/h du lundi au vendredi.

- **demande** la possibilité d'installer une zone de passage piétonnier scolaire sécurisé comme celui installé sur la route 363 dans le secteur de Saint-Casimir.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.5 Demande de remboursement - Bris d'équipement  
2016-11-345

**CONSIDÉRANT** la réouverture de la rampe de mise à l'eau immédiatement suite aux travaux de réfection au parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin en septembre 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un bris causé en raison de circonstances exceptionnelles;

**CONSIDÉRANT** la vérification par le directeur des Travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil autorise, exceptionnellement, un remboursement de 350 \$ à monsieur Martin Vincellette, soit l'équivalent du montant des dommages causés à son embarcation lors d'une sortie de l'eau à la rampe du parc de la pointe-du-Vieux Moulin le 17 septembre 2016 suite à la signature d'une quittance de la part du demandeur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.6 Autorisation de travaux de voirie automne 2016  
2016-11-346

**CONSIDÉRANT** la subvention du programme PARRLM pour des travaux d'amélioration sur les chemins du lac-du-Missionnaire, du Tawachiche et du 3e rang au montant de 35 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la planification de travaux et le budget annuel;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise des travaux d'élagage aux abords de routes locales 1 et 2 et l'exécution des travaux d'amélioration mentionnés dans la demande de subvention du programme PARRLM sur les chemins du lac-du-Missionnaire, du Tawachiche et du 3e rang.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.7 Autorisation de travaux escalier extérieur bureau municipal  
2016-11-347

**CONSIDÉRANT** la planification de travaux 2016 qui inclus la réfection des escaliers extérieurs au bureau de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** le plan de travaux préparé par un architecte pour la réfection des escaliers et rampe d'accès extérieures;

**CONSIDÉRANT** les demandes de soumissions;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur

Réjean Gauthier et résolu d'autoriser la directrice générale à octroyer le contrat pour la réfection des escaliers et rampe d'accès extérieures à l'Hôtel de ville à l'entrepreneur présentant la plus basse soumission conforme. Les résultats et le contrat seront entérinés à la séance de décembre prochain.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Demande de dérogation mineure - 1000, chemin St-Arnaud  
2016-11-348

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure # 2016-325 déposée le 30 septembre 2016 concernant l'immeuble du 1000 chemin Saint-Arnaud.

Relativement à l'article 9.2 du règlement de zonage #2013-518, cette demande vise :

- l'augmentation de la superficie maximale permise pour l'ensemble des bâtiments secondaires à 166,3 mètres au lieu de 135 mètres carrés dans la zone #48-Va.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation sous certaines conditions soit de non-morcellement et de non-ajout de bâtiment secondaire.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire monsieur Yvan St-Arnaud est présent dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** que la superficie du terrain du 1000, chemin St-Arnaud est d'une superficie supérieure à 12 000 m<sup>2</sup>;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation est de 159,07 m<sup>2</sup> plutôt que de 166,3 m<sup>2</sup>, un abri à bois existant de moins de 15m<sup>2</sup> ne devant pas être comptabilisé dans la superficie totale des bâtiments secondaires;

**CONSIDÉRANT** que la demande de permis a été déposée avant le début du projet;

**CONSIDÉRANT** que la localisation du bâtiment projeté et ses dimensions, outre la superficie, sont conformes à la réglementation;

**CONSIDÉRANT** que la proportion bâtiment / terrain est inférieure à 1.3 % ;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment est construit entre le chemin et le chalet et non du côté de la rive;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure # 2016-325 de Fiducie Yvan St-Arnaud pour l'immeuble du 1000, chemin Saint-Arnaud, matricule # 8800-40-8535 conditionnellement aux points suivants:

- Aucun morcellement de ce terrain ne pourrait être réalisé à l'exception d'un chemin menant à d'autres propriétés;
- La marge de recul avant du bâtiment secondaire visé par la présente dérogation devra être respectée advenant ce possible chemin;
- Aucun autre bâtiment secondaire ne pourra être autorisé sur ce terrain.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure - 1 et 1A, chemin du Chevreuil  
2016-11-349

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure # 2016-324 déposée le 27 septembre 2016 concernant l'immeuble du 1 et 1A, chemin du Chevreuil.

Relativement aux articles 7.1, 7.8 et 9.3 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :

- l'abaissement de la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux à 10,7 mètres au lieu de 12 mètres pour un coin du bâtiment principal existant #1A et l'abaissement de la marge de recul avant à 6,40 mètres et 7,01 mètres au lieu de 9 mètres pour un bâtiment secondaire existant "remise A" dans la zone 100-Vb.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation sous la condition que le droit acquis pour deux bâtiments principaux sur ce terrain sera éteint advenant le déplacement hors de la propriété ou la transformation en bâtiment secondaire du bâtiment principal 1A.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire monsieur Richard Nadeau est présent dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du bâtiment 1A s'est planifié et réalisé à l'époque d'un changement de réglementation sur la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux ;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment 1A a fait l'objet d'une demande de permis qui était conforme à la modification règlementaire;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment 1A n'est pas localisé à l'intérieur de la rive;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du bâtiment 1A est implantée de façon conforme;

**CONSIDÉRANT** l'emplacement de la fosse septique du bâtiment 1A;

**CONSIDÉRANT** que le permis pour le bâtiment secondaire "remise A" a été émis en 1991;

**CONSIDÉRANT** l'emplacement des autres bâtiments secondaires sur le terrain;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil accepte cette demande de dérogation mineure # 2016-324 de monsieur Richard Nadeau pour l'immeuble du 1 et 1A, chemin du Chevreuil conditionnellement à ce que le droit acquis pour deux bâtiments principaux sur ce terrain sera éteint (deviendra nul) advenant le déplacement hors de la propriété ou la transformation en bâtiment secondaire de l'un ou l'autre des bâtiments principaux.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5.3 Demande de dérogation mineure - 705, chemin du lac-Huron  
2016-11-350

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-326 déposée le 2 octobre 2016 concernant le 705, chemin du lac-Huron.

Relativement à l'article 7.1 du règlement de zonage # 2013-518, cette demande vise :  
- L'abaissement de la marge de recul avant d'un chemin privé à 0.3 mètres au lieu de 9 mètres pour l'agrandissement d'un bâtiment principal dans la zone 86-Va-Ad (am)

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire monsieur Jean-Claude Baron et son représentant monsieur Gabriel Perron sont présents dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** le droit acquis actuel à 4,05 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation rendrait pratiquement nulle la marge de recul avant résiduelle ;

**CONSIDÉRANT** que le terrain présente des possibilités autres que du côté avant;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil refuse cette demande de dérogation mineure # 2016-326 de monsieur Jean-Claude Baron et madame Michelle Doucet pour le 705, chemin du lac-Huron.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5.4 Demande d'appui CPTAQ - Les Entreprises F. Fugère inc.  
2016-11-351

**CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole des parties de lot 90 et 91, du 3e rang Price, paroisse de Saint-Rémi est de type 3-6T présente des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation et de type

4-4F comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures ou imposent des mesures spéciales de conservation ou encore présentent ces deux désavantages selon la Classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole;

**CONSIDÉRANT** le lot visé par la présente demande est présentement utilisé pour des fins de prélèvement de sol arable et ce, en vertu de l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole au dossier 35010-403117;

**CONSIDÉRANT** que l'application des distances séparatrices n'ajoute pas de difficulté supplémentaire pour les élevages existants, la superficie visée est la même que l'autorisation en cours;

**CONSIDÉRANT** que l'usage projeté n'amènera pas de contraintes pour la protection des puits d'eau potable environnants ni sur le site, l'usage n'ayant pas besoin d'alimentation en eau;

**CONSIDÉRANT** qu'il peut y avoir des endroits de moindre impact au niveau de la Loi mais que le lot visé est déjà en exploitation par le demandeur;

**CONSIDÉRANT** que le site est existant et qu'il ne brise pas l'homogénéité des exploitations agricoles de cultures existantes;

**CONSIDÉRANT** que la demande n'affectera pas les ressources en eau et que la ressource en sol est revalorisé par un apport de matières fertilisantes et une remise en culture selon un suivi par un agronome;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucune modification par lotissement ou aliénation limitant la continuité de la pratique de l'agriculture;

**CONSIDÉRANT** que la demande peut avoir un effet bénéfique au niveau du développement économique pour la consolidation des opérations de l'entreprise existante sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ datée du 29 septembre 2016 des Entreprises F. Fugère pour les parties de lots 90 et 91 du rang 3 Price.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1 Nomination annuelle des représentants officiels - Réseau Biblio  
2016-11-352

**CONSIDÉRANT** que la Bibliothèque municipale Rita-Brouillette est membre du Réseau Biblio;

**CONSIDÉRANT** que les représentants officiels, soit un élu et le coordonnateur, doivent être nommés annuellement pour exercer le droit de vote aux assemblées générales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil nomme madame Dominique Lavallée, conseillère et madame Lucie Charest, coordonnatrice de la Bibliothèque Rita-Brouillette, représentantes officielles de la municipalité de Lac-aux-Sables au Réseau Biblio.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7 Autres sujets

7.1 Parution cahier publicitaire Gala chambre de commerce  
2016-11-353

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu de participer à la campagne publicitaire pour le gala de la Chambre de commerce de Mékinac par l'achat d'une publicité au montant de 389 \$ en plus des taxes applicables pour l'édition du 2 novembre 2016 de l'hebdo du St-Maurice.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Varia

7.2.1 Suivi demande de modification de c.a. chemin alternatif au chemin Sainte-Marie  
2016-11-354

**CONSIDÉRANT** la demande de modification de c.a. pour les travaux sur le chemin alternatif au

chemin Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du promoteur avec les membres du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Savard a indiqué que les éléments du dossier de demande de modification de c.a. semble complet pour l'analyse par le ministère;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plusieurs travaux de prévus dans cette demande dont notamment le reboisement de l'emprise du chemin Sainte-Marie;

**CONSIDÉRANT** que cette demande prévoit des travaux dans l'emprise municipale sans que la municipalité ait donné son autorisation pour les travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT** les informations reçues de monsieur Savard spécifiant que les travaux seraient exécutés par la municipalité de Lac-aux-Sables suite à la réception de leur certificat d'autorisation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que les membres du conseil demandent à la directrice générale de faire une vérification légale sur les conséquences et les engagements liés à cette autorisation si elle s'avérait positive et que le conseiller juridique de la municipalité puisse effectuer avec elle les suivis au nom de la municipalité auprès du ministère.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### 7.2.2 Entente intermunicipale - poste d'administration

2016-11-355

**CONSIDÉRANT** que le poste d'adjointe administrative est actuellement de quatre jours par semaine;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a présentement un besoin pour combler certaines tâches administratives;

**CONSIDÉRANT** que la priorité des tâches de l'adjointe administrative demeure celle de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3872 a été informé de la demande et qu'une lettre d'entente sera signée entre les parties;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à rédiger une entente intermunicipale pour la fourniture de services administratifs avec la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et autorise le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

#### 7.3 Lecture du discours du maire

2016-11-356

Le maire, monsieur Jean-Claude Tessier, procède à la lecture du discours du maire de novembre 2016 conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal.

*Ce discours sera distribué à chaque adresse civique de la municipalité et disponible sur le site internet de la municipalité ([www.lac-aux-sables.qc.ca](http://www.lac-aux-sables.qc.ca))*

#### 7.4 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 21h05

Fin: 21h21

#### 7.5 Levée de l'assemblée

2016-11-357

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Nicolas Hamelin, appuyé par Yvon Bourassa et résolu que la séance soit levée à 21h22.

---

M. Jean-Claude Tessier  
Maire

---

Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ novembre 2016.

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

**ORDRE DU JOUR**



## SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016

- 1 Administration de la municipalité
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2016
  - 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
  - 1.5 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 1.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2017
  - 1.7 Contrat achat presbytère
  - 1.8 Registre des dons reçus par les membres du Conseil - Année 2016
  - 1.9 Paiement décompte progressif # 4 - Projet bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère
  - 1.10 Démission - Inspectrice adjointe en bâtiment et environnement
- 2 Trésorerie
  - 2.1 Bordereau de dépenses du mois
  - 2.2 Engagement de crédits
  - 2.3 Autorisation frais de remboursements élus
  - 2.4 Suivi affectation de surplus
  - 2.5 Dépôt annuel liste des personnes endettées envers la municipalité
- 3 Sécurité publique
  - 3.1 Entériner dépôt budget annuel 2017 du SISEM
  - 3.2 Démission pompier volontaire
  - 3.3 Proposition zone brigadier scolaire
  - 3.4 Recrue pompier volontaire M. Alex Bronsard
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement
  - 4.1 Rue Gendron largeur de l'emprise de rue utilisée
  - 4.2 Déneigement - route Julien
  - 4.3 Travaux ponceau MTQ, entente route 363
  - 4.4 Demande MTQ route 153 - suivi résolution demande de travaux
  - 4.5 Devis et appel d'offres pour travaux rue Bourassa et route de la Traverse programme RRL du MTQ
  - 4.6 Devis et appel d'offres travaux portion chemin Sainte-Marie programme AIRRL du MTQ
  - 4.7 Pont - chemin du lac-du-Missionnaire
  - 4.8 Chemin Tawachiche - Axe à double vocation
  - 4.9 Suivi demande abaissement ponceau près du lot 10, chemin du lac-Brûlé
  - 4.10 Chemin du lac-Brûlé - Demande de stationnement
  - 4.11 Demande de creusage de fossé - rang St-Georges
  - 4.12 Suivi - vente entrepôt
  - 4.13 Analyse d'eau ARPLAS
  - 4.14 Approbation du formulaire de l'usage de l'eau 2015
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 5.1 Demande de dérogation mineure - 572, chemin St-Charles
  - 5.2 Demande de dérogation mineure - lots 8B-p, 9A-p et 10-p, chemins Beaupré et Tousignant
  - 5.3 Nomination CCU
  - 5.4 Mandat au CCU pour possibilités de zonage commercial et industriel
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être
  - 6.1 Fête nationale 2017
  - 6.2 Dépôt document activités annuelles 2016 Loisirs et culture
  - 6.3 Demandes Rallye Mékinac
  - 6.4 Activité Vie Active
  - 6.5 Approbation révision budgétaire OMH 2016
  - 6.6 Fadoq LAS réunion hebdomadaire
- 7 Autres sujets
  - 7.1 Demande d'aide financière
    - 7.1.1 Corporation Camping le Relais
    - 7.1.2 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
    - 7.1.3 Fondation CSSS de l'Énergie
    - 7.1.4 Maison des Familles - Boite à cadeaux
  - 7.2 Avis de motion de félicitations
    - 7.2.1 Récipiendaires gala reconnaissance Chambre de commerce de Mékinac
    - 7.2.2 Madame Kim Bédard
  - 7.3 Avis séance extraordinaire de décembre
  - 7.4 Varia

7.5 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.6 Levée de l'assemblée

-----  
Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille seize (6 décembre 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Madame Julie Ricard, conseillère  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

*Monsieur Nicolas Hamelin, conseiller et monsieur Réjean Gauthier, conseiller sont absents lors de cette séance.*

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2016**

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2016-12-358

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance du 6 décembre 2016 en reportant les points :

- 6.1 Fête nationale 2017
- 6.6 Fadoq LAS réunion hebdomadaire
- 7.1.1 Corporation Camping le Relais

et en laissant le point Varia ouvert.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016

2016-12-359

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016 a été remis aux élus avant la présente session;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2016-12-360

**CONSIDÉRANT** que le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de décembre 2016, faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de novembre 2016 et devant être présentée au conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de novembre 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 19 h 46

Fin: 19 h 47

1.6 Adoption du calendrier des séances ordinaires 2017

2016-12-361

**CONSIDÉRANT** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**CONSIDÉRANT** l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h30 :

10 janvier	4 juillet
7 février	8 août
7 mars	5 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	14 novembre
6 juin	5 décembre

Il est de plus résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.7 Contrat achat presbytère

2016-12-362

**CONSIDÉRANT** les négociations en vue du transfert de propriété du presbytère;

**CONSIDÉRANT** la vérification du projet de contrat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil autorise et confirme l'ajout des clauses suivantes:

- La sentinelle à proximité du garage devient la propriété de la municipalité et à sa charge (entretien et le paiement des frais d'électricité);
- La Fabrique pourra utiliser le garage pour toute la période où il y aura un curé résident, par la suite la municipalité fournira une remise pour entreposer les biens (ex. tondeuse et crèche);
- La Fabrique devra déplacer la statue de la Vierge et le rond de fleur autour de cette statue sur le terrain demeurant à la Fabrique;
- La Fabrique pourra utiliser pour les besoins du secrétariat, un local d'au moins 12 pieds par 12 pieds et pourra utiliser une salle multiservices pour des rencontres sous la base de réservations. Les frais de relocalisation sont à la charge de la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.8 Registre des dons reçus par les membres du Conseil - Année 2016

2016-12-363

Tous les membres du conseil déclarent n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui est interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus durant l'année 2016.

1.9 Paiement décompte progressif # 4 - Projet bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère  
2016-12-364

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif # 4 déposée par l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. pour les travaux exécutés;

**CONSIDÉRANT** la liste des déficiences restantes à corriger;

**CONSIDÉRANT** le délai de livraison du bâtiment largement dépassé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal retienne le paiement du décompte numéro 4 et demande une rencontre avec l'entrepreneur afin de voir à la correction des déficiences listées et aux possibilités pouvant être envisagées.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.10 Démission - Inspectrice adjointe en bâtiment et environnement  
2016-12-365

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-04-094;

**CONSIDÉRANT** que la période saisonnière 2016 de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement est terminée;

**CONSIDÉRANT** que madame Lyne Morneau a déposé sa lettre de démission;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte la démission de l'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement, madame Lyne Morneau.

Il est de plus résolu de remercier madame Morneau pour ses efforts et sa contribution dans la protection de l'environnement de la municipalité depuis 2009 et lui souhaite la meilleure des chances dans ses nouveaux défis professionnels.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

2 Trésorerie  
2.1 Bordereau de dépenses du mois  
2016-12-366

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par messieurs Yvon Bourassa et Sylvain Robert;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux # 860, # 861 et # 862;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 30 novembre 2016, au montant de 186 228,51 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 91 006,21 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 30 novembre 2016.*

---

Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits  
2016-12-367

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que les

engagements de crédits suivants soient adoptés :

**Administration générale:**

DESCRIPTION	MONTANT av.tx	BUDGET
Oeuvre d'art accueil	420.00\$	02-62200-999

**Sécurité publique:**

DESCRIPTION	MONTANT av.tx	BUDGET
Réparation bornes incendies	3 000,00\$	02-22010-442
Comptoir, établi, coffre	1 000,00\$	02-22015-522

**Voirie et hygiène du milieu:**

DESCRIPTION	MONTANT av.tx	BUDGET
Quai, barrières	8 000,00\$	23-07005-721
Outils municipaux (coffre)	3 000,00\$	23-04001-725
Garage (amélioration)	10 000,00\$	23-04001-725
Afficheur mobile avec statistiques	4 000,00 \$	23-04001-725
Matériels de sécurité (barrières, clôtures)	3000.00\$	02-32000-725

**Urbanisme et environnement:**

DESCRIPTION	MONTANT av.tx	BUDGET
Appareil photo	400,00 \$	02-61000-670
Étude amiante	3 500,00 \$	23-08000-721

**Santé et bien-être:**

DESCRIPTION	MONTANT av.tx	BUDGET
Bois projet développement durable	1 300,00 \$	02-52000-494

**Loisirs:**

DESCRIPTION	MONTANT av.tx	BUDGET
Système de son, micro, casque, mallette et appareil photos	3 200,00\$	23-08000-721
Communication (pancartes Noël, brigadière, stationnement)	600,00 \$	02-35500-649

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

2.3 Autorisation frais de remboursements élus  
2016-12-368

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de novembre 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

2.4 Suivi affectation de surplus  
2016-12-369

**CONSIDÉRANT** le montant de 140 000 \$ de surplus affecté à l'état de fonctionnement lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2016;

**CONSIDÉRANT** les résultats financiers de l'exercice 2016;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil municipal confirme que le solde du surplus accumulé affecté aux résultats de fonctionnement de l'exercice 2016 n'excèdera pas le montant total permettant d'équilibrer les résultats financiers 2016. Seul le montant nécessaire sera utilisé des prévisions budgétaires 2016 et non le solde initialement prévu.

**ADOPTÉE** à la majorité des conseillers.

2.5 Dépôt annuel liste des personnes endettées envers la municipalité

2016-12-370

**CONSIDÉRANT** l'article 1022 du Code municipal qui stipule que la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables :

- approuve l'état déposé par la directrice générale pour un total dû incluant les intérêts et pénalités au 1er décembre 2016 de 145 682,23 \$, présentant 130 contribuables ayant un solde de plus de 10 \$;

- autorise à faire parvenir une mise en demeure pour les comptes présentant un solde de plus de deux ans, à défaut d'entente, les dossiers pourront être transmis à la Cour municipale.

- envoie un avis écrit par lettre recommandée pour les comptes présentant un solde de plus de 1 000 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

3 Sécurité publique

3.1 Entériner dépôt budget annuel 2017 du SISEM

2016-12-371

**CONSIDÉRANT** les rencontres réalisées pour le suivi de l'entente intermunicipale du SISEM (Sécurité incendie secteur est de Mékinac);

**CONSIDÉRANT** la préparation budgétaire pour 2017;

**CONSIDÉRANT** le transfert de certains postes budgétaires municipaux vers le budget du SISEM;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine, dans le cadre de l'entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie, le budget annuel total pour l'année 2017 soit 111 625,54 \$ réparti également entre les trois municipalités soit une dépense annuelle de 37 208,51 \$ pour la municipalité de Lac-aux-Sables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

3.2 Démission pompier volontaire

2016-12-372

**CONSIDÉRANT** la lettre de démission déposée par monsieur Anthony Leduc-Rivard à titre de pompier volontaire;

**CONSIDÉRANT** les rencontres de suivi effectuées suite au dépôt sa lettre;

**CONSIDÉRANT** l'implication de monsieur Leduc-Rivard dans la brigade des incendies depuis son embauche comme pompier volontaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil n'accepte pas la démission de monsieur Anthony Leduc-Rivard à titre de pompier et demande une rencontre afin de rediscuter avec celui-ci.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

3.3 Proposition zone brigadier scolaire

2016-12-373

**CONSIDÉRANT** les différentes rencontres avec les divers intervenants concernés par la traverse des élèves de l'école le Sablon d'Or;

**CONSIDÉRANT** les propositions de la municipalité et de celles de la direction de l'école primaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal demande que les représentants municipaux soient le maire et la directrice-générale rencontre la direction de l'école le Sablon d'Or afin de représenter les alternatives envisagées pour l'arrivée et la traverse des élèves de l'école le Sablon d'Or par le service de brigadier scolaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

3.4 Recrue pompier volontaire M. Alex Bronsard

2016-12-374

**CONSIDÉRANT** le processus d'évaluation pour l'embauche d'un nouveau pompier;

**CONSIDÉRANT** la rencontre avec le directeur incendie et un candidat potentiel;

**CONSIDÉRANT** les besoins en effectif pour la brigade incendie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise l'embauche de monsieur Alex Bronsard à titre de pompier volontaire conditionnellement à la réception des documents demandés relatifs à l'embauche de tous nouveaux pompiers volontaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1 Rue Gendron largeur de l'emprise de rue utilisée

2016-12-375

**CONSIDÉRANT** les possibilités d'élargir la rue Gendron;

**CONSIDÉRANT** l'offre de monsieur Gilles Bronsard pour la vente d'une portion du lot 105 soit une bande longeant la rue Gendron, d'une longueur approximative de 44 mètres et de 2 à 3 mètres de largeur débutant au poteau électrique et jusqu'à la route 153;

**CONSIDÉRANT** le certificat de localisation dossier #2109, minute 2635 de l'arpenteur Claude Lahaie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte l'offre de monsieur Gilles Bronsard pour l'achat d'une bande de terrain d'une superficie approximative de 110 mètres carrés pour un montant de 1 200 \$ . Il est de plus résolu de mandater Me Hélène Samson, notaire pour la rédaction du contrat de transfert de propriété et mandate monsieur Claude Lahaie, arpenteur-géomètre pour la préparation de la description technique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.2 Déneigement - route Julien

2016-12-376

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2015-12-395;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité maintienne sa décision de l'hiver 2015-2016 et ne procède pas au déneigement de la route Julien pour la saison hivernale 2016-2017.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.3 Travaux ponceau MTQ, entente route 363

2016-12-377

**CONSIDÉRANT** la résolution #2016-04-108;

**CONSIDÉRANT** la lettre du MTQ concernant l'estimé des travaux concernant la réfection d'un ponceau dans le 1<sup>er</sup> rang Price sur la route 363 pour un montant total de 19 500 \$;

**CONSIDÉRANT** la répartition des coûts entre le ministère des Transports et la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil prévoit dans le budget 2017 une somme de 9 750 \$ pour le paiement de la moitié des coûts de travaux pour la réfection d'un ponceau dans le 1<sup>er</sup> rang Price (route 363) qui seront réalisés par le ministère des Transports.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.4 Demande MTQ route 153 - suivi résolution demande de travaux

2016-12-378

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2015-05-163;

**CONSIDÉRANT** la lettre du MTQ concernant l'offre pour la réalisation de travaux pour l'installation d'une conduite de 250 mètres par 300 mm de diamètre et l'installation d'un ponceau sur la rue St-Alphonse;

**CONSIDÉRANT** la répartition des coûts entre le ministère des Transports et la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil prévoit dans le budget 2017 une somme de 11 000 \$ pour le paiement des matériaux pour les travaux de conduite et d'installation de ponceau à proximité du 474 et du 490 rue St-Alphonse.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.5 Devis et appel d'offres pour travaux rue Bourassa et route de la Traverse programme RRL du MTQ

2016-12-379

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe du ministère des Transports du Québec d'aide financière pour le projet de la réfection de certaines portions de la rue Bourassa et de la route de la Traverse;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise la préparation des plans et devis ainsi que le processus d'appel d'offres. Il est de plus résolu que le document d'appel d'offres contiendra une clause à l'effet que les travaux ne peuvent débuter avant la confirmation officielle de l'aide financière par le MTQ.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.6 Devis et appel d'offres travaux portion chemin Sainte-Marie programme AIRRL du MTQ

2016-12-380

**CONSIDÉRANT** l'accord de principe du ministère des Transports du Québec pour une aide financière pour le projet d'élargissement d'une portion du chemin Sainte-Marie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil autorise le processus d'appel d'offres. Il est de plus résolu que le document d'appel d'offres contiendra une clause à l'effet que les travaux sont conditionnels aux éléments suivants :

- Les travaux sont prévus pour l'automne 2017 et ne pourront débuter avant la confirmation officielle de l'aide financière par le MTQ;

- La municipalité doit avoir obtenu le certificat d'autorisation à être délivré par le MDDELCC en vertu de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*.

Il est de plus résolu que la municipalité autorise le mandat pour la préparation de l'inventaire floristique demandé par le MDDELCC dans la cadre de la demande de certificat d'autorisation.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.7 Pont - chemin du lac-du-Missionnaire

2016-12-381

**CONSIDÉRANT** la résolution de la municipalité de Trois-Rives # 2016-10-188;

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2016-08-263 de la municipalité de Lac-aux-Sables;

**CONSIDÉRANT** le programme d'aide aux villégiateurs découlant du fonds de gestion des baux de villégiature sur les terres du domaine de l'État auquel la municipalité peut avoir accès;



**CONSIDÉRANT** le processus d'appel d'offres de la MRC de Mékinac pour la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal confirme sa participation pour un montant de 25 000 \$ pour la réfection du pont sur le chemin du lac-du-Missionnaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.8Chemin Tawachiche - Axe à double vocation

2016-12-382

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Ressources Naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée, ainsi que le nombre de camions empruntant annuellement la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagné d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

<b>Nom du ou des chemins sollicités</b>	<b>Longueur à compenser</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de camions chargés par année</b>
chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	1 000 voyages

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 10,8 km pour l'année 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.9Suivi demande abaissement ponceau près du lot 10, chemin du lac-Brûlé

2016-12-383

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Christian Deneault;

**CONSIDÉRANT** les vérifications du certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC et les vérifications faites sur place;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal entérine la lettre du maire en réponse à la demande d'abaissement de ponceau dans le chemin du lac-Brûlé à proximité du lot 10-p confirmant que le conseil ne donnera pas suite à la demande.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.10Chemin du lac-Brûlé - Demande de stationnement

2016-12-384

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne une utilisation à des fins privées;

**CONSIDÉRANT** la problématique occasionnée pour le déneigement du chemin public;

**CONSIDÉRANT** que d'autres alternatives sont possibles en dehors de l'emprise publique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil ne donnera pas suite à la demande de monsieur Louis Tremblay pour un aménagement à même l'emprise du chemin du lac-Brûlé pour permettre le stationnement et confirme que la municipalité doit conserver l'emprise libre.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.11 Demande de creusage de fossé - rang St-Georges

2016-12-385

**CONSIDÉRANT** la demande des propriétaires du 173, rang Saint-Georges concernant l'abaissement d'un ponceau à proximité de la voie ferrée;

**CONSIDÉRANT** les vérifications sur place à plusieurs reprises et la visite du maire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil planifie pour 2017 les travaux d'abaissement qui impliquent trois ponceaux et l'asphaltage nécessaire pour un budget d'environ 5 500 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.12 Suivi - vente entrepôt

2016-12-386

**CONSIDÉRANT** les résolutions # 2016-01-017 et # 2016-02-042;

**CONSIDÉRANT** que le certificat de localisation démontre que le bâtiment de l'immeuble du 29 rue Principale empiète dans une emprise excédentaire de la route 363 qui est la propriété du ministère des Transports du Québec;

**CONSIDÉRANT** que l'empiètement se fait entre le terrain et l'emprise publique de la route 363;

**CONSIDÉRANT** qu'une permission de voie est nécessaire pour le maintien de l'empiètement mais qu'en raison du projet de transfert de l'immeuble;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil par rapport à l'immeuble du 29, rue Principale à Lac-aux-Sables:

- demande au Ministère des Transports une permission de voirie pour le maintien de l'immeuble empiétant dans l'emprise sous juridiction du Ministère des Transports du Québec;
- confirme qu'elle veut acheter l'emprise excédentaire entre l'immeuble concerné et la route 363;
- mandate Brodeur, l'Heureux, Durocher pour la préparation du plan d'arpentage nécessaire à la transaction;
- mandate Me Mario Gagnon, notaire pour la préparation de contrat de transfert de propriété;
- autorise le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.13 Analyse d'eau ARPLAS

2016-12-387

**CONSIDÉRANT** la participation de l'association des résidents pour la protection du lac aux Sables (ARPLAS) au programme de suivi volontaires des lacs en collaboration avec le ministère du Développement Durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**CONSIDÉRANT** que le lac aux Sables est la source d'eau brute du réseau municipal de distribution d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavaillée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil autorise le remboursement des frais d'analyse relative au RSVL à l'association des Résidents pour la protection du lac aux Sables pour un montant de 774\$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

4.14 Approbation du formulaire de l'usage de l'eau 2015

2016-12-388

**CONSIDÉRANT** l'approbation du rapport 2015 pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable par le MAMOT;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu d'accepter le dépôt du rapport 2015 approuvé le 30 novembre 2016 par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Le rapport présente une consommation d'eau de 382 litres/personne/jour pour 2015 (440 en 2012 et 366 en 2013).

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

5.1 Demande de dérogation mineure - 572, chemin St-Charles

2016-12-389

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure, # 2016-354 déposée le 4 novembre 2016 concernant l'immeuble du 572, chemin Saint-Charles.

Relativement à l'article 21.2 du règlement de zonage 2013-518, cette demande vise :

- l'autorisation de modifier une entrée existante pour les fins d'une virée et d'un stationnement dans la rive.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant de refuser la dérogation en raison de d'autres possibilités.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Le propriétaire monsieur Michaud est présent dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** les visites sur place par les membres du CCU et du conseil;

**CONSIDÉRANT** la protection de la bande de protection riveraine;

**CONSIDÉRANT** l'emplacement du champ d'épuration;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation de l'ancien accès sur le terrain actuel dans la rive;

**CONSIDÉRANT** qu'un accès de cinq mètres peut être dégagé sans remblai ni déblai selon la réglementation actuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil refuse cette demande de dérogation mineure # 2016-354 de monsieur Jean-Guy Michaud pour le 572, chemin Saint-Charles.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5.2 Demande de dérogation mineure - lots 8B-p, 9A-p et 10-p, chemins Beaupré et Tousignant

2016-12-390

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure # 2016-357 déposée le 10 novembre 2016 concernant l'immeuble portant le matricule 8798-96-6045 sur les chemins Beaupré et Tousignant.

Relativement aux articles 6.3 et 6.7 du règlement de lotissement, cette demande vise :

1) l'abaissement de la superficie minimale pour 3 terrains riverains déjà approuvé par avant-projet de lotissement au lieu de 4 200 m<sup>2</sup>: à 3 564,0 m<sup>2</sup> pour le terrain #9, à 3 548,7 m<sup>2</sup> pour le terrain #15, à 3 553,0 m<sup>2</sup> pour le terrain #25.

2) l'abaissement de la largeur de rive à 35,67 m au lieu de 50 m pour le terrain #19.

Après avoir pris connaissance de l'avis adopté unanimement et donné par le comité consultatif d'urbanisme recommandant d'accepter la dérogation.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Monsieur Lionel Beaupré est présent dans l'assemblée.

Le conseil prend la résolution suivante :

**CONSIDÉRANT** l'acceptation du projet antérieurement par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des terrains ont été vendus;

**CONSIDÉRANT** que les terrains visés par la demande sont bordés par des terrains conformes et majoritairement vendus;

**CONSIDÉRANT** que la ligne de rivage n'est pas modifiée par ces subdivisions;

**CONSIDÉRANT** que le projet n'ajoute pas de terrains à construire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil accepte la demande de dérogation mineure # 2016-357 des promoteurs Philippe Tousignant et Excavation L. Beaupré inc pour les lots 8B-p, 9A-p et 10-p, chemins Beaupré et Tousignant, matricule # 8798-96-6045.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5.3Nomination CCU

2016-12-391

**CONSIDÉRANT** que les mandats de mesdames Jeanne Soulard et Cathy Fraser en tant que membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) aux sièges # 3 et # 5 se terminent le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** que madame Jeanne Soulard a manifesté son intérêt à continuer à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**CONSIDÉRANT** que madame Cathy Fraser a mentionné qu'elle ne désire pas que son mandat soit renouvelé;

**CONSIDÉRANT** l'offre de participation de la municipalité pour les personnes intéressées à siéger sur ce comité;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Réal Genest a manifesté son intérêt pour ce comité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu de mandater madame Jeanne Soulard au siège # 3 et monsieur Réal Genest au siège # 5 du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour deux ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Il est de plus résolu, de remercier Madame Cathy Fraser pour sa précieuse implication au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) depuis 2009.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5.4Mandat au CCU pour possibilités de zonage commercial et industriel

2016-12-392

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du conseil municipal sur les possibilités actuelles et potentielles de développement commercial et industriel sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun d'étudier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la municipalité afin de déterminer s'il y aurait lieu de faire des modifications pour exploiter le plein potentiel du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal mandate le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour la réalisation d'un rapport sur les possibilités actuelles et potentielles de développement commercial et industriel sur le territoire de la municipalité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1Fête nationale 2017

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

6.2Dépôt document activités annuelles 2016 Loisirs et culture

2016-12-393

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que le conseil accepte le dépôt du tableau, préparé par la coordonnatrice en loisirs,

communication et vie associative, des activités annuelles 2016 réalisées en lien avec la municipalité et qui sont offertes à toute la population. Le document fait mention de cinquante-cinq (55) activités réalisées sur notre territoire en 2016.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.3 Demandes Rallye Mékinac

2016-12-394

**CONSIDÉRANT** les demandes de Rallye Mékinac (anciennement Rallye Lac-aux-Sables) pour son édition hivernale du 14 janvier 2017;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie au fil des années, la tenue de cet événement sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens des secteurs concernés sont informés par l'organisation du rallye;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Julie Ricard et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables appuie la tenue du Rallye Mékinac et accepte les demandes suivantes faites par les coordonnateurs, soient :

- l'utilisation exclusive sans frais de la salle municipale, du sous-sol et de la salle de réunion du centre communautaire d'Hervey-Jonction pour l'inscription des compétiteurs et le centre des opérations, à compter de 12 h (midi) le jeudi 12 janvier 2017 jusqu'à 12 h (midi) le 15 janvier 2017;
- l'utilisation du terrain de la salle communautaire d'Hervey-Jonction située au 830, rue Auguste-Lagacé, pour le stationnement et la zone de ravitaillement, considérant que des bâches seront utilisées afin de minimiser les risques de contamination de sol à compter de 8 h le 12 janvier 2017 jusqu'à 12 h le 15 janvier 2017. Les équipes pourront également camper près de l'aire de service afin de surveiller leurs équipements (aucun rejet d'eau usée au sol);
- le déneigement du terrain à l'arrière pour l'aire de service;
- Deux (2) pompiers pour la zone de ravitaillement, avec extincteurs à poudre et une pompe en mesure de sonner l'alerte en cas de trouble majeur, le samedi 14 janvier 2017 de 8h à 19h;
- Deux (2) premiers répondants et l'utilisation du véhicule utilitaire du service des Premiers répondants pour la voiture de fermeture le 14 janvier 2017;
- l'autorisation à la FADOQ Hervey-Jonction de permettre l'utilisation du local du centre communautaire Hervey-Jonction à l'organisation du rallye pour les besoins de l'édition 2017;
- les coordonnateurs du rallye devront faire les démarches pour l'obtention du permis de réunion pour consommation de boissons alcoolisées sur le site et défrayer les coûts relatifs à ces permis pour la durée de l'évènement;
- l'autorisation du contrôle de la circulation de la rue Veillette la journée de la compétition mais la municipalité ne peut autoriser la fermeture complète en raison de la présence de résidences et qu'il s'agit d'une rue sans issue;
- la Sûreté du Québec doit être informée des fermetures de rues, s'il y a lieu, par l'organisation du Rallye.

Les promoteurs doivent fournir à la municipalité une copie de leur police d'assurance couvrant les activités de l'évènement.

La participation de la municipalité représente une somme de plus de 3 000 \$ en support à l'organisation du Rallye Mékinac en prêts de locaux, de main d'œuvre et d'équipements, visibilité sur le site internet municipal et dans le journal local.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.4 Activité Vie Active

2016-12-395

**CONSIDÉRANT** la participation de plus de 25 participants à l'activité Vie active de façon

hebdomadaire;

**CONSIDÉRANT** que le nouveau bâtiment de la FADOQ ne convient pas en raison de sa grandeur;

**CONSIDÉRANT** que le rangement derrière la salle est utilisé par la municipalité depuis le déménagement du matériel de la FADOQ dans leur nouveau local;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise le prêt de la salle municipale Lac-aux-Sables pour les besoins seulement de l'activité Vie Active, les mardis de 9h30 à 11h15 à compter du 10 janvier 2017. Les dates d'utilisation devront être confirmées à la municipalité. Si l'activité est annulée, ou si une journée l'activité ne se tient pas, la municipalité devra également être avisée. Il est de plus résolu que le conseil permette l'utilisation de l'espace de rangement sous la scène pour les besoins de l'activité si nécessaire.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.5 Approbation révision budgétaire OMH 2016  
2016-12-396

**CONSIDÉRANT** les résolutions # 2016-01-023, # 2016-05-164 et # 2016-06-207;

**CONSIDÉRANT** la demande du gestionnaire pour des travaux de remise à neuf d'un logement dans l'Office municipal d'Habitation pour un montant de 6 000 \$ ainsi que la demande d'honoraires professionnels pour la mise à niveau du système d'alarme pour un montant de 5 250 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables autorise une participation supplémentaire de l'ordre de 11 250 \$ au budget 2016 pour l'Office municipal d'Habitation de la rue Lavallée pour l'amélioration d'un logement et du système d'alarme. La part attribuable à la municipalité est de 10 % du budget autorisé et celle de la SHQ 90 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.6 Fadoq LAS réunion hebdomadaire  
Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7 Autres sujets

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 Corporation Camping le Relais

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

7.1.2 Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

2016-12-397

**CONSIDÉRANT** que des citoyens provenant de Lac-aux-Sables peuvent être hébergés en raison de leur besoin de santé au Centre d'hébergement et CLSC de Sainte-Thècle (Foyer);

**CONSIDÉRANT** la campagne de financement annuelle de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle inc.;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal de Lac-aux-Sables verse une aide financière de 100 \$ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle inc.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

7.1.3 Fondation CSSS de l'Énergie  
2016-12-398

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ pour la campagne de financement 2016 de la Fondation du CSSS de l'Énergie.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

7.1.4 Maison des Familles - Boîte à cadeaux  
2016-12-399

Il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables verse 100 \$ pour la campagne 2016 Boîte à cadeaux de la Maison des familles de Mékinac.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

7.2 Avis de motion de félicitations

7.2.1 Récipiendaires gala reconnaissance Chambre de commerce de Mékinac

2016-12-400

Le maire et les membres du conseil font une motion de félicitations aux récipiendaires sablois du Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de Mékinac de novembre dernier :

- Marché Tradition Lac-aux-Sables : Coup de coeur municipal;
- Les Équipements Gaetan : Innovation Technologique;
- Madame Audrey Genest : Entrepreneuriat Jeunesse.

Bravo à tous et merci à ces personnes qui font rayonner la municipalité à travers les activités de leur entreprise.

Félicitations!

7.2.2 Madame Kim Bédard

2016-12-401

Le maire et les membres du conseil municipal font une motion de félicitations à madame Kim Bédard originaire de Lac-aux-Sables qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix de la finale locale de Cégep en spectacle du Collège Shawinigan. Elle représentera le Collège à la finale régionale à Sherbrooke en mars prochain. Toutes nos félicitations pour ce bel accomplissement.

7.3 Avis séance extraordinaire de décembre

2016-12-402

Le maire fait l'annonce que le conseil tiendra une assemblée extraordinaire le 20 décembre prochain à 19h30 afin de présenter et d'adopter les prévisions budgétaires de l'exercice 2017.

7.4 Varia

Aucun point

7.5 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20h36

Fin: 20h49

7.6 Levée de l'assemblée

2016-12-403

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Julie Ricard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que la séance soit levée à 20h50.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ décembre 2016.*

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016**

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019
- 1.4 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.5 Adoption du budget de l'exercice 2017
- 1.6 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 2 Trésorerie
- 3 Sécurité publique
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être
- 7 Autres sujets
- 7.1 Levée de l'assemblée

-----

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 19 heures 30 minutes, le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille seize (20 décembre 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire

Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Julie Ricard, conseillère et monsieur Nicolas Hamelin, conseiller sont absents

## **MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016**

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été expédiés, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2016-12-404

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire relative aux prévisions budgétaires 2017 du 20 décembre 2016 tel que proposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

2016-12-405

Avant la présentation de cette résolution, madame Dominique Lavallée et monsieur Yvon Bourassa mentionnent aux membres du conseil ainsi qu'à l'assistance que l'article 361 du *Code municipal* a été suivi tout au long des séances préparatoires à l'adoption du plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 et qu'ils n'ont participé à aucune



délibération sur les sujets relatifs aux premiers répondants pour madame Dominique Lavallée et au Service de sécurité des incendie pour monsieur Yvon Bourassa.

**CONSIDÉRANT** la présentation du tableau du plan triennal d'immobilisations;

**EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, totalisant des dépenses d'investissement de 888 215 \$ pour 2017, 452 000 \$ pour 2018 et 115 000 \$ pour 2019.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.4 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens pour les questions sur le plan triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

Début: 19 h 37

Fin: 19 h 53

1.5 Adoption du budget de l'exercice 2017

2016-12-406

Avant la présentation de cette résolution, madame Dominique Lavallée et monsieur Yvon Bourassa mentionnent aux membres du conseil ainsi qu'à l'assistance que l'article 361 du *Code municipal* a été suivi tout au long des séances préparatoires et à l'adoption du budget 2017 et qu'ils n'ont participé à aucune délibération sur les sujets relatifs aux premiers répondants pour madame Dominique Lavallée et au Service de sécurité des incendie pour monsieur Yvon Bourassa.

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2017, totalisant des dépenses de fonctionnement de 3 022 330 \$ et des dépenses d'investissements de 888 215 \$ avant la charge d'amortissement. Le budget total de l'exercice 2017, incluant la charge d'amortissement annuelle (541 690 \$), est de 4 452 235 \$.

**ADOPTÉE** à la majorité des conseillers.

Monsieur le maire fait la présentation de la variation prévue au compte de taxes 2017, avant l'adoption du règlement de taxation annuelle.

1.6 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Monsieur le maire donne la parole aux citoyens pour les questions sur le budget de l'exercice 2017.

Début: 20 h 09

Fin: 20 h 18

2 Trésorerie

*Aucun point*

3 Sécurité publique

*Aucun point*

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

*Aucun point*

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

*Aucun point*

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

*Aucun point*

7 Autres sujets

7.1 Levée de l'assemblée

2016-12-407

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la séance soit levée à 20 h 19.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ janvier 2017.

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

### ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

- 1 Administration de la municipalité
  - 1.1 Ouverture de l'assemblée
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 1.4 Entériner octroi de contrat - Escalier extérieur Hôtel de Ville
  - 1.5 Paiement décompte progressif #1 - Escalier extérieur Hôtel de Ville
  - 1.6 Versement sur le décompte # 4 - Projet bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère
  - 1.7 Avis de motion - Règlement de taxations 2017
  - 1.8 Paiement des congés de maladies en banque
- 2 Trésorerie
  - 2.1 Bordereau de dépenses du mois
  - 2.2 Déchiqueteuse - Le Club de Golf le St-Rémi
- 3 Sécurité publique
- 4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement
  - 4.1 Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement
  - 4.2 Autorisation de signature - Rue Gendron
- 5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire
- 6 Loisirs et culture, Santé et bien-être
  - 6.1 Approbation prévisions budgétaires OMH 2017
  - 6.2 Fête nationale 2017
- 7 Autres sujets
  - 7.1 Corporation Camping le Relais
  - 7.2 Varia
  - 7.3 Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)
  - 7.4 Levée de l'assemblée

-----  
Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à 20 heures 20 minutes, le 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille seize (20 décembre 2016), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire  
Monsieur Yvon Bourassa, conseiller  
Monsieur Réjean Gauthier, conseiller  
Monsieur Sylvain Robert, conseiller  
Madame Dominique Lavallée, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum. Madame Julie Ricard, conseillère et monsieur

Nicolas Hamelin, conseiller sont absents.

## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

### PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

1 Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après avoir constaté que les avis de convocation ont été expédiés, conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal et que l'avis public a été publié, le conseil procède à la séance.

La session est ouverte à vingt heures vingt minutes (20h20), sous la présidence de monsieur Jean-Claude Tessier, maire. Madame Valérie Cloutier, directrice générale, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2016-12-408

Monsieur Tessier fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Sylvain Robert, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 tel que présenté mais en reportant le point 2.2 à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.3 Première période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 21 (aucune question)

Fin: 20 h 21

1.4 Entériner octroi de contrat - Escalier extérieur Hôtel de Ville

2016-12-409

**CONSIDÉRANT** la résolution # 2016-11-347;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'ouverture des soumissions;

Soumissionnaire	Montant ( <i>avant les taxes</i> )
Construction Charic	31 915 \$
Déplacement de maison Réjean Lavoie	30 000 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Yvon Bourassa et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables entérine l'adjudication du contrat pour la construction de l'escaliers extérieurs de l'Hôtel de Ville selon le document de soumission de Déplacement de Maison Réjean Lavoie, selon le bordereau de soumission déposé au montant de 30 000 \$ soit 34 492,50 \$ incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.5 Paiement décompte progressif #1 - Escalier extérieur Hôtel de Ville

2016-12-410

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif #1 déposée par l'entrepreneur Déplacement de maison Réjean Lavoie dans le cadre du projet de la construction des escaliers extérieures de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement du directeur des Travaux publics par rapport

à la facture #3004 soit le décompte #1 du 12 décembre 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal accepte la demande de paiement du décompte progressif #1 de l'entrepreneur Déplacement de maison Réjean Lavoie dans le cadre du projet de construction des escaliers extérieurs de l'Hôtel de Ville et de verser un montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.6Versement sur le décompte # 4 - Projet bâtiment multifonctionnel parc Louis-Philippe-Fugère  
2016-12-411

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement décompte progressif #4 déposée par l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. pour les travaux exécutés du 23 juillet 2016 au 19 décembre 2016 au bâtiment du parc Louis-Philippe-Fugère;

**CONSIDÉRANT** la rencontre du 12 décembre 2016 et les correctifs apportés depuis cette date;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise une partie de la demande de paiement du décompte progressif #4 de l'entrepreneur Construction Richard Champagne inc. dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel et de verser un montant de 50 000 \$, incluant les taxes applicables.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

1.7Avis de motion - Règlement de taxations 2017  
2016-12-412

Monsieur Yvon Bourassa donne avis de motion que le conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente, un règlement de taxation et de tarification des services municipaux de l'année 2017.

1.8Paiement des congés de maladies en banque  
2016-12-413

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu d'autoriser la directrice générale à payer les heures en banque des congés de maladie au 31 décembre 2016 à tous les employés municipaux, selon les modalités de la convention collective et des contrats de travail.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

2Trésorerie

2.1Bordereau de dépenses du mois

2016-12-414

**CONSIDÉRANT** que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yvon Bourassa et monsieur Réjean Gauthier;

**CONSIDÉRANT** que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer pour vérification ;

**CONSIDÉRANT** le cumul des journaux #864, #865, #866 et #867;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Réjean Gauthier et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 20 décembre 2016, au montant de 90 743,40 \$, soient approuvés et payés et entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 81 452,61 \$.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

*Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 20 décembre 2016.*

---

Valérie Cloutier, OMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2.2Déchiqueteuse - Le Club de Golf le St-Rémi

Point reporté lors de l'adoption de l'ordre du jour.

3Sécurité publique

*aucun point*

4Transport, Hygiène du milieu et Environnement

4.1Politique d'aide au déneigement des chemins privés - Versement

2016-12-415

**CONSIDÉRANT** que les différentes demandes déposées pour la saison 2015-2016 sont conformes à la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu d'accepter la demande et de verser, selon la politique d'aide au déneigement pour la saison 2015-2016 une somme de 670 \$ par km pour les chemins suivants:

<b>Chemin</b>	<b>Distance</b>	<b>Montant</b>
Sittelles et Tangara	1,5 km	1 005 \$
Batiscan	3,5 km	2 345 \$
Léveillé-Denis, Simard	0,8 km	536 \$

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers

4.2Autorisation de signature - Rue Gendron

2016-12-416

**CONSIDÉRANT** la résolution #2016-11-342,

**CONSIDÉRANT** la résolution #2016-12-375,

**CONSIDÉRANT** la préparation des descriptions techniques par Claude Lahaie, arpenteur;

**CONSIDÉRANT** la préparation du contrat de servitude et du contrat d'achat par Me Hélène Samson, notaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale ou son adjointe à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires pour:

- le contrat de servitude pour la virée de la rue Gendron sur l'immeuble du 641, rue Gendron;
- le contrat d'achat d'une portion de terrain de l'immeuble du 390, rue St-Charles pour l'élargissement de la rue Gendron.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

5Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

*Aucun point*

6Loisirs et culture, Santé et bien-être

6.1Approbation prévisions budgétaires OMH 2017

2016-12-417

**CONSIDÉRANT** le dépôt des prévisions budgétaires pour l'Office municipal d'habitation pour l'exercice 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'elles contiennent des demandes additionnelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Réjean Gauthier, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil adopte les prévisions budgétaires 2017 pour l'office municipal d'habitation (OMH) pour une part municipale de 3 834 \$. Cependant le déboursé pour la participation relative aux demandes additionnelles sera autorisé seulement après approbation de ces demandes additionnelles par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

6.2Fête nationale 2017

2016-12-418

**CONSIDÉRANT** que le conseil a adopté depuis les dernières années une alternance des événements dans les différents parcs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le comité organisateur préparera la programmation des activités qui sera approuvée par le conseil municipal et acheminée à la MMQ pour fin de vérification d'assurance;

**CONSIDÉRANT** les dates prévues des festivités dans les municipalités avoisinantes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à la société Saint-Jean-Baptiste et autorise la coordonnatrice en loisirs, communication et vie associative à signer la demande pour la tenue des activités de la Fête nationale 2017.

Il est de plus résolu que les activités 2017 se tiennent le 24 juin 2017 sur le site du parc des 4J au centre communautaire Hervey-Jonction.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des conseillers.

7Autres sujets

7.1Corporation Camping le Relais

Madame Dominique Lavallée demande le report de ce point à une séance ultérieure.

7.2Varia

*Aucun point*

7.3Période de question - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début: 20 h 31 (aucune question)

Fin: 20 h 31

7.4Levée de l'assemblée

2016-12-419

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Yvon Bourassa, appuyé par monsieur Sylvain Robert et résolu que la séance soit levée à 20 h 31.

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Claude Tessier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Mme Valérie Cloutier, OMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*« Je \_\_\_\_\_, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce \_\_\_\_\_ janvier 2017.*